



LA VIE EN
VOSGES
le Département



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES- VOSGES

2026 - 2030

1^{er} renouvellement

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michaël BOSSERR et par son Directeur, Monsieur Rémy POSTEAU, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf des Vosges »

Et

La **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**, représentée par son Président, Monsieur Claude GEORGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges »

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment signataire de la présente convention,

Ci-après dénommé « le Conseil Départemental des Vosges »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Dominique SAUTRE et par son Directeur Général, Monsieur Arnaud HUET, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la MSA Lorraine »

Et

La **Commune d'Anould**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques HESTIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune des Arrentès de Corcieux**, représentée par son Maire, Madame Virginie LALEVEE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Ban-de-Laveline**, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane DEMANGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ban de Sapt**, représentée par son Maire, Monsieur Serge ALEM, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ban sur Meurthe - Clefcy**, représentée par son Maire, Madame Sylvia DIDIERDEFRESSE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Barbey-Seroux**, représentée par son Maire, Madame Sophie DIEUDONNE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Belval**, représentée par son Maire, Monsieur Francis ALTAN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bertrimoutier**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques NICOLLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Biffontaine**, représentée par son Maire, Monsieur Denis-Pierre HENRY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bionville**, représentée par son Maire, Monsieur Christian PETIT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bois de Champ**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques CAVERZASI, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Celles sur Plaine**, représentée par son Maire, Madame Christine RISSE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Châtas**, représentée par son Maire, Madame Brigitte GAMAIN, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Coinches**, représentée par son Maire, Monsieur Anthony LEMAIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Combrimont**, représentée par son Maire, Madame Anne-Marie BARTH, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Corcieux**, représentée par son Maire, Monsieur Christian CAEL, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Denipaire**, représentée par son Maire, Monsieur Didier AUGUSTI, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Entre deux Eaux**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique DUHAUT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Etival Clairefontaine**, représentée par son Maire, Monsieur Aurélien BANSEPT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Fraize**, représentée par son Maire, Madame Caroline LEROGNON, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Frapelle**, représentée par son Maire, Madame Charline PRINCE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Gemaingoutte**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques ROUYER, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Gerbépal**, représentée par son Maire, Monsieur Bernard THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Grandrupt**, représentée par son Maire, Monsieur Philippe CLASSEAU, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Hurbache**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick VILLAUME, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Bourgonce**, représentée par son Maire, Monsieur Denis HUIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Chapelle devant Bruyères**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques VALANCE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Croix aux Mines**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves AUZENNE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Grande Fosse**, représentée par son Maire, Monsieur Alain HASS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Houssière**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul BOULANGER, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Petite Fosse**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie CUNY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Petite Raon**, représentée par son Maire, Monsieur Jean RABOLT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Salle**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel GRANDMAIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Voivre**, représentée par son Maire, Monsieur Bernard ROPP, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Beulay**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie SOBOLEWSKI, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Mont**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick HERRIOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Puid**, représentée par son Maire, Madame Régine CHINOUILH, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Le Saulcy**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc AUDOUIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Vermont**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Georges KOELLER, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Les Poulières**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc THIRIET, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Les Rouges Eaux**, représentée par son Maire, Madame Bernadette RIVAT, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Lesseux**, représentée par son Maire, Monsieur Raoul PARTAGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Lubine**, représentée par son Maire, Monsieur Laurent PARISSE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Lusse**, représentée par son Maire, Monsieur Gérard ROUDOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Luvigny**, représentée par son Maire, Monsieur Guillaume PRUNIER-DUPARGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Mandray**, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel LAURENT, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Ménil de Senones**, représentée par son Maire, Monsieur Daniel LALLEMAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Mortagne**, représentée par son Maire, Monsieur Lionel LECLERC, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Moussey**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand KLEIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Moyenmoutier**, représentée par son Maire, Monsieur Jean HIRLI, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Nayemont les Fosses**, représentée par son Maire, Madame Annabelle SOUDIERE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Neuvillers sur Fave**, représentée par son Maire, Monsieur Daniel TISSERAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Nompatelize**, représentée par son Maire, Madame Annie GERARDIN, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Pair et Grandrupt**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie GLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Pierre-Percée**, représentée par son Maire, Monsieur Denis GUYON, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Plainfaing**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick LALEVEE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Provençères et Colroy**, représentée par son Maire, Monsieur Steeves BRENET, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Raon lès Leau**, représentée par son Maire, Monsieur Etienne MEIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Raon sur Plaine**, représentée par son Maire, Monsieur Denis-Jean-Michel HENRY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Raon l'Etape**, représentée par son Maire, Monsieur Benoît PIERRAT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Raves**, représentée par son Maire, Monsieur Eric AUBERT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Remomeix**, représentée par son Maire, Monsieur David LAXENAIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Dié-des-Vosges**, représentée par son Maire, Monsieur Bruno TOUSSAINT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint Jean d'Ormont**, représentée par son Maire, Monsieur Christian DEMANGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Léonard**, représentée par son Maire, Madame Catherine MATHIEU, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe**, représentée par son Maire, Monsieur William MATHIS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Rémy**, représentée par son Maire, Monsieur Claude GEORGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Stail**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie NICOLLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sainte-Marguerite**, représentée par son Maire, Monsieur André BOULANGEOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saulcy sur Meurthe**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques JALLAIS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Senones**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc BEVERINA, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Taintrux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre CHACHAY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Vexaincourt**, représentée par son Maire, Madame Marie-Christine REGNIER, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Vienville**, représentée par son Maire, Madame Catherine LECOMTE, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Vieux Moulin**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis ROPP, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Wisembach**, représentée par son Maire, Madame Rachel VOINSON, dûment autorisé à signer la présente convention,

Le **Syndicat Scolaire Intercommunal de La Bourgonce – La Salle - Nompatelize**, représenté par sa Présidente, Madame Nadine MARTIN, dûment autorisée à signer la présente convention,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule	13
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale	16
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges.....	16
Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges	18
Article 3 bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine.....	19
Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	20
Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins	25
Article 6 : Engagements des partenaires	27
Article 7 : Modalités de collaboration	28
Article 8 : Echanges de données	29
Article 9 : Communication.....	30
Article 10 : Evaluation.....	30
Article 11 : Durée de la convention	30
Article 12 : Exécution formelle de la convention.....	31
Article 13 : Fin de la convention.....	31
Article 14 : Recours	32
Article 15 : Confidentialité	32
Annexe 1 : Diagnostic partagé	43
Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires.....	125
Annexe 3 : Schéma de développement	131
Annexe 4 : Evaluation de la démarche.....	153
Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	173
Annexe 6 : Annuaire de correspondance	175
Annexe 7 : Délibérations.....	177

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 17 octobre 2025 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 26 septembre 2025 figurant en [annexe 7](#) de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 1^{er} décembre 2023 figurant en [annexe 7](#) de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 8 septembre 2025 figurant en [annexe 7](#) de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune d'Anould en date du 1^{er} octobre 2025

Vu la délibération de la Commune des Arrentès de Corcieux en date du 28 mai 2025

Vu la délibération de la Commune de Ban-de-Laveline en date du 11 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Ban de Sapt en date du 7 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Ban sur Meurthe-Clefcy en date du 10 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Barbey-Seroux en date du 14 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Belval en date du 18 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Bertrimoutier en date du 10 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Biffontaine en date du 8 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Bionville en date du 26 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Bois de Champ en date du 17 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Celles sur Plaine en date du 10 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Châtas en date du 24 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Coinches en date du 6 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Combrimont en date du 11 décembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Corcieux en date du 3 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Denipaire en date du 29 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune d'Entre deux Eaux en date du 7 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune d'Etival Clairefontaine en date du 4 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Fraize en date du 17 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Frapelle en date du 13 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Gemaingoutte en date du 9 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Gerbépal en date du 13 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Grandrupt en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Hurbache en date du 1^{er} octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Bourgonce en date du 26 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Chapelle devant Bruyères en date du 12 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Croix aux Mines en date du 12 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Grande Fosse en date du 30 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Houssière en date du 29 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Petite Fosse en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Petite Raon en date du 30 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Salle en date du 26 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de La Voivre en date du 3 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Le Beulay en date du 15 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Le Mont en date du 12 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Le Puid en date du 17 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Le Saulcy en date du 24 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Le Vermont en date du 6 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Les Poulières en date du 9 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Les Rouges Eaux en date du 2 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Lesseux en date du 14 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Lubine en date du 17 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Lusse en date du 24 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Luvigny en date du 3 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Mandray en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Ménil de Senones en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Mortagne en date du 6 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Moussey en date du 15 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Moyenmoutier en date du 16 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Nayemont les Fosses en date du 1^{er} octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Neuvillers sur Fave en date du 10 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Nompatelize en date du 25 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Pair et Grandrupt en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Pierre-Percée en date du 31 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Plainfaing en date du 17 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Provenchères et Colroy en date du 29 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Raon lès Leau en date du 22 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Raon sur Plaine en date du 19 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Raon l'Etape en date du 7 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Raves en date du 12 décembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Remomeix en date du 14 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges en date du 25 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint Jean D'Ormont en date du 18 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint-Léonard en date du 16 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe en date du 7 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint-Rémy en date du 12 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saint-Stail en date du 30 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Sainte-Marguerite en date du 23 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Saulcy sur Meurthe en date du 13 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Senones en date du 15 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Taintrux en date du 26 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Vexaincourt en date du 11 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Vienville en date du 10 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Vieux Moulin en date du 7 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Wisembach en date du 25 septembre 2025

Vu la délibération du Syndicat Scolaire Intercommunal de La Bourgonce – La Salle - Nompatelize en date du 7 octobre 2025

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et

dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

Après une première période, les parties ont souhaité poursuivre cette contractualisation et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, dans la continuité de la Convention Territoriale Globale 2021-2025.

A cet effet, la nouvelle convention 2026 -2030 est soumise à la signature des représentants de l'Epci, des partenaires institutionnels (Cd88, Msa, Caf) et des communes concernées par une action inscrite à la Ctg dans sa version initiale. Tout nouvel engagement d'une ou plusieurs collectivités donnera lieu à la signature d'un avenant avec la ou les collectivités en question, l'Epci et les institutions signataires.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030**. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1);
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont pour finalités de :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;

- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Conseil Départemental des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**
- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Conseil Départemental des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**

- améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
- cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
- s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Convention Territoriale Globale, chartes territoriales «avec les familles» et Grandir en Milieu Rural*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.

✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**

- versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au BAFA, bons vacances...*),
- mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
- organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),

- conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).
- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
 - accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
 - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
 - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.
- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
 - accès aux droits des personnes handicapées,
 - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
 - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.
- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
 - développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
 - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
 - promouvoir le soutien aux aidants,
 - lutter contre l'isolement,
 - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.

ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Compétences obligatoires

Développement économique :

- Actions de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code

Equilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Eau.

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales.

Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Compétences optionnelles

Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire (intégrant la compétence d'autorité organisatrice d'accueil du jeune enfant dans le cadre du SPPE).

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences supplémentaires

Création, entretien et gestion des équipements touristiques et patrimoniaux suivants :

- les aires de camping-cars,

- les pistes multi-activités – voies vertes,
- les sentiers touristiques créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire,
- le château de Pierre Percée,
- la signalétique des sites patrimoniaux et touristiques.

Démarche de labellisation « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Études et travaux visant à la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural caractéristique du territoire : fontaines, lavoirs et calvaires.

Etudes de valorisation patrimoniale et touristique des Abbayes.

Création et mise en place d'une signalétique d'identification du territoire.

Participation financière à l'établissement des réseaux publics de communications électroniques par conventions avec les collectivités territoriales compétentes.

Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles.

Gestion des maisons de santé rurales de Ban-de-Laveline et Provenchères-et-Colroy.

Promotion et formation à l'art musical sur le territoire des communes membres conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Arts Vivants

Participation dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie.

Participation dans le cadre de ses compétences aux activités et actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée.

Contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire

Actions relatives à la gestion des structures paysagères et la détermination de systèmes agronomiques de production en vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau : la réalisation et le portage du projet collectif territorial encadrant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), octroi et versement des PSE, contrôle, animation et suivi des actions menées au titre des PSE.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant (AO) et contribuent ainsi à la **mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges exerce quatre compétences :

- ❖ **Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur l'intercommunalité ;
- ❖ **Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible sur le territoire (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- ❖ **Planifie, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles.**

Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- ❖ **Soutient la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elle s'assure que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffuse la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Article 7 de la présente convention).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (Article 10 de la présente convention)

ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (**annexe 1**) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont les suivants :

1) Transversal

- *Action 1* : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire

2) Logement

- *Action 2* : Contribuer à l'amélioration de l'habitat logement sur le territoire

3) Enfance - Jeunesse

- *Action 3* : Soutenir et développer des actions jeunesse à l'échelle du territoire
- *Action 4* : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux

4) Parentalité

- *Action 5* : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité

5) Petite Enfance

- *Action 6* : Répondre aux obligations du SPPE par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant
- *Action 7* : Renforcer les missions des Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE
- *Action 8* : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges
- *Action 9* : Restructuration de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto
- *Action 10* : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)
- *Action 11* : Favoriser les échanges entre professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

6) Animation de la vie sociale

- *Action 12* : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux
- *Action 13* : Rénover les locaux du centre social Germaine Tillion
- *Action 14* : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire

7) Accès aux droits

- *Action 15* : Faciliter l'accès des services publics aux habitants

8) Territoire

- *Action 16* : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV

Ce schéma de développement ([annexe 3](#)) décline, pour chaque action : la description, les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs et critères d'évaluation, l'impact souhaité et l'échéance.

La liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires est présentée en **annexe 2** à la présente convention.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement (pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants).

La collectivité signataire s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en **annexe 2**.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que des représentants des communes signataires.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire
- fixe les perspectives de l'année et ajuste si besoin le schéma de développement en fonction de la réalisation des actions et des besoins repérés

Le Comité de Pilotage sera animé par le chargé de coopération Ctg. Il est co-piloté par la Caf des Vosges et les élus de la Communauté d'Agglomération.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté d'Agglomération via le chargé de coopération pilote.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **annexe 5** de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties et le cas échéant le logo de la CTG.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires (annexe 4) :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de deux temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements si nécessaire. Cet échange fait l'objet d'une formalisation.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans annuels et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »¹ pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030.**

¹ Nom susceptible d'évoluer prochainement

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Dans le cas où l'avenant porterait uniquement sur l'intégration de nouvelles Collectivités signataires de la CTG, cet avenant sera soumis à la signature du représentant des institutions (Cd88, Msa, Caf), de la Communauté d'Agglomération et des nouvelles communes du territoire.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités

judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges Le Président, Claude GEORGE	Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON
La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Directeur, Rémy POSTEAU	La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration, Michaël BOSSERR
La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Directeur Général, Arnaud HUET	La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Président du Conseil d'Administration, Dominique SAUTRE
	La Commune d'Anould Le Maire, Jacques HESTIN
La Commune des Arrentès de Corcieux Le Maire, Virginie LALEVEE	La Commune de Ban de Laveline Le Maire, Stéphane DEMANGE

La Commune de Ban de Sapt Le Maire, Serge ALEM	La Commune de Ban sur Meurthe - Clefcy Le Maire, Sylvia DIDIERDEFRESSE
La Commune de Barbey-Seroux Le Maire, Sophie DIEUDONNE	La Commune de Belval Le Maire, Francis ALTAN
La Commune de Bertrimoutier Le Maire, Jacques NICOLLE	La Commune de Biffontaine Le Maire, Denis-Pierre HENRY
La Commune de Bionville Le Maire, Christian Petit	La Commune de Bois de Champ Le Maire, Jacques CAVERZASI
La Commune de Celles sur Plaine Le Maire, Christine RISS	La Commune de Châtas Le Maire, Brigitte GAMAIN

La Commune de Coinches Le Maire, Anthony LEMAIRE	La Commune de Combrimont Le Maire, Anne-Marie BARTH
La Commune de Corcieux Le Maire, Christian CAEL	La Commune de Denipaire Le Maire, Didier AUGUSTI
La Commune d'Entre deux Eaux Le Maire, Dominique DUHAUT	La Commune d'Etival Clairefontaine Le Maire, Aurélien BANSEPT
La Commune de Fraize Le Maire, Caroline LEROGNON	La Commune de Frapelle Le Maire, Charline PRINCE
La Commune de Gemaingoutte Le Maire, Jacques ROUYER	La Commune de Gerbépál Le Maire, Bernard THOMAS

La Commune de Grandrupt Le Maire, Philippe CLASSEAU	La Commune de Hurbache Le Maire, Patrick VILLAUME
La Commune de La Bourgonce Le Maire, Denis HUIN	La Commune de La Chapelle devant Bruyères Le Maire, Jacques VALANCE
La Commune de La Croix aux Mines Le Maire, Jean-Yves AUZENNE	La Commune de La Grande Fosse Le Maire, Alain HASS
La Commune de La Houssière Le Maire Jean-Paul BOULANGER	La Commune de La Petite Fosse Le Maire, Jean-Marie CUNY
La Commune de La Petite Raon Le Maire, Jean RABOLT	La Commune de La Salle Le Maire, Jean-Michel GRANDMAIRE

La Commune de La Voivre Le Maire, Bernard ROPP	La Commune de Le Beulay Le Maire, Jean-Marie SOBOLEWSKI
La Commune de Le Mont Le Maire, Patrick HERRIOT	La Commune de Le Puid Le Maire, Régine CHINOUILH
La Commune de Le Saulcy Le Maire, Jean-Luc AUDOUIN	La Commune de Le Vermont Le Maire, Jean-Georges KOELLER
La Commune de Les Poulières Le Maire, Jean-Luc THIRIET	La Commune de Les Rouges Eaux Le Maire, Bernadette RIVAT
La Commune de Lesseux Le Maire, Raoul PARTAGE	La Commune de Lubine Le Maire, Laurent PARISSE

La Commune de Lusse Le Maire, Gérard ROUDOT	La Commune de Luvigny Le Maire, Guillaume PRUNIER-DUPARGE
La Commune de Mandray Le Maire, Emmanuel LAURENT	La Commune de Ménil sur Senones Le Maire, Daniel LALLEMAND
La Commune de Mortagne Le Maire, Lionel LECLERC	La Commune de Moussey Le Maire, Bertrand KLEIN
La Commune de Moyenmoutier Le Maire, Jean HIRLI	La Commune de Nayemont les Fosses Le Maire, Annabelle SOUDIERE
La Commune de Neuvillers sur Fave Le Maire, Daniel TISSERAND	La Commune de Nompattelize Le Maire, Annie GERARDIN

La Commune de Pair et Grandrupt Le Maire, Jean-Marie GLE	La Commune de Pierre-Percée Le Maire, Denis GUYON
La Commune de Plainfaing Le Maire, Patrick LALEVEE	La Commune de Provenchères et Colroy Le Maire, Steeves BRENET
La Commune de Raon lès Leau Le Maire, Etienne MEIRE	La Commune de Raon sur Plaine Le Maire, Denis-Jean-Michel HENRY
La Commune de Raon l'Etape Le Maire, Benoît PIERRAT	La Commune de Raves Le Maire, Eric AUBERT
La Commune de Remomeix Le Maire, David LAXENAIRE	La Commune de Saint-Dié-des-Vosges Le Maire, Bruno TOUSSAINT

La Commune de Saint Jean d'Ormont Le Maire, Christian DEMANGE	La Commune de Saint Léonard Le Maire, Catherine MATHIEU
La Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe Le Maire, William MATHIS	La Commune de Saint-Rémy Le Maire, Claude GEORGE
La Commune de Saint-Stail Le Maire, Jean-Marie NICOLLE	La Commune de Sainte-Marguerite Le Maire, André BOULANGEOT
La Commune de Saulcy sur Meurthe Le Maire, Jacques JALLAIS	La Commune de Senones Le Maire, Jean-Luc BEVERINA
La Commune de Taintrux Le Maire, Pierre CHACHAY	La Commune de Vexaincourt Le Maire, Marie-Christine REGNIER

La Commune de Vienville Le Maire, Catherine LECOMTE	La Commune de Vieux Moulin Le Maire, Jean-Louis ROPP
La Commune de Wisembach Le Maire, Rachel VOINSON	Le Syndicat Scolaire Intercommunal de La Bourgonce – La Salle – Nompatelize La Présidente, Nadine MARTIN



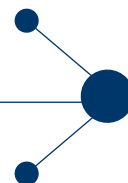
Annexe 1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire



Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La Communauté d'Agglomération de Saint Dié Des Vosges (CA SDDV) a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de six communautés de communes (Saint-Dié-des-Vosges, Val du Neuné, Meurthe Fave et Galilée, Hauts-Champs, Pays des Abbayes, Vallée de la Plaine) pour regrouper 74 communes.

Le 1^{er} janvier 2018 les trois communes de Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux et Mortagne rejoignent la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, portant alors à 77 le nombre de communes appartenant à l'Agglomération pour environ 76 617 habitants (INSEE 2014).



Au cœur du massif des Vosges (22 communes se situent sur le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges), le territoire s'étend sur 934.15 km², avec une densité de population égale à 82 habitants par kilomètre carré (Région Grand-Est : 100 hab./km²).

Le territoire bénéficie de nombreuses richesses géographiques, patrimoniales, forestières, et de bâti qu'il convient de mettre en valeur. L'Agglomération est en effet une terre d'histoire reconnue dans le cadre de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » avec 4 abbayes, un ensemble architectural sur St-Dié, l'usine Duval (classée UNESCO), le site des lacs de Pierre-Percée...



Trois communes de l'extrême Nord du territoire, sont situées en Meurthe et Moselle : Bionville, Pierre-Percée et Raon-lès-Leau. L'ensemble des communes de la partie Est sont limitrophes avec les départements du Haut et du Bas-Rhin.

Le territoire est polarisé par l'agglomération déodatienne, principal pôle urbain local structurant qui concentre 25.6 % des habitants du territoire.

Deux communes constituent des pôles intermédiaires : Raon l'Etape (8.34% des habitants de la CASDDV) et Fraize (3.74 % des habitants de la CASDDV).

15 communes sont considérées comme pôle de proximité : Sainte Marguerite, Senones, Anould, Moyenmoutier, Saulcy-sur-Meurthe, Etival-Clairefontaine, Provenchères-et-Colroy, Saint-Michel-sur-Meurthe, Corcieux, Plainfaing, Saint-Léonard, Ban-de-Laveline, Taintrux, Celles-sur-Plaine, La Petite-Raon.

15 communes ont moins de 1000 habitants. Environ 15 000 personnes vivent dans une commune rurale, soit 19.5 % de la population.

Les compétences de la communauté d'Agglomération sont :

- Le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'accueil des gens du voyage, la collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés (compétences obligatoires).
- La protection et la mise en valeur de l'environnement, les équipements culturels et sportifs, l'action sociale, la création et la gestion de maisons de services au public (compétences optionnelles).
- L'aménagement de friches industrielles, la création et gestion d'équipements touristiques, la signalétique d'identification du territoire, la protection des espaces agricoles, la participation aux actions du Pays de la Déodatie... (compétences supplémentaires).

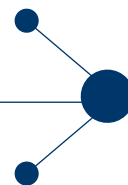
Elle compte 113 conseillers communautaires dont 15 Vice-Présidents et 11 conseillers délégués.





Fiche n°1

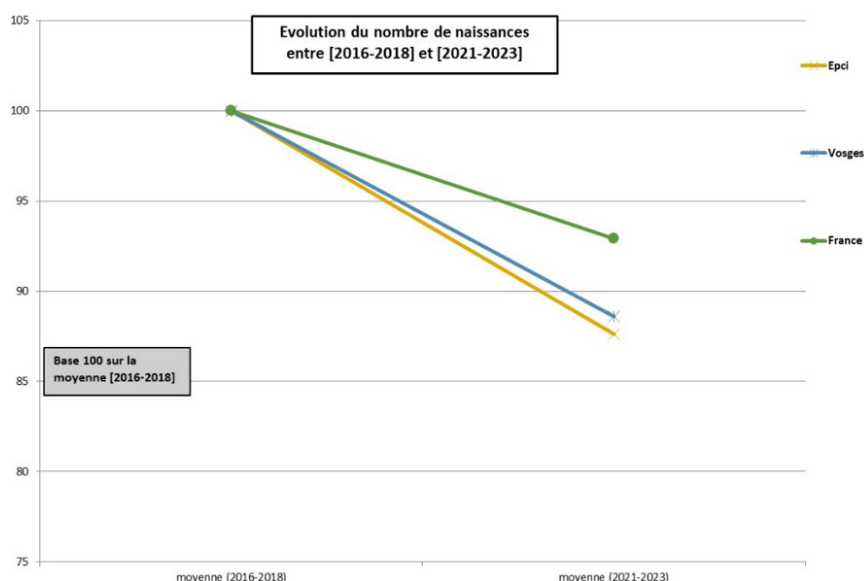
[Source des données : Insee]



Démographie - Population totale

	Epci	Vosges	France
Population totale 2021	73 104	360 673	67 408 052
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021	- 0,66%	- 0,49%	0,34%
Evolution annuelle moyenne due au solde naturel	- 0,35%	- 0,32%	0,22%
Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire	- 0,30%	- 0,17%	0,12%

- Entre 2015 et 2021, le nombre d'habitants diminue dans les Vosges (- 0,49 % par an) tandis que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,34 % par an). La CA de Saint-Dié-des-Vosges dispose d'une évolution annuelle moyenne négative (- 0,66 % par an), en deçà de la moyenne départementale, mais plus élevée que sur la période 2012-2017 (- 0,80 % par an).
- Les 2 composantes constituant l'évolution annuelle moyenne de la population – celle liée au solde naturel et celle liée au solde migratoire – présentent des résultats négatifs.
- Un "nouveau" phénomène s'observe par comparaison avec des périodes plus anciennes : dans les Vosges, l'évolution du solde naturel contribue en grande partie (65 %) à expliquer la baisse constante de la population alors que c'était précédemment le solde migratoire qui était à l'origine de cette diminution.

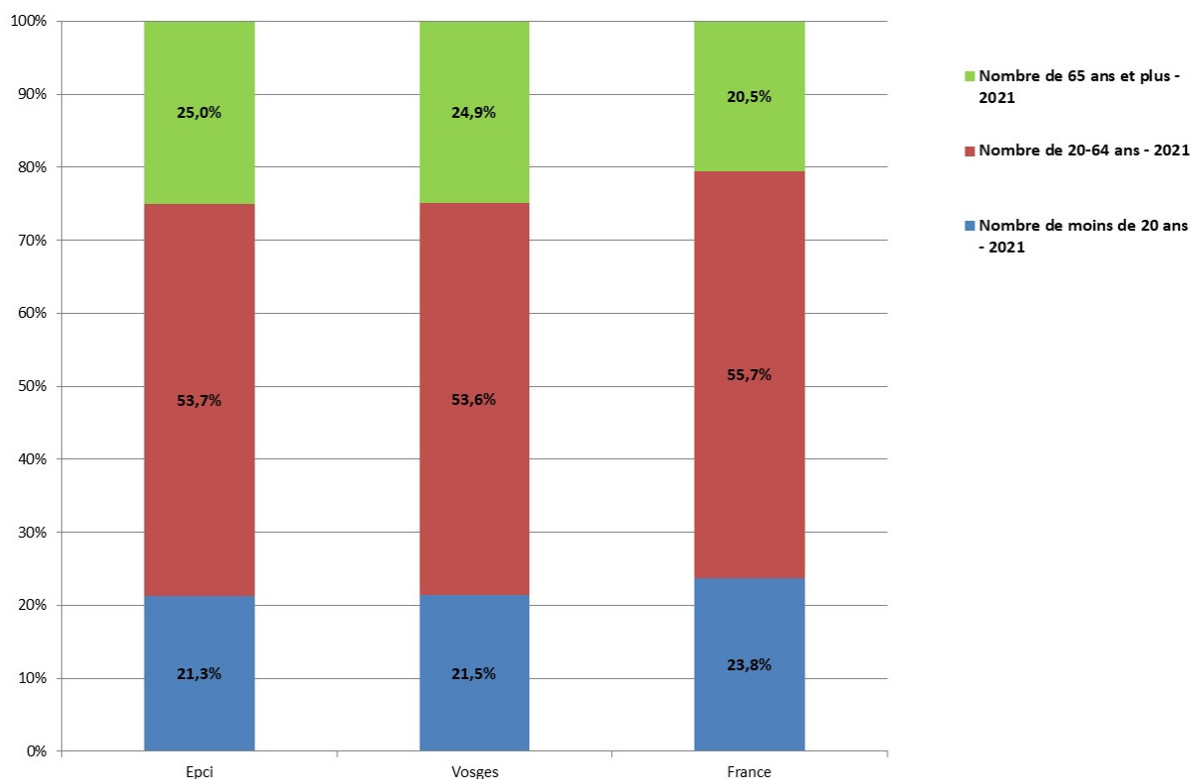


L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante.

Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

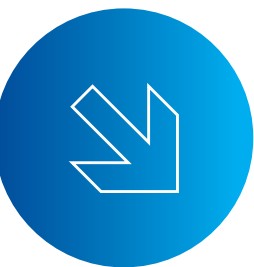


- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période [2021-2023] comparée à [2016-2018] : pour 100 naissances sur [2016-2018], le département en recense 89 sur [2021-2023]. Au niveau national, une baisse est également constatée mais cette dernière est plus faible : pour 100 naissances sur [2016-2018], le territoire national en compte 93 sur [2021-2023].
- Sur la Communauté d'agglomération, la baisse du nombre de naissances est importante, notamment sur le secteur de Raon-l'Étape.



- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu d'habitants de moins de 20 ans (21,5 % contre 23,8 %) et plus de personnes de 65 ans et plus (24,9 % contre 20,5 %). C'est un département relativement vieillissant.
- La structure par tranche d'âge de la CA est quasiment identique à celle du département.

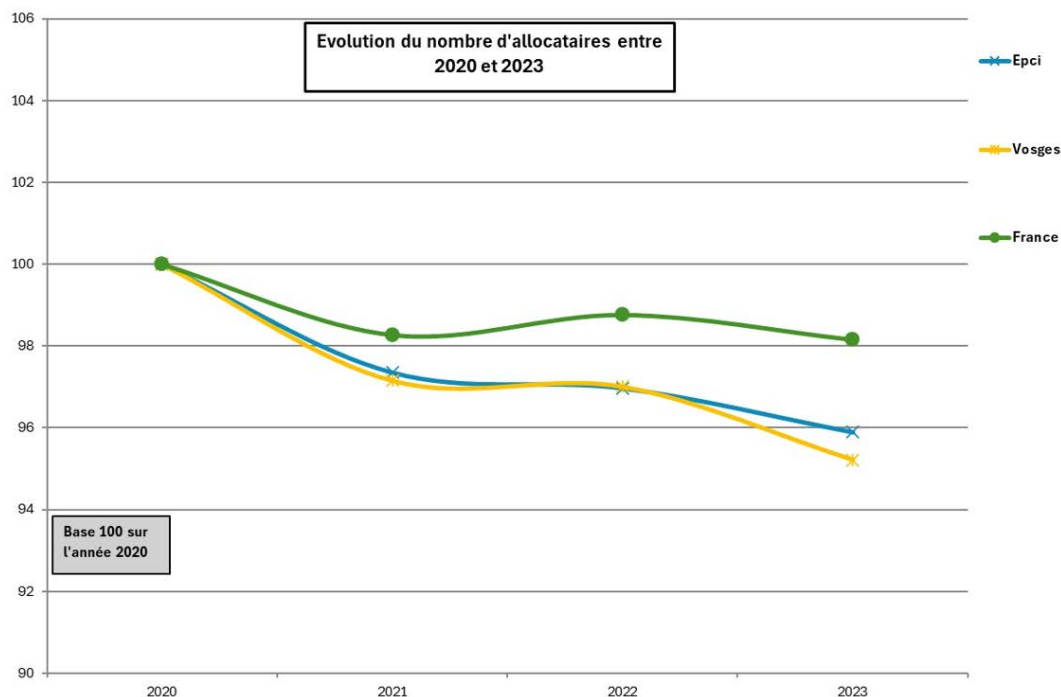




Fiche n°2

[Source des données : Caf]

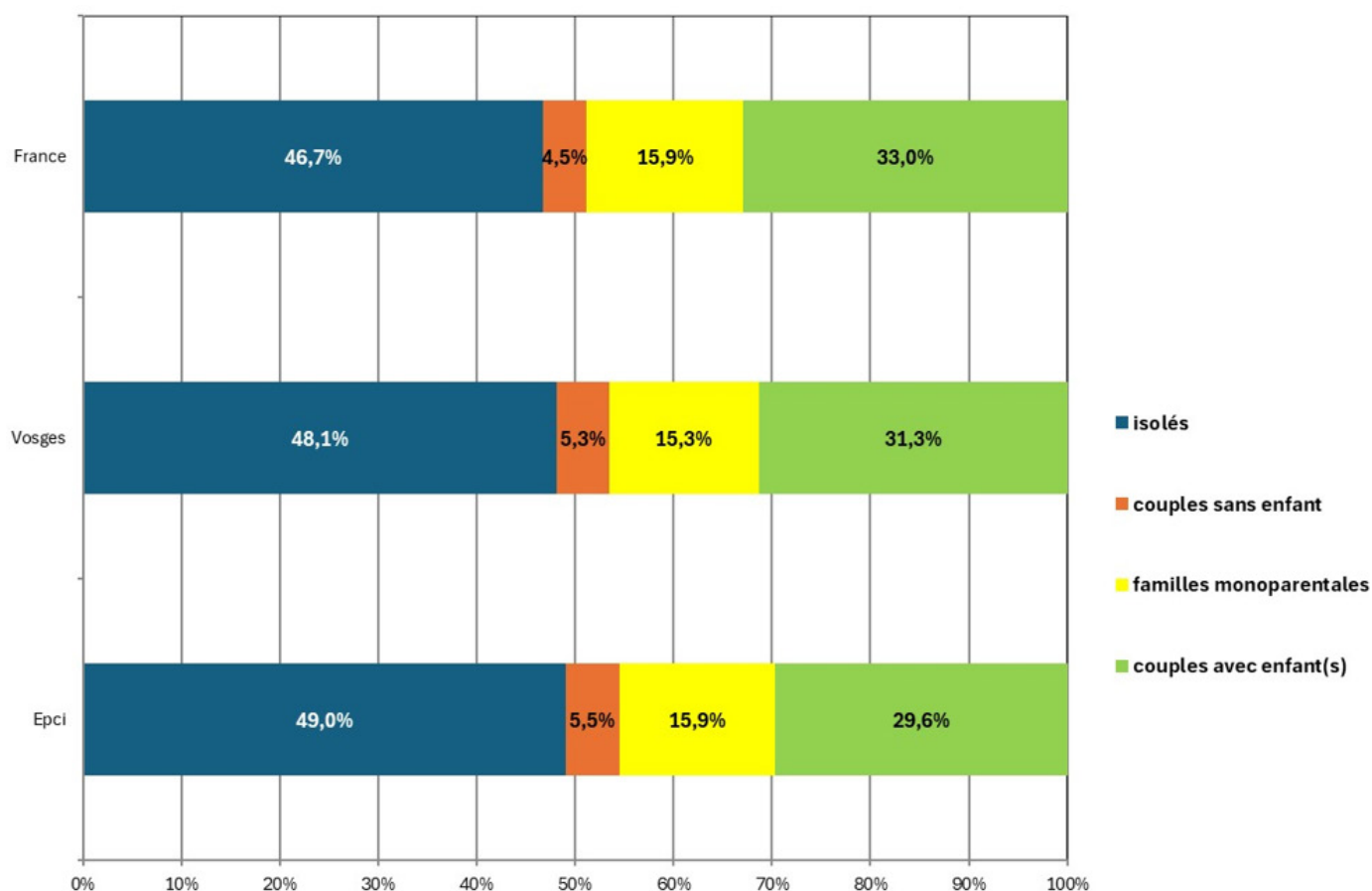
Allocataires et structure familiale



- Au niveau national, entre 2020 et 2023, le nombre d'allocataires baisse légèrement (100 allocataires en 2020 pour 98 en 2023). Le même constat est observé dans les Vosges, de manière plus marquée (100 -> 95). Sur la CA, c'est au sein du bassin de vie autour de Fraize que la diminution est la plus importante (100 -> 93).

	Epci	Vosges	France
Population en 2021	73 104	360 673	67 408 052
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2023	32 852	154 612	32 511 300
Taux de couverture	44,9%	42,9%	48,2%

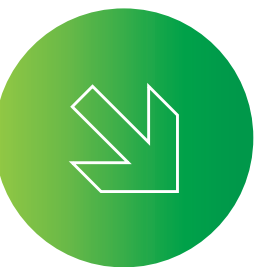
- Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 43 % pour le département et de 48 % pour le National, se situe à 45 % sur l'intercommunalité déodatienne.
- A l'instar de la période précédente (cf. fiche fournie en 2021), des différences apparaissent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : près d'une personne sur 2 (49 %) est couverte par au moins une prestation Caf sur le bassin de vie autour de Saint-Dié-des-Vosges, plus urbain, contre 4/10 sur le sud du territoire, qui compte possiblement plus de personnes rattachées à d'autres régimes.



- Quel que soit le périmètre étudié, les allocataires "isolés" et les couples avec enfant(s) sont les deux types de structure familiale les plus fréquentes.
- Près de 55 % des allocataires du bassin de vie autour de Saint-Dié-des-Vosges sont isolés, le parc immobilier de Saint-Dié-des-Vosges proposant de nombreux logements à cette population, à l'inverse du sud de la Communauté d'Agglomération, plus rural et comptant moins de logements appropriés aux personnes isolées.

	Epci		Vosges		France	
Nombre d'enfants allocataires	11 707	100%	56 345	100%	12 383 672	100%
< 3 ans	1 585	14%	7 864	14%	1 877 570	15%
3-5 ans	1 712	15%	8 397	15%	1 905 701	15%
6-11 ans	4 034	34%	19 415	34%	4 353 855	35%
12-15 ans	2 914	25%	14 100	25%	2 947 813	24%
16-17 ans	1 462	12%	6 569	12%	1 298 733	10%

- Environ 11 700 enfants allocataires se trouvent sur cet EPCI, dont 29 % ont moins de 6 ans.



Fiche n°3

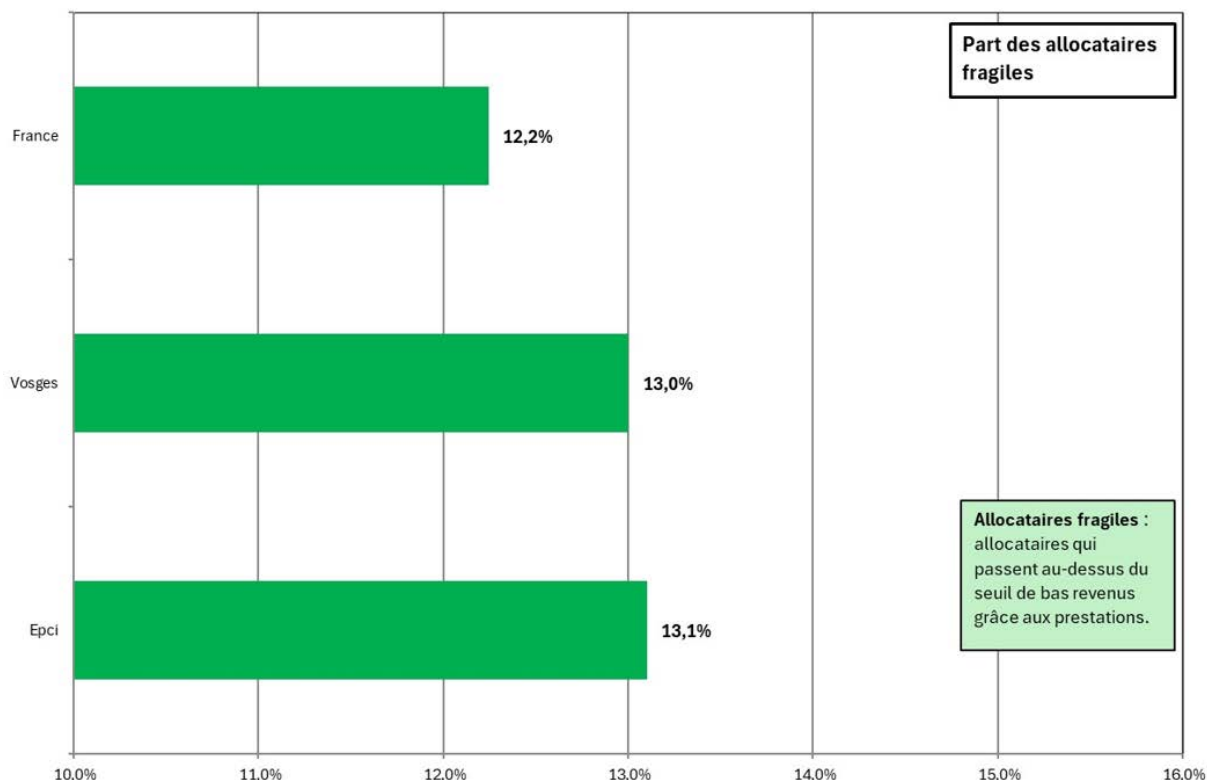
[Source des données : Caf]

Pauvreté - Précarité

	Epci	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	17,0%	14,6%	13,2%
Part de bénéficiaires de l'AAH	10,5%	10,2%	9,5%
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	37,6%	38,0%	32,9%
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	38,5%	34,7%	32,6%

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 253 € en 2023

- En 2023, les bénéficiaires du RSA et de la PPA, ainsi que le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus, sont proportionnellement plus nombreux dans les Vosges qu'au niveau national. La CA se distingue du département par une part conséquente de bénéficiaires du RSA (1 allocataire sur 6) et d'allocataires sous le seuil de bas revenus (près de 39 %).
- La part des bénéficiaires de la Prime d'activité, versée à des travailleurs aux ressources modestes, avoisine les 38 % sur le département, l'EPCI et ses bassins de vie, soit 5 points de plus que la moyenne nationale.



- Le taux d'allocataires fragiles, qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, oscille entre 12,0 et 13,5 %, quel que soit le périmètre étudié.



Focus Politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Son objectif est d'améliorer les conditions et lutter contre les inégalités des habitants des deux quartiers identifiés comme prioritaires (Saint Roch / l'Orme et Kellermann / Foucharupt).

Elle est mise en œuvre sur le territoire dans le cadre d'un nouveau contrat de ville 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » signé entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Trois enjeux stratégiques ont été identifiés :

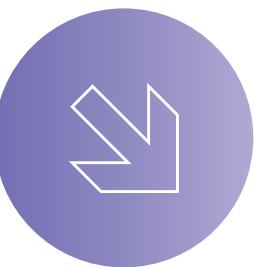
Enjeu 1 : une gouvernance et un pilotage stratégique intégrant une nouvelle forme de coopération destiné à mettre en place un pilotage agile, une coordination coopérative et participative.

Enjeu 2 : la participation citoyenne et l'engagement basée sur l'expérimentation. Ce qui permettra de poser les ambitions partagées par les élus et l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, de créer des « coopératives » d'acteurs diversifiés par problématiques et/ou ambitions, de mobiliser les expertises et ressources spécifiques de la politique de la ville ou du droit commun.

Enjeu 3 : Les thématiques prioritaires, sans oublier de prendre en compte les spécificités de chaque quartier

- L'emploi et le développement économique
- Le lien social
- Le pouvoir d'achat et l'accès aux besoins fondamentaux
- L'éducation
- La sécurité
- L'environnement
- L'alimentation
- Le sport
- La culture

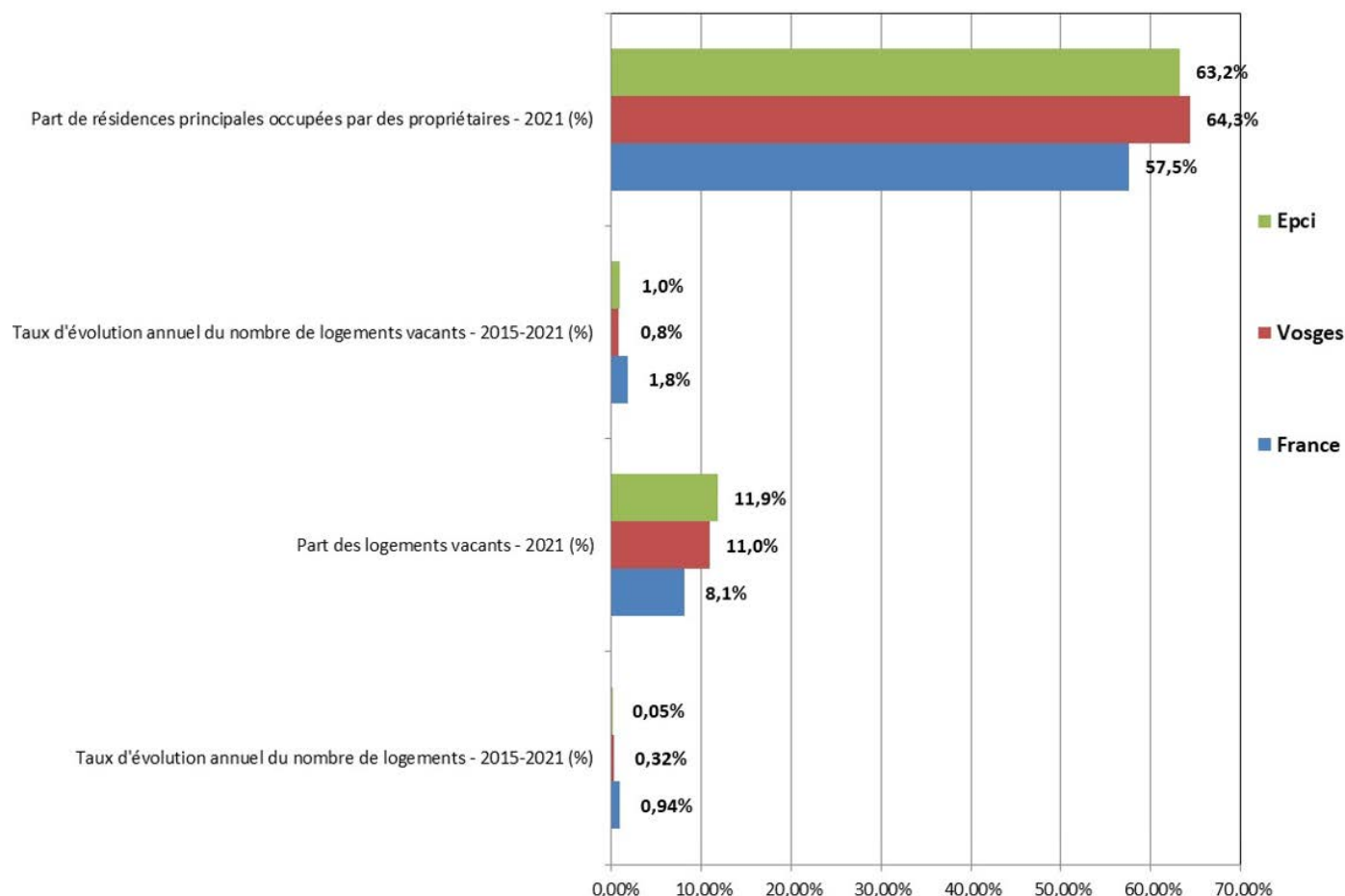




Fiche n°4

[Source des données : INSEE]

Logement



- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2015 et 2021, est proche de 1 % au niveau national contre 0,32 % pour le département des Vosges. Il stagne sur le périmètre de la CA de Saint-Dié-des-Vosges.
- La part des logements vacants est plus importante dans les Vosges (11,0 %) qu'au niveau national (8,1 %). Il faut noter que les logements vacants sont principalement concentrés dans les centralités du territoire (Saint-Dié-des-Vosges 17,4%, Senones 17,7%, Moyenmoutier 13,2%, Raon l'Etape 13,1%, Fraize 12,8%, etc.)
- Dans les Vosges, près de 2/3 des résidences principales sont occupées par des propriétaires contre 58 % au niveau national. Le département contient de nombreuses zones rurales et de zones de montagne où les propriétaires sont plus nombreux qu'au sein des zones urbaines. Cela se vérifie à la lecture des résultats, d'une part, des bassins de vie ruraux (Fraize 72 %) et (Raon-l'Etape 67 %) et, d'autre part, du bassin de vie urbain (Saint-Dié-des-Vosges 56 %). La part de propriétaires est mécaniquement plus faible à Saint-Dié-des-Vosges, étant donné la forte présence des bailleurs sociaux, notamment dans les Quartiers Politique de la Ville.



Les aires d'accueil des Gens du Voyage

Sur les 10 aires d'accueil et 2 aires de grand passage recensées dans les Vosges, la Communauté d'Agglomération dispose de deux aires :

- **Une aire d'accueil se situe à Marzelay (quartier nord-ouest de la ville de Saint-Dié-des-Vosges)**

Elle comprend 32 emplacements (16 places) avec règlement au forfait (emplacement et fluides compris), et fait régulièrement l'objet d'une suroccupation (environ 30 familles). Cette aire est aujourd'hui majoritairement occupée par des Gens du Voyage sédentarisés, qui se déplacent moins de 4 mois par an et principalement pendant la période d'été.

Les enfants des familles de l'aire de Marzelay peuvent être scolarisés à l'école G. Colnat au centre de Saint-Dié. On ne compte pourtant aucun élève depuis environ 4 ans, le choix des familles se portant plutôt sur des cours dispensés par le CNED.

Les familles installées sur l'aire de Marzelay se disent attachées et ancrées à leur territoire.

Les familles sont accompagnées de façon très régulière par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges. Il s'agit d'un accompagnement administratif et budgétaire, très souvent mis en place dans le cadre du RSA.

Le Centre Communal d'Action Sociale est également le lieu où les gens du voyage sont domiciliés et auprès duquel ils règlent leurs emplacements.

- **La deuxième aire située à Raon-l'Étape**

Elle comprend 20 emplacements (soit 10 places) mais correspond plus à une aire de passage avec des stationnements d'environ 3 mois.

Le taux d'occupation de l'aire était de 45% en 2024, tout comme en 2023 ; la présence est assez variable suivant les mois de l'année, avec toutefois une fréquentation plus élevée en fin d'année.

L'aire est essentiellement fréquentée par des couples sans enfants (27 sur l'année 2024) et rarement par des familles (3).

A noter que le gestionnaire de l'aire pour le compte de la Communauté d'Agglomération (entreprise VAGO) aide les familles et les occupants de l'aire dans leurs démarches administratives (déclarations Caf, CMU, impôts, courriers divers, etc.). En particulier, la dématérialisation implique une forte demande liée aux déclarations Caf trimestrielles.

- **Projet**

Depuis plusieurs années, en lien avec le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, une réflexion est menée sur la naissance d'éventuelles habitations répondant aux besoins de sédentarisation de cette communauté.

Une prospection a été faite en 2024 à Neufchâteau où nous sommes allés visiter des logements adaptés mis à disposition par Vosgelis. En avril 2024, un questionnaire a été proposé à cette communauté afin de recenser leurs envies et leurs besoins en matière d'habitat.

ADALI Habitat : Foyer des Jeunes Travailleurs et Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

- **Le Foyer des Jeunes Travailleurs**

Le Foyer des Jeunes Travailleurs propose 80 logements meublés de la chambre individuelle au studio individuel T2. Cette structure est gérée par Adali Habitat depuis juin 2024.

Le FJT s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, en situation de précarité ou non.

Les jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans sont prioritaires.

Les personnes accueillies prioritairement sont :

- Les jeunes travailleurs en situation de précarité ;
- Les jeunes demandeurs d'emploi ;
- Les jeunes en situation de décohabitation ou de mobilité ;
- Les jeunes en formation sous divers statuts (apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel, etc.) ;
- Les jeunes couples ;
- Les adultes isolés ou familles monoparentales de moins de 30 ans ;
- Les étudiants en rupture sociale et familiale.



Les critères d'accès au FJT Cap Jeunes

- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Répondre à un taux d'effort inférieur à 33% (dettes et aides au logement comprises)
- Disposer de suffisamment de ressources pour couvrir la redevance (loyer dont sont déduits les APL) et les frais quotidiens
- Être engagé dans un projet
- Être suffisamment autonome pour se repérer dans la cité et habiter seul dans la CA de Saint-Dié-des-Vosges.

- **Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)**

Le CLLAJ existe depuis 1991 sur Saint-Dié-des-Vosges. Outre la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes, l'objectif est d'informer sur les conditions d'accès au logement, et accompagner dans les démarches (administratives et techniques). Il s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans.

Depuis 2 ans environ, la fréquentation du CLLAJ a diminué. Le Conseil d'administration du CLLAJ a fait le choix de se rapprocher d'ADALI Habitat pour une reprise de l'activité.

Le CLLAJ sera donc repris par l'Association Adali Habitat au cours de l'année 2025.

Les bailleurs sociaux

- **Vosgelis**

Vosgelis est un bailleur social réparti sur le territoire départemental en 5 agences.

L'Agence de Saint-Dié-Des-Vosges gère 3120 logements répartis sur 20 communes.

Le taux de vacance des logements était de 0.3% en 2024, et le taux d'impayé de loyer de 1.5%. Depuis quelques années plusieurs actions ont été engagées notamment sur les QPV ; cela concerne le « mieux vivre ensemble » avec les animations de quartiers, la sécurisation du parc, les chantiers d'insertion.

Les partenaires sont les Centres sociaux, la Mairie, la Police Municipale, la chargée d'innovation sociale, le Foyer des Jeunes Travailleurs, l'Association SELIA, les médiateurs, les adultes relais et les collaborateurs de VOSGELIS.

- **Le Toit Vosgien**

Sur la Communauté d'Agglomération, le Toit Vosgien compte plus de 1 858 logements sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dont environ 1 000 sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges (actionnaire principal).

Le taux de vacance global est à 6.3% en 2024 (beaucoup de vacance commerciale et technique).

En revanche, les secteurs les plus prisés, pour l'essentiel sur l'axe de la Meurthe et de Gérardmer affichent quasiment « complet ».

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges

- **Missions**

- Implanté dans les villes de plus de 20 000 habitants, le SCHS est chargé, sous l'autorité du Maire et par délégation des compétences de l'Etat, de veiller au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène ;
- Faire appliquer les dispositions relatives à la protection générale de la santé publique sur le territoire ;
- Dans les Vosges, seule la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est dotée d'un SCHS.

Le SCHS est membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne des Vosges dont les objectifs sont de traiter les situations d'habitat indigne et de non-décence issues de plaintes, de signalements ou de repérage.

Il participe avec les autres acteurs (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations et la Mutuelle Sociale Agricole) aux instances animées par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne des Vosges.



- **Chiffres clés**

- 34 dossiers suivis dont 17 nouveaux signalements
- 17 dossiers clôturés soit parce que les travaux ont été réalisés par le propriétaire soit parce que le locataire a déménagé ou pour un autre motif.

- **Histologe (devenu Signal Logement)**

Depuis mai 2024, la plateforme Histologe est déployée sur le département.

Cette plateforme :

- Facilite la détection des situations de mal logement
- Accélère la prise en charge
- Permet le suivi des situations

Elle est destinée aux locataires, aux propriétaires et également aux élus et intervenants sociaux.

Les usagers et partenaires déposent leurs signalements, le logiciel opère une pré-orientation vers les partenaires ou autorités compétentes. Il permet également un suivi des procédures en cours et une saisie des documents de procédure par tous les acteurs impliqués. Une information sur l'état d'avancement du signalement est indiquée.

Depuis la mise en place de cette plateforme, les signalements ont augmenté.

Le logement d'urgence

La porte d'entrée dans les dispositifs d'urgence et de réinsertion est le 115, numéro d'urgence pour les sans-abris, mis en place par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Il fonctionne toute l'année et les écoutants régulent les demandes d'hébergement vers les structures d'urgence qui accueillent sans condition et sans délai les personnes en détresse sociale ou sans abri pour un hébergement ponctuel et de courte durée.

À partir du 22 avril 2024, un changement d'organisation a eu lieu au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale 115-SIAO 88.

Les activités du 115 ont été intégrées à l'équipe d'insertion du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation. Cette évolution stratégique vise à renforcer la capacité collective à offrir des services de qualité aux personnes les plus vulnérables. Aussi, cette transition marque une évolution significative dans la manière dont est appréhendée et coordonnée les services afin de renforcer les actions proactives visant à limiter les risques de ruptures résidentielles.

En 2023, grâce à une étroite coopération avec les services de l'État, ont restructuré le fonctionnement par la création d'un service unique. Ces efforts ont notamment abouti à l'intégration du numéro d'urgence ; le 115 au SIAO.





Focus Public sur la Maison de l'Habitat et de l'Energie / « Habiter Mieux »

La Maison de l'Habitat et de l'Energie, portée par le PETR du Pays de la Déodat, est située à Saint-Dié-des-Vosges. Elle se positionne comme un guichet unique pour accompagner les propriétaires de logements dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Depuis 2015, la Maison de l'Habitat et de l'Energie porte :

- Un programme de lutte contre la précarité énergétique en lien avec l'ANAH (programme « Habiter Mieux »), à destination des ménages dits « très modestes » ou « modestes », avec un gain énergétique minimal de 35% pour pouvoir bénéficier des aides. Ces dernières sont progressives en fonction de la performance énergétique atteinte
- Un espace de conseil indépendant, neutre et gratuit (historiquement Espace Info Energie, désormais appelé Espace Conseil France Rénov')

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges¹¹, depuis le début du programme Habiter Mieux, 1 484 dossiers ont été validés, 22 générant un montant de travaux de 37,7 millions d'euros. Environ 60% de ces travaux ont été financés grâce aux aides publiques, notamment celles de l'ANAH (plus de 17,7 millions d'euros) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (2,1 millions d'euros).

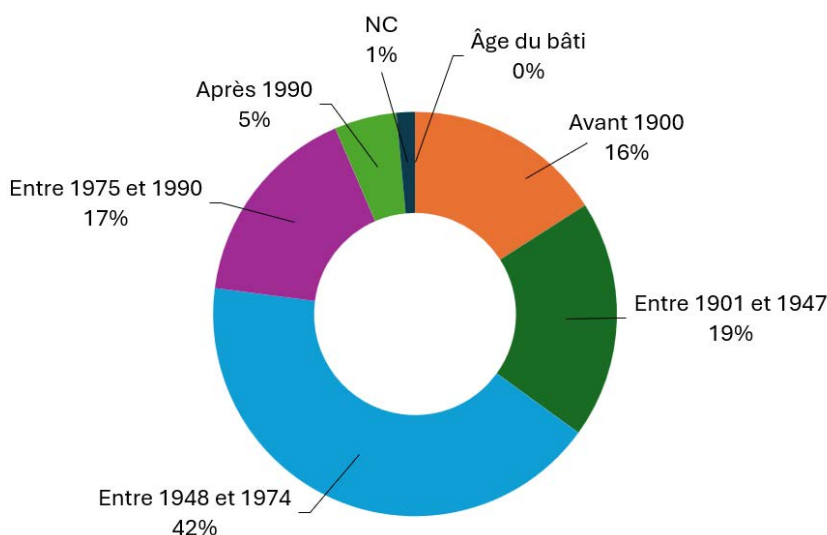
Si la rénovation énergétique est l'entrée principale de ce programme, il est à souligner qu'une centaine de dossiers ont concerné le maintien à domicile de personnes âgées et/ou en situation de handicap.

De même, sur le périmètre de l'Agglomération, 15 cas de logements indignes (LHI) ou très dégradés (LTD) ont pu être traités grâce à la mobilisation des aides publiques du programme.

Dans 95% des cas, les logements traités sont des maisons (individuelles ou mitoyennes), les appartements étant plus « difficiles » à traiter dans ce type d'opérations.

Les trois quarts de ces logements datent d'avant 1975, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. La plupart (42%) sont des habitations construites entre la fin de la seconde guerre mondiale et le premier choc pétrolier, c'est-à-dire à une époque où les préoccupations énergétiques n'étaient pas prégnantes.

Dossiers "Habiter Mieux" - Âge du bâti



Ce type de programme est particulièrement intéressant pour le territoire dans le sens où il développe trois piliers principaux :

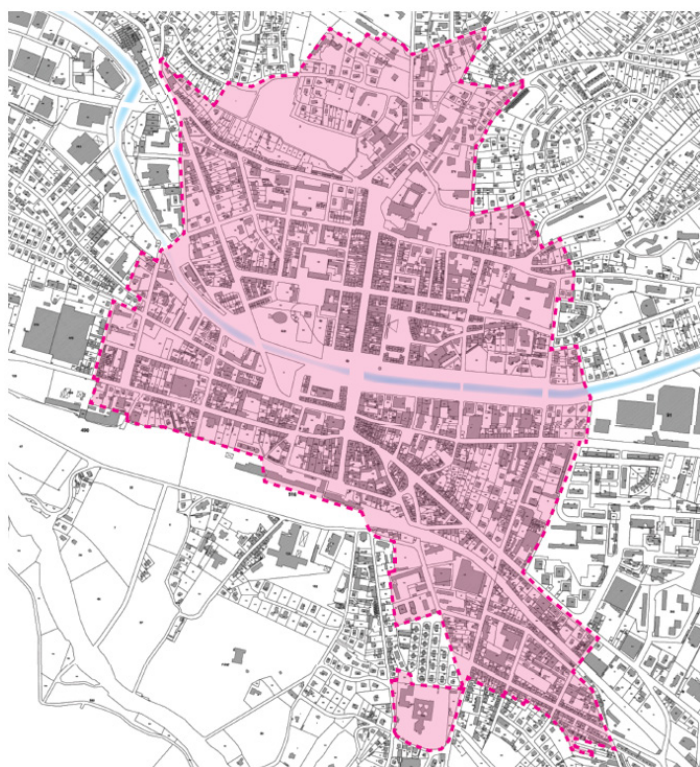
- Environnemental : maîtrise des consommations énergétiques et diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Social : les publics ciblés sont les ménages modestes et très modestes
- Economique : plus de 80% des travaux réalisés le sont par des entreprises du territoire



Action Cœur de Ville / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Depuis 2018, la Ville et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sont bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville, dédié à la revitalisation des centres-villes des villes dites « moyennes ». Le volet Habitat de ce programme se décline par la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville, en lien avec l'ANAH.

Contrairement au programme Habiter Mieux cité plus haut, qui s'adresse à périmètre géographique large (l'ensemble du PETR), une OPAH-RU vise à concentrer les moyens sur un périmètre restreint. Cette opération, co-portée depuis 2020 par la Ville (aides aux travaux) et l'Agglomération (ingénierie), a pour but de redonner de l'attractivité aux logements du centre-ville, en agissant tant sur la rénovation thermique que sur l'aménagement du logement ou la création d'espaces extérieurs (terrasses par ex).



Périmètre d'OPAH-RU de Saint-Dié-des-Vosges

Depuis le début de l'opération, 135 logements vacants ont été rénovés et remis sur le marché, et sont soit loués par des propriétaires bailleurs, soit occupés par leurs propriétaires en tant que résidence principale.

De même, l'OPAH-RU a permis de traiter 25 logements qualifiés de « très dégradés » ou « indignes ».

Cette opération a permis la réalisation de 10,2 millions d'euros de travaux et l'apport de plus 4 millions d'euros de subventions, essentiellement issues de l'ANAH (1,4 million) et de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges (1,2 million).

L'OPAH-RU de Saint-Dié-des-Vosges est en cours de renouvellement pour la période 2025-2029. Une seconde OPAH-RU, sur le même modèle que celle de Saint-Dié-des-Vosges, sera déployée sur les centres-villes de Raon l'Étape, Fraize et Plainfaing (communes labellisées « Petites Villes de Demain ») sur la période 2025-2029.

Ces OPAH-RU s'inscrivent dans une démarche plus large à destination des centralités du territoire : depuis 2018, la Communauté d'Agglomération se mobilise pour accompagner les « bourgs-centres » dans leurs projets de revitalisation parce que ces communes, ayant chacune un rôle de centralité à leur échelle, ont un rôle clé à jouer dans l'équilibre du territoire.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Le Conseil Communautaire a arrêté un projet de PLUi-H lors de sa séance du 20 janvier 2025.

Ce document a pour vocation à définir les principes et règles d'aménagement du territoire sur le périmètre de l'Agglomération. Il est établi pour une durée de 10 à 15 ans.

Les grandes orientations permettant d'établir ce document sont décrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet politique. Le PADD de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est articulé autour de six axes :

1. Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie ;
2. Ambitionner une vitalité économique durable et génératrice d'emplois ;
3. Assurer une offre d'équipements déodatienne facilitatrice de vie quotidienne ;
4. Faire le choix d'une écomobilité performante et d'une accessibilité haut-débit généralisée ;
5. Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie ;
6. Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie.

Le premier axe (habitat / logement) définit précisément les efforts qui doivent être faits sur le territoire en matière de récupération de logements vacants, d'adaptation des logements aux besoins réels des habitants (notion de parcours résidentiel), de production de logements neufs, etc.

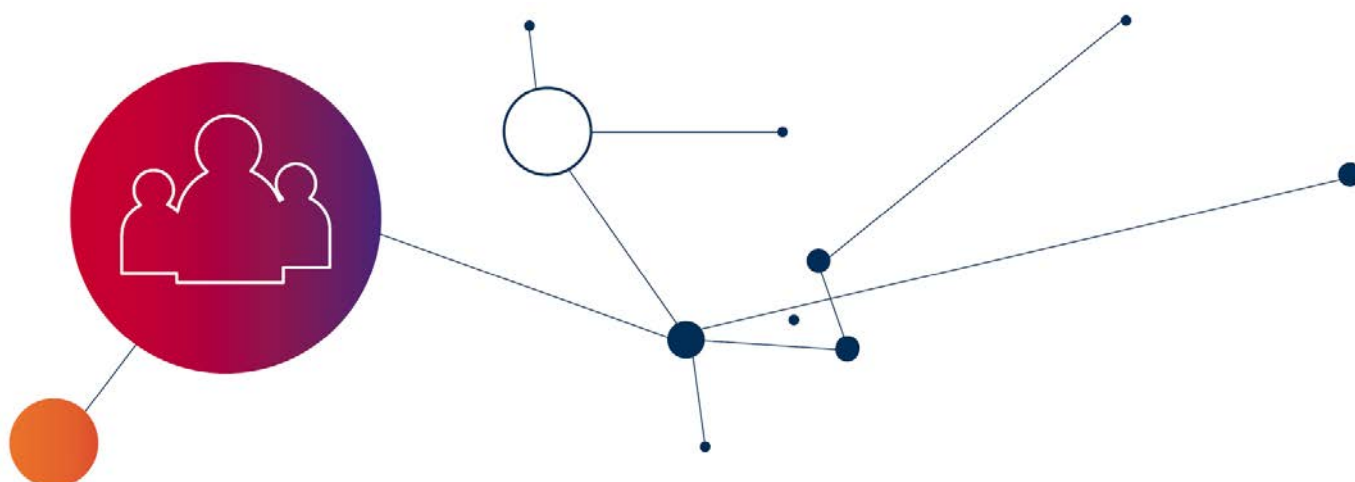
Par ailleurs, le volet « H » du PLUi-H est décliné de manière opérationnelle dans un Programme d'Orientations et d'Actions (POA), valable pour une durée de six ans. Un POA couvre une grande partie des champs liés à l'habitat, de la gouvernance des politiques habitat du territoire au logement social, en passant par la rénovation du bâti privé ou le logement des publics dits spécifiques.

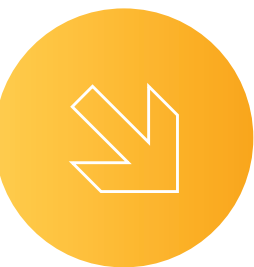
Le premier POA de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se décline de la manière suivante :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
Assurer le pilotage et le suivi de la stratégie territorialisée de l'habitat	Accompagner les communes dans leur action en faveur de l'amélioration du parc de logements	Rendre le parc privé ancien attractif et alternatif aux produits neufs	Organiser davantage les attributions de logements sociaux et poursuivre la modernisation du parc de logements aidés	Apporter des réponses aux besoins spécifiques de certains publics
1. Organiser la gouvernance et calibrer l'ingénierie au service de la mise en œuvre de la politique habitat 2. Créer et mettre en œuvre des outils d'observation et de suivi du volet habitat PLUiH 3. Répondre aux besoins en logement en donnant la priorité à la récupération de la vacance 4. Structurer une stratégie d'intervention opérationnelle sur l'habitat 5. Construire la politique intercommunale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux (CIL)	1. Renforcer l'accompagnement technique des communes en faveur de la lutte contre le bâti dégradé et vacant 2. Favoriser la lutte contre le mal-logement et l'insalubrité 3. Réaliser et diffuser une boîte à outils « habitat » 4. Encourager la modernisation et l'adaptation du parc communal 5. Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations habitat de qualité 6. Mettre en œuvre des opérations expérimentales de démolition	1. Développer l'accompagnement à la rénovation au travers des opérations programmées existantes et nouvelles 2. Renforcer le guichet unique « Maison de l'Habitat et de l'Énergie » 3. Élaborer des référentiels techniques pour accompagner les travaux sur l'habitat ancien 4. Mettre en place un dispositif de « coaching rénovation » 5. Mener une réflexion sur la mise en place de leviers fiscaux adaptés aux besoins du territoire	1. Mettre en œuvre la politique intercommunale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux (CIL) 2. Soutenir la valorisation du parc social 3. Favoriser le développement d'une offre de logements aidés dans l'ancien	1. Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et au handicap 2. Adapter les réponses aux besoins des publics jeunes 3. Améliorer les conditions d'accueil des Gens du Voyage 4. Traiter les besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement



Forces	Faiblesses
• Existence d'un réseau de partenaires importants sur la Communauté d'Agglomération, • Aides proposées pour accéder et se maintenir dans un logement, • Forte implication des bailleurs sociaux.	• Précarité énergétique, • Parc locatif vétuste, • Saturation des logements d'urgence et manque de logements pour les publics spécifiques tels que les personnes en marge de la société, • Les professionnels de terrain (Assistentes Sociales, conseillères logement...) ne réalisent pas assez de visites à domicile, • La législation actuelle est en faveur des locataires et certains propriétaires craignent de mettre leur bien en location et préfèrent même les laisser vacants, • Peu de logements pour les étudiants, • Peu de logements pour les personnes à mobilité réduite.
Opportunités	Risques
• Présence de multiples services sur le territoire (CLLAJ, FJT...), • Programme d'investissement important des bailleurs sociaux, • Présence d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé, • Possibilité de mettre en place le Permis de Louer.	• L'inflation : augmentation des charges liées au logement et des matériaux pour les rénovations, • Diminution des crédits des Services de l'État, • Vieillesse de la population et offre pas assez importante quant aux logements pour personnes âgées, • Typologie des logements non adaptés (logements trop grands ou trop petits), • Augmentation des loyers sur certaines communes de la Communauté d'Agglomération (développement du tourisme), • Présence importante des logements loués en AirBnb.





Fiche n°5

[Source des données : Insee]

Emploi

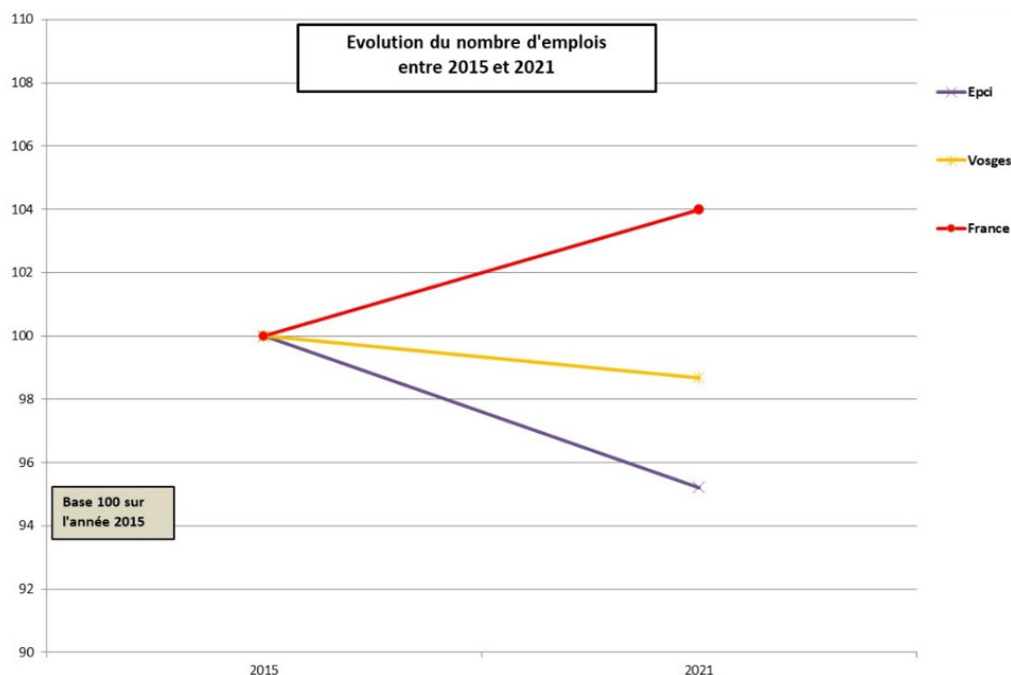
	Epci	Vosges	France
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021 [A]	73,0%	74,5%	74,7%
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2021 [B]	15,9%	12,9%	12,1%
Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2021 [C]	nd	nd	nd

[A] : rapport entre le nombre d'actifs (population active ayant un emploi) + les demandeurs d'emploi, et la population en âge de travailler

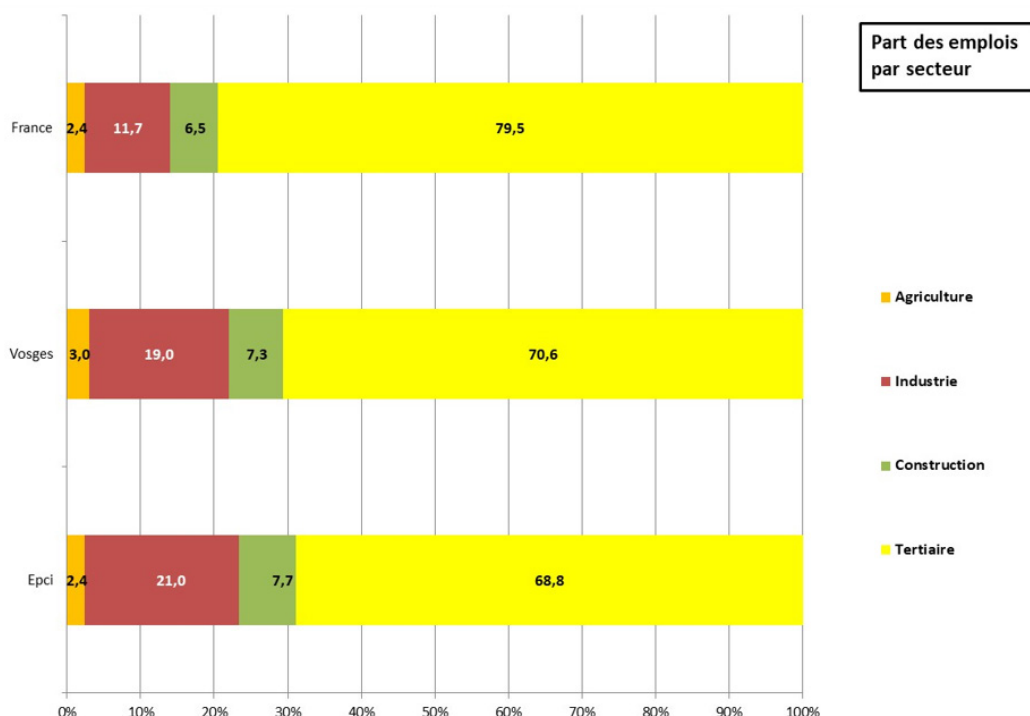
[B] : rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active

[C] : emploi comptabilisé dans la commune du "lieu de travail"

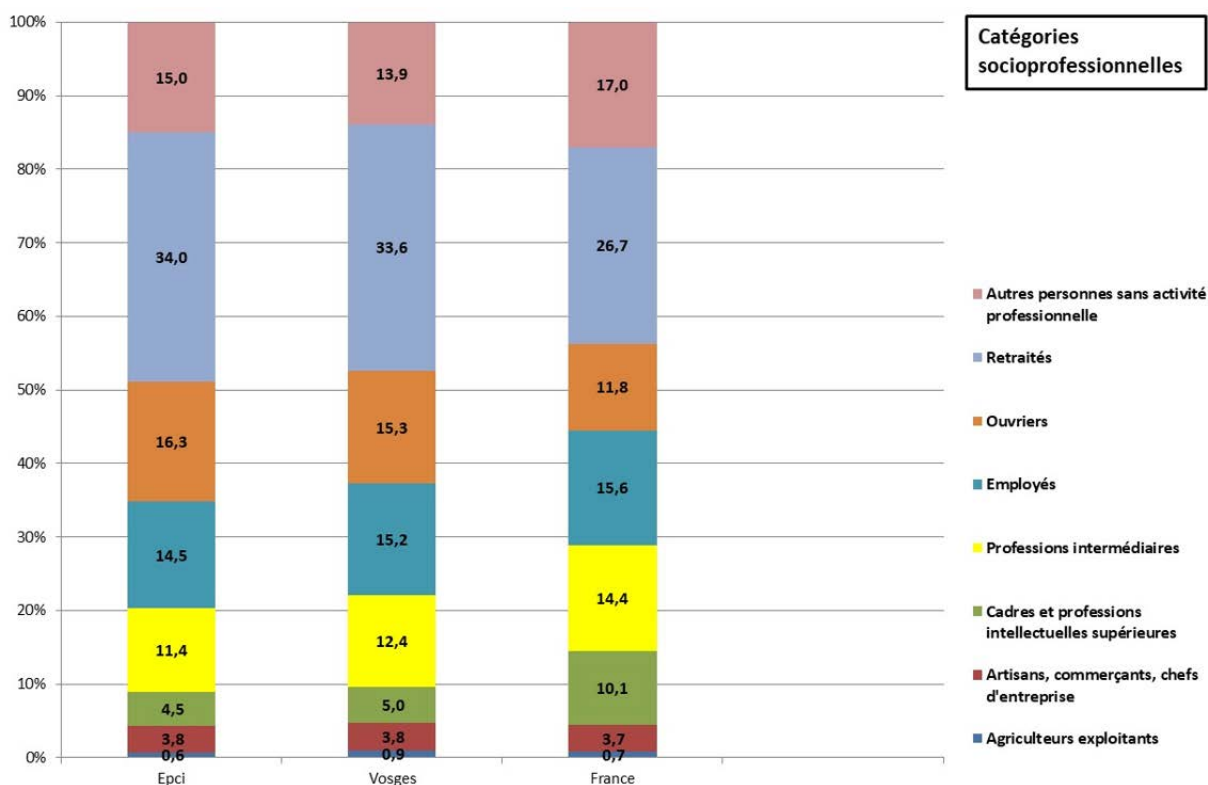
- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. En 2021, il est identique aux niveaux national et départemental et est plus faible sur la CA, particulièrement sur le bassin de vie de Saint-Dié-des-Vosges (70 %).
- Moins d'un point sépare le taux de chômage du département (12,9 %) à celui du niveau national (12,1 %). En revanche, le taux de la CA est plus élevé (15,9 %), avec près de 19 % pour le bassin de vie de Saint-Dié-des-Vosges.



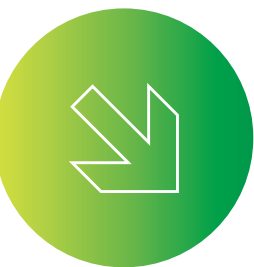
- Entre 2015 et 2021, le nombre d'emplois augmente sur le territoire national tandis qu'il diminue légèrement dans les Vosges. Il décroît au sein de l'intercommunalité (100 emplois en 2015 se sont transformés en 95 emplois 6 ans plus tard), et de manière spectaculaire sur le bassin de vie du nord de la CA (100 emp. -> 90 emp.).



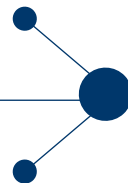
- La part d'emplois dans le tertiaire est plus élevée en France que dans les Vosges (+ 9 pts), à l'inverse de la part d'emplois dans l'industrie (- 7 pts).
- La part des emplois dans l'industrie se situe à un niveau élevé sur les bassins de vie du sud de la CA (30 %) et du nord (24 %) tandis que 3 emplois sur 4 se trouvent dans le tertiaire sur le bassin de vie de Saint-Dié-des-Vosges, qui est le plus urbain.



- Les Vosges comptent proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, mais plus de retraités et d'ouvriers.
- La part d'ouvriers au sein de l'EPCI est relativement importante, de l'ordre de 16,3% (contre 11,8% au niveau national). Les retraités représentent 34 % soit la part la plus importante des habitants du territoire.



Fiche n°6



Éducation

Point démographique :

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Intercommunalité-Métropole de CA de Saint-Dié-des-Vosges (200071066)

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	2 709	1 991	73,5	72,9	74,0
6 à 10 ans	3 967	3 826	96,4	96,0	97,0
11 à 14 ans	3 532	3 409	96,5	96,0	97,1
15 à 17 ans	2 792	2 624	94,0	93,6	94,3
18 à 24 ans	4 526	1 494	33,0	32,2	33,9
25 à 29 ans	3 265	91	2,8	2,6	3,0
30 ans ou plus	51 364	331	0,6	0,5	0,8

- Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

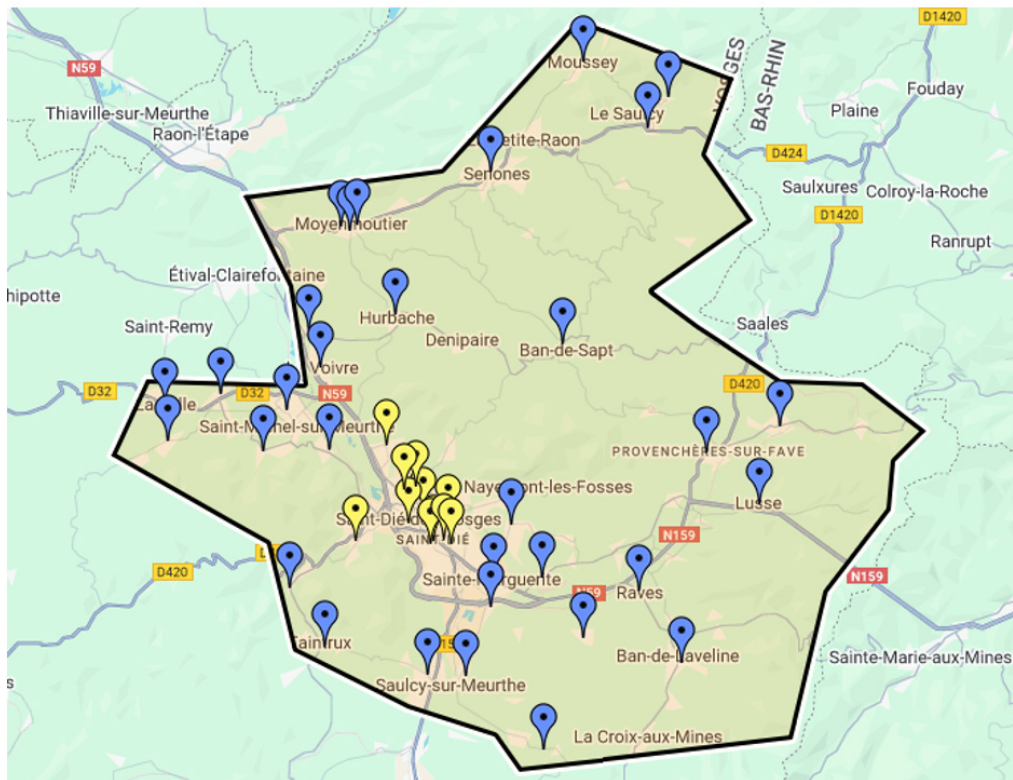
Taux de scolarisation selon l'âge

	2010	2015	2021
2 à 5 ans	73,4	74,0	73,5
6 à 10 ans	98,4	98,3	96,4
11 à 14 ans	98,7	98,7	96,5
15 à 17 ans	96,4	95,9	94,0
18 à 24 ans	37,4	36,5	33,0
25 à 29 ans	3,1	2,7	2,8
30 ans ou plus	0,7	0,5	0,6

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

IE n de Bruyères : 8 sites sur St Rémy-Etival Clairefontaine - Raon L'Etape - Celle sur plaine - RPI Raon sur plaine et Allarmont, Corcieux, Biffontaine, La Chapelle-devant-Bruyères, Les Poulières.

IEN de Saint-Dié-des-Vosges :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Naissances domiciliées	739	699	646	635	650	603	589	613	530	550

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

La volonté est d'apporter une meilleure organisation possible sur le territoire, de manière anticipée.

Pour la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges, les 3 écoles en voie de fermeture sont celles de la Voivre, de Belval et Le Saulcy Quieux.



Ecoles maternelles et primaires :

Focus spécificités et/ou dispositifs :

Le Programme de réussite Educative (PRE)

Le PRE, porté par la ville de Saint-Dié des Vosges, depuis 2006, existe dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) qui correspondent depuis quelques années aux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) de l'Éducation nationale. Il a pour objectif de gérer les difficultés de jeunes de 2 à 18 ans habitant en QPV et de leurs familles dans tous les domaines (santé, comportement, scolarité...).

A Saint-Dié-des-Vosges, les QPV sont Saint-Roch L'Orme, Kellermann et une petite partie de Foucharupt.

1/2 poste Éducation Nationale est dédié à la coordination des deux REP. Le coordonnateur, quant à lui, est à 70 % d'un temps plein et gère la partie administrative et est responsable du dispositif.

Deux référents de parcours, assurent les relations avec les jeunes, leurs familles et les suivis sociaux à mettre en place.

Pour coordonner les suivis, une réunion partenariale a lieu tous les deux mois entre travailleurs sociaux, enseignants primaires et collèges, éducateurs spécialisés et centres sociaux.

En 2024, le PRE proposait 5 actions différentes :

- Développement des capacités langagières des élèves, à destination des primo-arrivants, aux jeunes avec difficultés d'orthophonie ou d'expressions,
- Lutte contre les problèmes comportementaux, afin de travailler sur les règles, la gestion des émotions...
- Parentalité : afin de soutenir la famille et les parents dans des problématiques éducatives ou relationnelles et les accompagner vers les partenaires (activités du centre social...),
- Accompagnement social et scolaire : lutte contre le décrochage scolaire, aide aux familles en grande difficulté sociale et accompagnement scolaire individualisé.
- Accompagnement santé : accompagnement des jeunes et leurs familles vers des soins (orthophonie, ophtalmologie, ergothérapie, CMP ...)

Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

Le Réseau d'Éducation Prioritaire regroupe les collèges et écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire, et ayant une incidence sur la réussite scolaire.

3 réseaux d'éducation prioritaires :

- 1 REP à Senones qui intervient sur le collège A. Malraux de Senones et les écoles de Ban-De-Sapt, Belval, Le Saulcy-Quieux, La Petite Raon, Moussey, Moyenmoutier (Les 3 hameaux et Le Tambour) et Senones.
- 2 REP à Saint-Dié-des-Vosges dont :
 - le REP de Vautrin Lud : collège Vautrin Lud, et écoles Baldensperger et Jacques Prévert ;
 - le REP de Souhait: collège Souhait et écoles Claire Goll- Auriol.

Les 2 REP de Saint-Dié se trouvent en Quartier Prioritaire de la Ville. Il s'agit de quartiers essentiellement d'habitat social.

Les REP sont déterminés par les critères suivants :

- le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées
- le taux d'élèves boursiers ;
- le taux d'élèves résidant dans un QPV ;
- le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième.



Dispositifs d'inclusion :

Dispositif ULIS : Accessibilité et accueil des jeunes en situation de handicap ou en difficultés avec l'institution scolaire.

Au sein de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges :

- 5 Dispositifs ULIS école,
- 2 Dispositifs ULIS collège,
- 1 ULIS spécifique « troubles autistiques »,
- Un dispositif EGPA (enseignements généraux et professionnels adaptés)
- 2 postes UPE2A (enseignement en unité pédagogique pour élèves allophones) : 2 professeurs des écoles spécialisées Français Langue Etrangère / Français Langue Insertion et une classe UPE2A au collège Jules Ferry,
- Une Unité d'Enseignement Élémentaire et Maternelle Autisme à Saint-Dié à l'école F. Brunot, ainsi qu'une Unité d'Enseignement Maternelle à V. Auriol – Saint-Dié.

Au sein de la circonscription de Bruyères :

Un dispositif ULIS à l'école Tilleul de Raon L'Etape.

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique de Senones accueille et scolarise 27 jeunes de 6 à 16 ans souffrant de troubles psychologiques pouvant nuire à leur socialisation et venant de la Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire Spécialisé (MECSS) « **La Combe** », qui prend en charge 48 enfants et adolescents de 6 à 17 ans en hospitalisation complète pour des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien (obésité et diabète insulino-dépendant).

Le DITEP d'Epinal - Senones (Dispositif thérapeutique, éducatif et pédagogique) accompagne 77 enfants, adolescents et jeunes adultes, garçon et filles, âgés de 6 à 20 ans.

Missions du DITEP :

- Identifier les difficultés de l'enfant et y apporter une réponse adaptée.
- Favoriser son épanouissement en participant activement au développement de son autonomie et de son intégration sociale, scolaire et professionnelle.
- Proposer un accompagnement thérapeutique.
- Assurer une coordination entre les partenaires en lien avec le parcours de l'enfant.

2 entités sur le site de Senones :

- MECSS : Prise en charge d'enfants et adolescents en hospitalisation complète pour des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien (obésité et diabète insulino-dépendant).
- ITEP : Dispositif accueillant des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement avec des potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

Des Brigades d'Intervention en Ruralité

Il s'agit d'un dispositif permettant à plusieurs enseignants nommés en ruralité sur plusieurs écoles de mener des séances en groupe restreint pour répondre aux besoins des élèves (notamment en cycle 2).

Des brigades sont implantées à :

- École élémentaire de La Voivre avec intervention dans les différentes écoles de la Vallée du Hure (La Hollande, Hurbache) ;
- EPPU de la Neuveville à Raon l'Etape, avec intervention dans les différentes écoles de Raon l'Etape ;
- Écoles de Mandray et Nayemont-les-Fosses.



Accueil des enfants du voyage :

1 enseignante dédiée à ce dispositif, à l'école Gaston COLNAT sur Saint-Dié. Les enfants sont scolarisés dans les classes correspondant à leur âge, mais l'enseignante "enfant du voyage" s'occupe des élèves individuellement, en petits groupes, ou en regroupement.

1 enseignante dédiée à ce dispositif se trouve également sur le Groupe scolaire du Tilleul à Raon l'Etape.

Enfants Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) :

Les enfants sont scolarisés dans les écoles proches du lieu où ils sont logés, en accord avec l'Inspection de l'Éducation Nationale. Une enseignante EANA intervient sur toutes les écoles accueillant des enfants de migrants. Ce dispositif EANA existe également dans les collèges.

De nombreuses familles allophones habitent les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Dispositifs RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED, évaluent les difficultés scolaires au travers de bilans et dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les Maîtres E (aide pédagogique) et psychologues scolaires interviennent dans les différentes écoles selon les besoins (école de rattachement et écoles de secteurs) :

- 2 dispositifs RASED à Saint-Dié-des-Vosges : 1 rattaché à l'école élémentaire Vincent AURIOL, le 2ème rattaché au groupe scolaire J. PREVERT.
- 1 dispositif sur Senones / Raon l'Etape
- 1 sur Fraize
- 1 sur Bruyères (pour Corcieux).

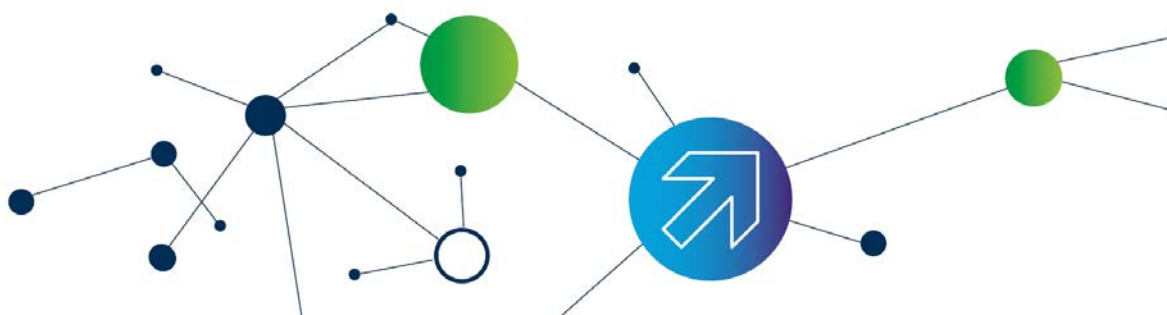
Des écoles alternatives :

Une école alternative : « Les souris vertes » située à Senones accueille des enfants de 3 à 11 ans. Elle compte environ 20 enfants à la rentrée 2024.

Cette école portée par une association, utilise différentes pédagogies alternatives : Montessori, Freinet, l'école de la forêt, la pédagogie de projet.

Ayant obtenu l'agrément en juin dernier, elle a pour objectif d'ouvrir aux collégiens : de la 6^e à la 3^e.

L'école s'implanterait, prochainement, à Etival-Clairefontaine.



De nouveaux dispositifs :

Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle :

Démarche portée sur un territoire visant la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture, le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) émane de la volonté de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes, de 0 à 25 ans : le temps de l'éveil, le temps scolaire, les temps périscolaire, extrascolaire et familial et les jeunes adultes.

6 grands types d'actions sont menés :

- Appel à projet académique et hors temps scolaire : interventions d'artistes sur le territoire ;
- Itinéraires Les Petits Mondes de l'Art : parcours de découvertes artistiques ;
- Éveil et éducation musicale avec une musicienne-intervenante ;
- Développement de projets vers les étudiants·e·s, jeunes adultes et le médico-social ;
- Résidence de territoire secteur Val de Neunée, de Biffontaine à Gerbépal ;
- Résidence-éveil dédiée à la petite enfance : Présence et action artistique pour la petite enfance 0 – 6 ans.

81 % des écoles du territoire bénéficient d'un projet EAC, cela représente 63 % des élèves.

OEPRE :

Dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants ». Des ateliers pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. L'OEPRE propose un atelier au centre social St Roch / un atelier au centre social de Kellermann : pour tous les parents de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges.

Collèges et lycées :

Les collèges :

Nom	Statut	Adresse	Effectif Rentrée 2024	Spécialités et/ou dispositifs
PE Victor	Public	Corcieux	173	ULIS
La Haute Meurthe	Public	Fraize	313	ULIS Section sportive tennis de table + vélo (prévu pour la rentrée 2025/2026)
Du Spitzemberg	Public	Provenchères et Colroy	213	-
L Pasteur	Public	Raon L'Etape	414	ULIS / SEGPA
J.J. Souhait	Public	Saint Die des Vosges	482	ULIS Section sportive basket / gymnastique / tennis / volley-ball Bilangue
J. Ferry	Public	Saint Die des Vosges	199	Section sport foot / UPE2A / ULIS / EFIV
V. Lud	Public	Saint Die des Vosges	619	Segpa + Ulis/ Bilangue/ section euro/ section sportive foot/ section sportive gymnastique/ section sportive arts du cirque
A. Malraux	Public	Senones	276	2 sections sportives scolaires judo et activités physiques de pleine nature / option informatique 6ème et 5ème / Latin / ULIS
N.D La providence	Privé	Saint Die des Vosges	203	Section sportive APPN (Activités physiques de pleine nature) – ULIS
Sainte Marie	Privé	Saint Die des Vosges	320	2 sections sportives : basket / hand-ball

La moitié des collèges et des collégiens se trouve sur Saint-Dié-des-Vosges (5 collèges).

5 Collèges sur le reste de l'agglomération, répartis au nord et sud.

2 collèges classés REP : A. Malraux à Senones et J.J Souhait à Saint-Dié.

6 classes ULIS / 2 SEGPA,

La MFR de Saint-Dié-des-Vosges propose également des classes de 4ème et 3ème en alternance.

Un panel de sections sportives scolaires, plus particulièrement sur Saint-Dié : Activité Physique de Pleine Nature, Athlétisme, Basket, Tennis, Volley, Football, Handball, Gymnastique, Art du Cirque. Une section sportive Tennis de Table au collège de Fraize et une section sportive Football à Raon l'Etape.

2 sections sportives scolaire en lycée : Handball au lycée Beaumont et football au lycée Jules Ferry.

Les lycées :

Type d'établissement	Nom	Statut	Adresse	Effectif Rentrée 2024	Offre de formation spécifique
Lycée polyvalent	G. Beaumont	Public	Saint-Dié des Vosges	714	Bac général Bac technologique : ITEC, SIN, CEE énergie environnement Bac pro : (électrotechnique/maintenance usinage, chaudronnerie industrielle, système numérique) CAP métallier 2 certifications de spécialisation
Lycée général et technologique	J. Ferry	Public	Saint-Dié des Vosges	539	Bac général / Bac technologique STMG
Lycée professionnel	JBJ Augustin	Public	Saint-Dié des Vosges		-
Lycée professionnel	L. Geisler	Public	Raon L'Etape	243	Bac pro bâtiment, menuiserie, commerce, logistique
Lycée général et technologique	Beaujardin	Privé	Saint-Dié des Vosges	231	Bac général Bac technologique STMG
Lycée professionnel	ND La Providence	Privé	Saint-Dié des Vosges	80	Bac professionnel Photographie / Bac professionnel RPIP (Réalisation de Produits Imprimés et Plurimédia) / ULIS LP



Focus sur le Collège- Lycée Jules Ferry :

Le site Jules Ferry accueille et accompagne les élèves de la 6^e à la Terminale voir même jusqu'aux études supérieures (BTS), pour un maximum de 220 élèves.

Leur objectif est d'accompagner les élèves en fonction de leurs compétences afin qu'ils soient en position de réussite.

Au collège, les dispositifs ULIS, UPEAA (élèves allophones pour acquérir la langue française) et Efiv (gens du voyage) sont mis en place.

Au lycée, 9 enseignements de spécialités sont proposés ainsi que des options multiples (langues, sciences, arts plastiques, sport ...). Et 3 enseignements spécialisés pour la voie technologique.

Implanté au cœur du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, cet établissement n'est pas classé REP, pourtant il accueille des élèves issus de familles en grandes difficultés sociales.

Les problématiques rencontrées sont autour de la place des parents (déficitaires), des élèves en souffrance (phobie scolaire...), Par conséquent, le service de santé social est de plus en plus en lien avec les partenaires du territoire, notamment via le réseau parentalité (Café partenaires).

Les nouveautés proposées par l'établissement Jules Ferry :

- Accueil AEIM : groupe éducatif, accueilli sur le site de l'internat, accompagné par des éducateurs spécialisés (7 adolescents et jeunes adultes) ;
- Campus connecté : espace dédié à la formation en ligne,
- Lieu Art et Culture : partenariat avec le musée (CTEAC), pour offrir un lieu aux élèves d'accès à la culture, et à l'art.

Une équipe enseignante investie avec plus de 80 projets à l'année.

Centre de formation des Apprentis, Maison Familiale Rurale :

Type d'établissement	NOM	Statut	Adresse	Offre de formation spécifique
CFA	CCI des Vosges	Privé	467 rue des Grands Prés 88100 SAINTE-MARGUERITE	CAP Equipier polyvalent de commerce Bac pro Métiers du commerce et de la vente option A
CFA	UIMM Pôle formation Lorraine	Privé	15 rue des Folmard 88100 Saint-Dié-des-Vosges	Titre professionnel conducteur d'installations et de machines automatisées Bac pro Technicien en réalisation de produits mécaniques
MFR	La Porte d'Alsace	Privé	COLROY-LA-GRANDE	CAP Services aux personnes et vente en espace rural Bac pro Service aux personnes et aux territoires





6 lycées dont 2 lycées privés et 5 lycées à Saint-Dié-des-Vosges.

Des Bac Pro dans divers domaines : photo, multimédia, bâtiment, commerce, mécanique, service à la personne.

Sur un territoire proche, Gérardmer et Roville-aux-Chênes viennent compléter l'offre (métiers de la bouche, transport, espaces verts...).

2 choix de bac technologique à Saint-Dié-des-Vosges : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion « STMG » (public ou privé) ou Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable « STI2D ».

2 CFA sont proposés sur Sainte-Marguerite :

- Celui de la CCI des Vosges propose : CAP Equipier polyvalent de commerce et Bac pro Métiers du commerce et de la vente option A
- Celui de l'UIMM Pôle formation Lorraine : Titre professionnel conducteur d'installations et de machines automatisées et Bac pro Technicien en réalisation de produits mécaniques.

Une MFR à Colroy-la-Grande forme les élèves dans le cadre de CAP Services aux personnes et vente en espace rural et Bac pro Service aux personnes et aux territoires.

Ecole de la 2^e chance (E2C)

Public cible : Jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire sans qualification d'un diplôme et éloignés de l'emploi

Objectif : Offrir une sortie en emploi ou en formation qualifiante.

Moyens :

- Proposer une formation gratuite et rémunérée
- Offrir un parcours individualisé en alternance d'une durée de 7 mois

Chiffres 2024 :

- 1157 stagiaires accueillis sur l'ensemble des 12 sites de l'E2C Lorraine, dont **51 nouveaux entrants en 2024 sur le site de Sainte Marguerite, 63 jeunes accueillis**. 70 places par ans (fixé par la région).
- 70% de ces jeunes ont trouvé un emploi ou une formation (données identiques aux 12 sites E2C Lorraine) : Les stagiaires signent des contrats d'apprentissages davantage que des formations qualifiantes (GRETA, AFPA ou plus rarement en établissement scolaire).
- 35% d'entrées en formation qualifiante ou diplômante (Données des 12 sites E2C Lorraine) et 18% sur le site de Sainte Marguerite.

Il existe 12 sites en Lorraine dont 2 dans les Vosges : 1 sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal 1 sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Sur la CASDDV, l'école est située à Sainte-Marguerite.

L'École de la 2^e Chance de Lorraine (E2C Lorraine) est une formation rémunérée de 7 mois en alternance pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification.

L'E2C aide à définir un projet professionnel afin de trouver un emploi ou une formation qualifiante ou diplômante.



L'enseignement supérieur :

Type d'établissement	Nom	Statut	Adresse	Effectif Rentrée 2024	Offre de formation spécifique
Lycée	G. Beaumont	Public	Saint-Dié des Vosges	29	BTS Electrotechnique Mention complémentaire technicien en tuyauterie
Lycée	J. Ferry	Public	Saint-Dié des Vosges	60	BTS Négociation et digitalisation à la relation client – Formation initiale et par alternance
IUT	De Saint-Dié	Public	Saint-Dié des Vosges	362	BUT (Formation initiale ou alternance) : - BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle ; - BUT Informatique ; - BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet. Licences Professionnelles (Formation initiale, formation continue ou alternance) : - Métiers du Tourisme et des Loisirs ; - Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle.
Ecole d'ingénieurs	Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception	Public	Saint-Dié des Vosges	115	Formation d'Ingénieur Mines Nancy spécialité Génie Mécanique (étudiants et apprentis), Master Design parcours Conception Produit (étudiants)
CNAM	CNAM Grand Est	Public	Sain- Dié des Vosges		
GRETA					
IFSI	Saint-Dié	Public	Saint-Dié des Vosges	IFSI : 48 places (1 ^{re} année) IFAS : 80 places 34	Diplôme d'État d'infirmière et d'aide-soignante
Lycée	Beaujardin	Privé	Saint-Dié des Vosges	21	BTS Photographie
CFA	CCI des Vosges	Privé	Sainte Marguerite	140	BTS Management Commercial Opérationnel BTS Négociation Digitalisation Relation Client Diplôme Responsable Développement Commercial (Bac+3) BTS Professions immobilières BTS tourisme et la Licence Professionnelle tourisme BTS Gestion de la PME
CFA	UIMM Pôle formation Lorraine	Privé	Saint-Dié des Vosges	12	BTS Conception de Processus de Réalisation de Produits (CPRP) - Option A et B BTS Euro Plastics et Composites (EPC) - Option POP et CO. En partenariat avec Polyvia Formation

Un ensemble d'établissement secondaire qui offre la possibilité aux jeunes de suivre des études supérieures sur le territoire.



PEDT (Projet Educatif De Territoire) :

Il formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire.

La validation du PEDT par l'Éducation Nationale, la DDCSPP et la Caf est obligatoire.

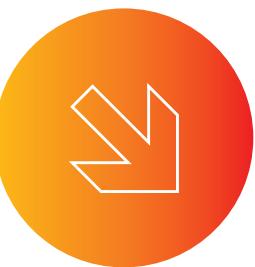
Des mesures d'allègement des taux d'encadrement accompagnent la validation du PEDT.

Les activités proposées dans le cadre du PEDT ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

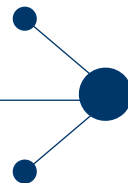




Forces	Faiblesses
• Des réseaux d'éducation prioritaires ; • Des dispositifs de droit commun (PAI, PAP, PPRE, APC, devoirs fit, vacances apprenantes, stages de réussites...) ; • Inclusion des jeunes en situation de handicap ou en difficulté avec l'institution scolaire (dispositifs ULIS/EGPA/Unité d'Enseignement Maternelle Autisme...) ; • Inclusion également des enfants allophones (2 postes UPE2A : 2 professeurs des écoles spécialisés FLE/FLI et une classe UPE2A au collège Jules Ferry) ; • Bonne dotation en psychologues Education Nationale cette année ; • Accès culture / sport : réflexion de proximité ; les enfants ont accès aux différents équipements sportifs et culturels, au plus proche de leur école au sein de la CASDDV ou hors agglomération. Mise à disposition d'ETAPS pour les écoles de Saint-Dié ; • PRE : stabilisation du nombre d'enfants mais augmentation de la qualité des interventions (accompagnement individuel ou famille, accès aux soins...).	• Des carences en ce qui concerne la médecine scolaire (manque un poste d'infirmière scolaire notamment) ; difficulté à réaliser des bilans et à assurer des soins ou des suivis ; • Encore des lacunes sur certains secteurs concernant le transport (vers périscolaire notamment) ; • Carte scolaire en cours d'étude : L'éducation nationale constate une baisse des effectifs due à la baisse de la natalité (une baisse significative, depuis 2023). Des fermetures de classes/écoles sont réalisées. Malgré les inquiétudes des habitants des communes (ex de Corcieux), ce remaniement est effectué afin de proposer les meilleures conditions d'accueil aux enfants (éviter des classes avec 4 niveaux...). La volonté est d'apporter une meilleure organisation possible sur le territoire et surtout de manière anticipée.
Opportunités	Risques
• Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) : des projets culturels en partenariat avec les acteurs du territoire. Les actions sont proposées sur l'ensemble de la CASDDV ce qui permet de toucher un maximum d'enfants sur le territoire même en milieu rural (81% des écoles bénéficient d'un projet EAC, cela représente 63% des élèves). L'Espace Sadoul prévoit également des programmations décentralisées ; • Dispositif Caravelle : la Communauté d'Agglomération prendra en charge le transport afin d'accompagner les enfants vers les lieux culturels ; • Une plateforme de formation bijouterie sera proposée au lycée Beaumont ; • Un campus connecté va voir le jour au lycée Jules Ferry : des formations supérieures à distance seront mises à disposition afin de faciliter l'accès à de nouveaux cursus ; • Un PEDT pour l'agglomération ainsi que pour une grande partie des Accueils Collectifs de Mineurs. Le PEDT vise à apporter une cohérence dans les temps éducatifs et le respect du rythme de l'enfant ; • PRE : Accompagnement à la parentalité ; réflexion sur la manière d'accompagner les familles en créant de nouveaux dispositifs ; • Action du Conseil Départemental : un conseiller numérique propose des ateliers autour de la parentalité (ex : sur les temps d'écran, le sommeil...). Un relais de ce dispositif sera réalisé par France Services ; • OEPRE : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants. Des ateliers pour les parents étrangers primo-arrivants (français, découverte des valeurs de la République, fonctionnement du système scolaire).	• Baisse de la natalité et donc baisse du nombre d'enfants dans les écoles : fermeture de classes, suppressions de postes



Fiche n°7



Parentalité

En 2011, le Comité National de Soutien à la Parentalité-CNSP- définit la parentalité, comme « *l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.* » Définition du Comité National de Soutien à la parentalité CNSP de 2011 validée par le Comité de Pilotage du Réseau Parentalité Déodatien le 23/01/2018.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour du travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'Ecoute d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

D'autres offres répondent à des demandes spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore de l'aide et de l'accompagnement à domicile aux familles.

S'agissant de l'offre travail social auprès des familles, on trouve trois opérateurs institutionnels sur le territoire : Conseil Départemental, MSA et Caf.

Focus sur les réalisations de la précédente CTG 2021/2025 :

- **Le réseau parentalité**
 - La création d'un poste dédié à la coordination et l'animation du réseau parentalité
 - Le portage du réseau parentalité par la CASSDV, depuis janvier 2025
 - Des actions déployées et délocalisées (salon des familles, Cafés partenaires...)
 - Harmonisation des différents groupes de travail
- **Mise en place d'un comité technique**

Sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de nombreux partenaires proposent une offre de service par le biais d'actions ponctuelles ou régulières, permettant de soutenir la parentalité et de prévenir des difficultés dans les relations familiales.





Offre de service de travail social - offre individuelle

Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées.

2 Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) à Saint Dié, pour les secteurs est et ouest et trois accueils sociaux de proximité : Fraize, Raon L'étape et Senones dont :

- Centre de Planification et d'Education Familiale
- Centre de conseil conjugal et familial, à Saint-Dié

Public : Tout public.

Caf : soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, impayés de loyers, monoparent.

- 2 Chargées d'intervention sociale qui soutiennent les familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, d'un conjoint, naissance, impayés de loyer, indécence du logement.
- Elles ont effectué 1113 rendez-vous en 2024 auprès de 283 familles.
- La Caf s'associe avec la CPAM pour proposer un parcours « arrivée de l'enfant » et faciliter ainsi l'accès aux droits pour les familles qui accueillent un enfant.

Public : Familles avec enfant relevant du régime général.

Mutualité Sociale Agricole : soutien en cas de rupture professionnelle et/ou familiale.

- Permanence sociale avec une assistante sociale

Public : Tout public relevant du régime agricole.

Le Réseau parentalité déodation

Soutenir ou créer des actions en faveur des familles, mieux accompagner la parentalité sur le secteur, développer les connaissances des structures et de leur action au sein du réseau, mutualiser les moyens.

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges :

60 partenaires (institutionnels et associatifs) impliqués dans le réseau.

3 Groupes de travail : Temps forts (2 salons des familles par an et des actions durant les semaines de la parentalité) ;

- Rencontres-thématiques interprofessionnelles (réunions thématiques, Cafés partenaires)
- Communication

Un Comité de Pilotage et un comité technique.

Une charte d'engagements à laquelle adhère l'ensemble des partenaires.

Public : Toutes les familles et professionnels. Les professionnels de la parentalité

Aide à domicile

Soutenir temporairement les familles afin de surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles rencontrent lors d'événements provoquant des changements en leur sein. Ce peut être une aide éducative, matérielle ou morale.

- Une répartition géographique des interventions par deux associations pour une couverture de l'ensemble du territoire de la CASDDV : ADAVIE et ADMR (secteur rural).

Public : Les familles (suivant certaines conditions) dans le besoin selon 4 grandes thématiques : périnatalité, dynamique familiale, rupture familiale, inclusion.



Espaces rencontres

Créer ou re-créer du lien dans la famille, accompagner les parents dans une prise de conscience, faire primer l'intérêt des enfants.

- **Maison de l'Enfance Françoise Dolto- St Dié des Vosges : est l'un des trois services (diplômes et référentiel spécifiques) couvrant l'ensemble du département vosgien :**

- 20 mesures en cours sur l'année 2023 pour 44 enfants accueillis au moins une fois dans l'année
- Nombre d'heures « passage de bras » parents-enfants : 188 h en 2023. Il s'agit de la prise en charge de l'enfant d'un parent à l'autre, dans un lieu neutre
- Nombre d'heures d'entretien avec les familles : 108 h.

Public : Familles pour lesquelles le service a été mandaté par le Juge aux Affaires Familiales afin de rétablir du dialogue et ce afin d'envisager une médiation.

Clas : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

- Soutenir la réussite scolaire des enfants ;
- Renforcer l'implication des parents ;
- Encourager les relations parents-école.
- **Horizons 2000 :** un groupe à raison de 4 séances par semaine sur l'année scolaire 2023-2024. 6 participants par séances (19 inscrits au total), inscrits en collège.
- **Association de gestion du centre social Lucie Aubrac :** trois collectifs chacun bénéficiant de deux séances par semaine
 - 40 inscrits, des collégiens et des lycéens.
 - Ouverture d'un CLAS à destination des primaires pour 2024-2025.
- **Centre Socioculturel de la Fave :**
 - 2 groupes à raison de deux séances par semaine pour chacun. 9 enfants inscrits scolarisés en école élémentaire.
 - Ouverture d'un CLAS à destination des collégiens pour 2024-2025.

Public : Parents et enfants scolarisés à l'école primaire, au collège et au lycée.

Laep : Lieu d'Accueil Parent Enfant

Faciliter la socialisation et la séparation du jeune enfant avec ses parents. Favoriser les échanges entre familles.

- **La Ritournelle,** Centre Social Germaine Tillion St Roch/L'Orme/Association Horizons 2000- Chaque jeudi matin (8h30-12h).
 - En 2023, 89 enfants différents et 72 parents sur entrée libre, anonyme et gratuite. La préparation à l'entrée à l'école maternelle est souvent la raison de leur venue.
- **La Petite Pause,** Maison de l'Enfance Françoise Dolto (chaque mercredi de 9h à 11h30 et jeudi de 14h à 18h) sur entrée libre, anonyme et gratuite.
 - En 2023, on compte 122 enfants différents et 101 parents accueillis.

Public : Familles avec enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un référent majeur.



Médiation familiale

Nouer ou renouer le dialogue entre membres d'une famille qui rencontrent une situation de désaccord, de conflit, des difficultés de communication.

• Les Pep'Lor'Est :

- En 2023, 121 personnes ont été bénéficiaires d'un entretien d'informations préalables et 42 ont bénéficié de suivis en médiation.
- Chaque année, des groupes d'échanges entre parents sont mis en place.

Public : Parents séparés ou pas, grands-parents, familles recomposées, jeunes adultes, adolescents...

Maison des adolescents/Point Accueil Ecoute Jeunes

- Identifier le PAEJ comme lieu ressource s'adressant aux 15/25 ans et aux parents.
- Accompagner les personnes vers l'autonomie.
- Accueillir et écouter sans aucune discrimination.

• Selia Association St Dié des Vosges - Fréquentation du PAEJ :

- En 2024 : 174 personnes différentes accueillies (dont 53 professionnels).
- 353 rendez-vous physiques – 89 rdv téléphonique.
- Ouverture les lundi et vendredi de 9h à 16h et le mercredi de 13h à 16h30.

Public : Parents séparés ou pas, grands-parents, familles recomposées, jeunes adultes, adolescents...

Appels à Projets conjoint CD/Caf Parentalité REAAP sur le territoire de la CASDDV

Les porteurs de projets 2024 :

• Association Archipel - Raon l'Etape : " A la croisée des chemins"

- « Ateliers Enfants-parents »
- « Exprimons-nous ! »
- « Bougeons ensemble ! »
- « Discutons ensemble autour de la parentalité ! »
- « Famille au naturel »

Public : Parents seuls ou familles

• Office de la Jeunesse - Raon l'Etape et Vallée de la Plaine : " Ecoute-moi ! Ecoutons nous ! "

- « Pourquoi nos émotions ? »
- « Accompagnons nos émotions »
 - Gestion des émotions par la sophrologie

Public : Enfants, Enfants et parents

• Association Naître Allaiter Grandir (NAG) : Actions du Réseau Parentalité Déodatien

- « Journées parentalité »
 - salon des familles, journée d'échange.
- « Conférence/Animation sur le thème des semaines de la parentalité »

Public : Enfants, Enfants et parents



- **Centre Social Lucie Aubrac - Association de Gestion du Centre Social : " Plus belle la famille "**

Action : « Pause parentale »

- Temps de répit pour les parents lorsque les enfants sont à l'école.
- Echange entre eux sur leurs difficultés, conseil.

« Loisirs en famille »

- Accompagner et soutenir la fonction parentale et éducative.
- Développer et préserver les liens familiaux en favorisant les échanges intergénérationnels.

Public : Enfants, Enfants et parents

- **Centre Social Germaine Tillion - Association Horizons 2000 : " Etre Parent à Saint-Roch l'Orme"**

« Samedi de sortir en famille »

- Favoriser les échanges entre familles.

« Echappées familiales »

- Favoriser les liens intergénérationnels sur des temps de loisirs.
- Centre aéré famille, action autofinancée.

« Brille par toi-même ! »

- Répit parental

« Séjour en famille »

- Développer et préserver les liens familiaux en favorisant les échanges

Public : Enfants, Enfants et parents, Familles, Grands-parents et enfants

- **Ecole des Nez Rouges**

« Dimanche en famille »

- Favoriser les liens intra-familiaux.

Public : Adhérents de l'association

- **PEP Lor'Est : " Pauses Parents en famille "**

« Café des parents »

- Rompre l'isolement des parents, échange

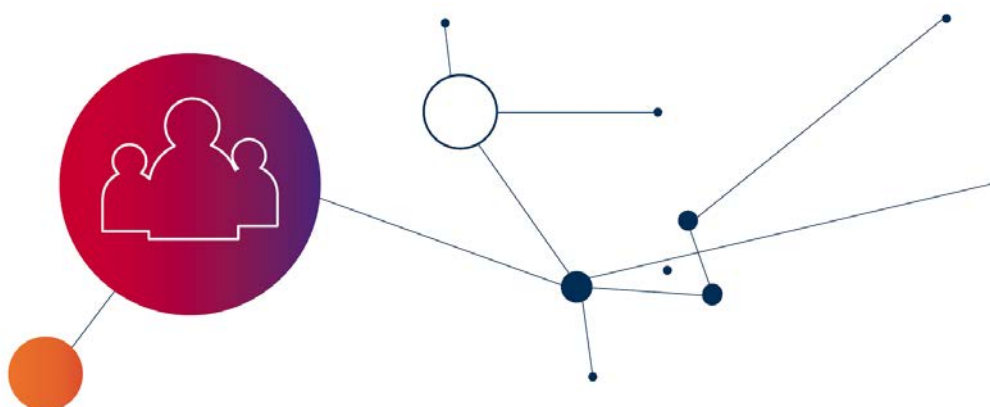
« Graines à semer »

« Ateliers motricité/langage »

« Graines d'éveil »

- « Graines vivantes »

Public : Parents (séparés ou pas), Enfants





Forces	Faiblesses
• Un territoire riche d'associations et de structures organisant des actions en faveur des familles. • Un Réseau Parentalité qui fut le premier sur les Vosges et qui reste le plus important. Il est parmi les seuls réseaux du département à ne pas avoir d'animateur financé par la collectivité. Il est observé une plus grande implication des partenaires. • Une bonne connaissance des administrations et des associations du fait de l'existence du Réseau Parentalité. • Reconnaissance et utilisation du service Espace Rencontre par les services mandataires et les partenaires. • Bassin de vie Secteur de Raon l'Etape et nord CA : des associations qui proposent des actions et des manifestations en complémentarité.	• L'animation du réseau par différents professionnels ou bénévoles qui devient chronophage pour chacun. • Les actions ne sont pas distribuées de façon équitable sur le territoire de la CA de Saint Dié (Bassin de vie n°3 semble très peu couvert). • Des difficultés de mobilité prégnantes pour les familles • Un système de communication autour des dispositifs et actions existantes à conforter (à destination des élus, des familles, des partenaires). • Un manque d'animation départementale des réseaux sur les dernières années.
Opportunités	Risques
• Des actions qui se sont développées en 2020 et qui ont peu de recul, qui n'ont pu être articulées et mutualisées avec l'ensemble des autres actions développées (crise sanitaire). • Des actions itinérantes en construction par le biais d'un véhicule aménagé (Parentalité, Jeunesse...). • Consolidation de l'Espace Rencontre suite au départ de la ludothèque vers d'autres locaux (davantage d'espace et de disponibilité des locaux). • La mise en œuvre de réunions territoriales à l'initiative du Conseil Départemental et de la Caf des Vosges, dans le cadre de l'Appel à Projet Parentalité.	• Les actions parentalité se multiplient et risquent d'être peu lisibles. • La continuité et la pérennité du service rendu aux familles dans le cadre de l'Espace Rencontres. • Des annulations d'action successives sur les 2 dernières années qui peuvent entraîner une démotivation des professionnels. • Le réseau est animé par des professionnels de structures, ce qui leur demande une grande implication et induit un risque d'essoufflement.

Focus sur le réseau Parentalité :

A l'issue d'une réflexion menée en 2007 à l'initiative des services du Conseil Départemental, le réseau parentalité a vu le jour en 2009. Des fonctionnements familiaux et éducatifs interpellaient les professionnels : des grossesses répétées, des difficultés dans l'éducation des enfants (manque de repères pour les parents, difficultés à poser des limites et un cadre sécurisant pour les enfants et ce dès le plus jeune âge).

Des réunions de travail en lien avec la MSVS, la Caf, la municipalité de Saint Dié des Vosges ont donné lieu à l'élaboration d'un diagnostic, la création d'un réseau de professionnels et la mise en œuvre d'actions et de journées d'échanges autour de thématiques variées (« Le bien-être de l'enfant » en 2018, « Accompagner les parents d'aujourd'hui » en 2011, « La place de la parole dans l'éducation » en 2012...).

Le réseau s'est peu à peu étendu à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges.

Porté jusqu'alors par l'association Naître Allaiter Grandir, le réseau parentalité était coordonné par sa présidente en tant que bénévole.

En 2023, le poste de coordinatrice de réseau a été créé, suivi d'un recrutement par la CASDDV ;

Depuis janvier 2025, le réseau parentalité est également porté par la CASDDV.



Aujourd'hui le réseau parentalité est composé d'une cinquantaine de partenaires qui œuvrent activement pour la parentalité. Il est composé de trois groupes de travail :

- **Temps forts** : réunions entre partenaires en vue d'organiser les temps forts parentalité de l'année (journée conférence, salons des familles) ;
- **Communication** : réunions entre partenaires en vue d'améliorer la communication du réseau parentalité ;
- **Rencontres Thématiques Interprofessionnelles (RTI)** :

Les réunions RTI permettent aux partenaires de se rencontrer, d'échanger sur leurs actualités de leurs structures, communiquer sur un projet une action un évènement.

Les temps de réunions sont co-animés par la référente du groupe et un partenaire volontaire qui propose de partager des compétences spécifiques sur une thématique.

Et plus récemment des Cafés partenaires sont proposés régulièrement afin de permettre aux partenaires de :

- Se rencontrer sur un temps court et informel,
- Se repérer, se connaître,
- Échanger sur ses missions respectives,
- Faciliter le travail en partenariat dans sa structure respective,
- Créer du lien et du réseau,
- Découvrir son territoire.

Le réseau parentalité tends à développer ses actions, à les délocaliser sur l'ensemble de la CASDDV, à rendre lisible tant les actions que les réunions des différents groupes de travail pour les ouvrir davantage à tous...

Focus sur les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP):

Adressés à tous les enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un ou des deux parents, ce sont des lieux qui proposent :

- Un moment convivial où les enfants et les parents prennent plaisir à jouer, à se parler, à être ensemble ;
- Un lieu de rencontres, d'ouverture et d'échanges entre parents ;
- Un espace de paroles et d'écoute structurant la relation parents/enfants ;
- Un lieu de vie où chacun a sa place et où les compétences des parents et des enfants sont reconnues et développées ;
- Un espace ludique, propice à la socialisation dès le plus jeune âge.

Les accueillant(e)s sont présents(es) pour recevoir les parents au sein des LAEP. Il s'agit d'une posture particulière à laquelle sont formés des professionnels, en l'occurrence, dans le domaine de la petite enfance ou de la relation parents – enfants.

Ainsi, ces lieux d'accueil parents-enfants sont **un outil de prévention, d'éducation et de soutien à la parentalité**. La fréquentation du lieu est libre et gratuite, sans obligation ni inscription préalable ce qui en fait une particularité. Les familles peuvent donc venir à leur rythme, sans obligation.

Les accueillants bénéficient d'une formation spécifique à la relation d'aide et de soutien à la parentalité du jeune enfant, d'analyse des pratiques régulière, de journées d'échanges dans le cadre du réseau LAEP Lorraine. Il s'agit d'un dispositif de prévention bénéficiant d'un agrément Caf. Un cahier des charges précis régleme et organise le bon fonctionnement de l'accueil.

- A ce jour, deux Lieux d'Accueil Enfants Parents existent sur le territoire et sont centralisés à Saint-Dié-des-Vosges :
- Au Centre Social Saint-Roch, ouvert uniquement le jeudi matin.
- A la Maison F. Dolto, ouvert le mercredi matin et le jeudi après-midi.



Focus sur l'école des nez rouges :

L'École des Nez Rouges est une association régie par la loi 1901 créée en 1999 à Saint-Dié-des-Vosges. Elle est née dans les quartiers « sensibles » de la ville, sur la base d'une relation forte entre des professionnels du Centre social « Lucie Aubrac » situé sur le quartier Kellermann et un artiste clown.

En grandissant, l'association a intégré de nouveaux locaux à l'extérieur du quartier, son but étant d'élargir son projet initial à la ville de Saint-Dié-des-Vosges et de ses environs. Cet équipement, par le biais de la thématique du cirque et d'autres activités, tente de renforcer l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, de lutter contre l'isolement familial (pour les familles ou personnes qui n'ont aucun lien social en dehors de leur résidence), contre les inégalités sociales et d'offrir un loisir spécifique et original : les Arts du Cirque.

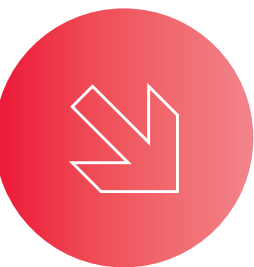
Sa finalité première est de pouvoir offrir des activités praticables par le plus grand nombre de personnes sur la base d'un domaine artistique pluridisciplinaire en dehors de tout esprit compétitif ou élitiste.

La structure, toute l'année, propose toutes sortes d'ateliers culturels (musique, cirque, théâtre, création...) en direction de différents publics :

- Les ateliers à destination des adhérents ;
- Accueil de structures spécifiques du secteur : hôpitaux et établissements variés ;
- Les ateliers décentralisés : intervention de nos animateurs sur d'autres communes ;
- Les ateliers scolaires dans les écoles.

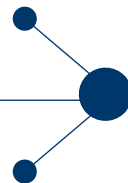
L'école des nez rouge, en tant qu'Espace de Vie Sociale tends à développer des actions parentalité pour cette année 2025 : des ateliers dédiés aux familles, tels que la langue des signes, les réflexes archaïques, le massage, le yoga, premiers secours.





Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]



Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

Petite enfance

La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico- sociales, les lieux de garde ou à domicile et lors des bilans en classes scolaires de moyenne section. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

De leur côté, la Caf et la CPAM des Vosges proposent un « Parcours Arrivée de l'enfant », qui permet aux futurs parents et parents de jeunes enfants d'être informés de leurs droits et accompagnés.

Focus précédente CTG 2021-2025 :

- Accompagnement Maison de l'Enfance F. DOLTO : programme IDA avec un travail notamment autour de l'amélioration du taux de fréquentation, de la formation du personnel et de l'optimisation du fonctionnement des 3 structures avec un travail transversal.
- Enquête Petite Enfance pour déterminer les besoins des familles sur le territoire.
- Rencontre des EAJE du territoire par la Chargée de Coopération pilote et mise en place de réunions d'interconnaissance et d'échange de pratiques entre directrices des EAJE.
- Lien entre le CAMSP et les EAJE pour l'accès en formation concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Augmentation du nombre de MAM (11 contre 6 précédemment).
- Mise en place de commission d'attribution des places dans la micro-crèche Les Renardeaux et la Maison de l'Enfance F. DOLTO pour permettre d'optimiser les places.
- Mise en place de l'Observatoire de la Petite Enfance (vision de l'offre d'accueil sur l'ensemble du département).

Sur la CASDDV, 1 640 enfants ont moins de 3 ans et 1 727 enfants sont âgés de 3 à 5 ans.

	0-2 ans	3-5 ans	Total	Ass Mat	Places EAJE	Enfants bénéficiaires CMG
CASDDV	1640	1727	3367	373	176	1028
Dont St-Dié	470	539	1009	69	126	154

Evolutions par rapport aux données de la précédente CTG : on constate une baisse du nombre d'enfants soit -7,71% pour les 0-2 ans et -10,14% pour les 3-5 ans.

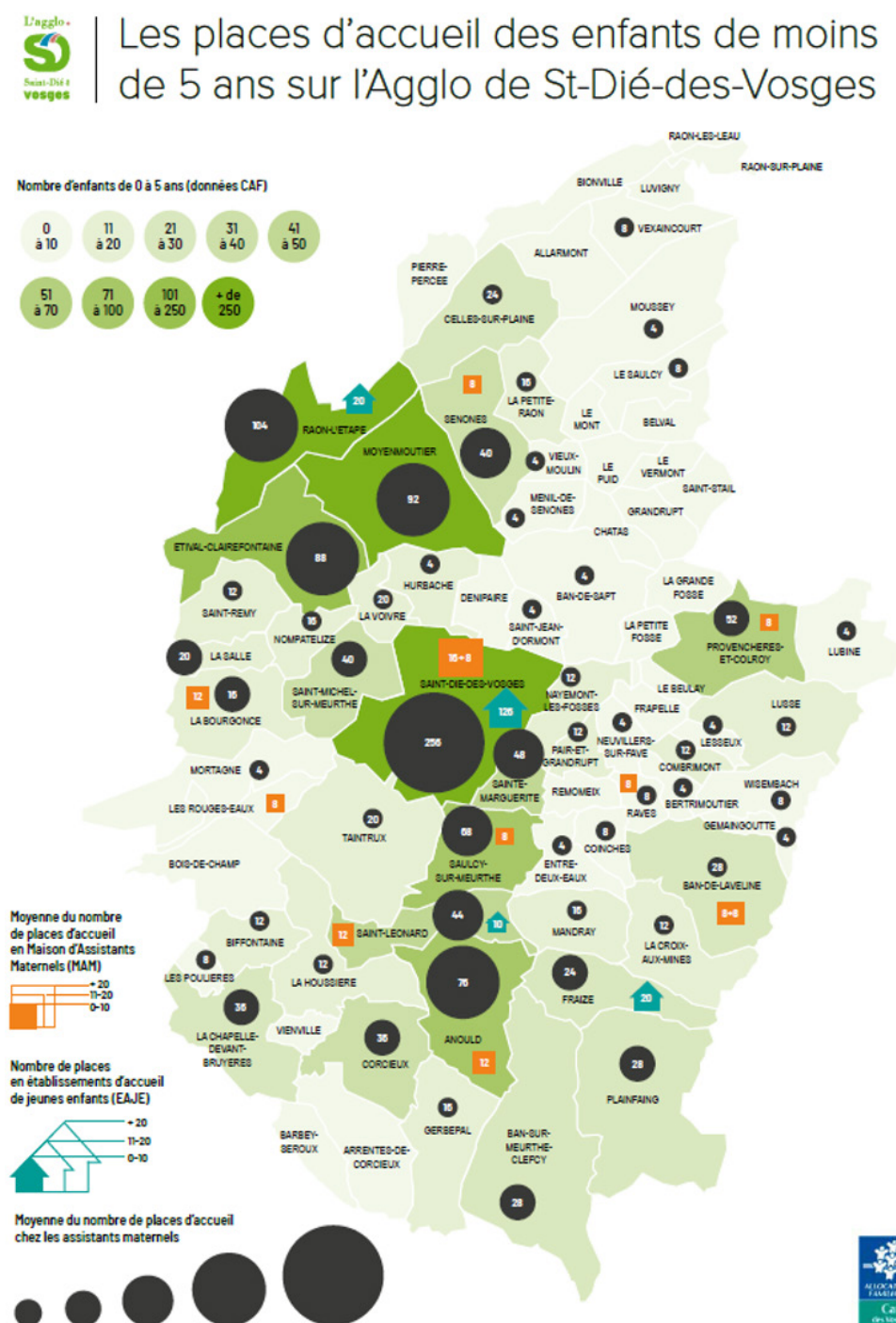
Le taux de couverture petite enfance (ratio nombres d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées) de l'EPCI en 2022 est de 62% (en hausse de 0,53% par rapport à 2021). Pour comparaison, le taux de couverture national s'élève à 60,30% et à 68,60% au niveau départemental.

En détail :

- Taux de couverture accueil collectif : **10,20%** (taux moyen départemental : 14,70%)
- Taux de couverture en accueil individuel : **46,90%** (taux moyen départemental : 49,30%)
- Taux de couverture en préscolarisation **4,90%** (taux moyen départemental : 4,6%)

L'accueil sur l'EPCI est donc majoritairement de l'accueil individuel (principalement chez les assistants maternels, la garde à domicile restant à la marge).

Le nombre d'enfants de 2 ans préscolarisés reste faible et la tendance est à la baisse : il représente 69 enfants en 2022 (38% de moins qu'en 2019).





L'offre d'accueil individuel

L'accueil individuel est assuré par les assistants maternels, à leur domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

1049 enfants sont accueillis chez des assistants maternels en 2022 (31% du nombre d'enfant) soit 663 enfants de moins de 3 ans et 386 de 3 à 5 ans.

Nombre assistants maternels sur le territoire :

	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité
Sur la CASDDV en 2022	419	274
<i>Dont Saint-Dié-des-Vosges</i>	106	50
Sur la CASDDV en 2023	388	262
<i>Dont Saint-Dié-des-Vosges</i>	102	42

On constate une diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire (-17,45% entre 2022 et 2023). En comparaison avec les données du précédent diagnostic il y a tout de même plus de professionnels mais une part moins importante est en activité (86% en activité en 2019 contre 65% en 2022 et 67% en 2023).

Le taux d'assistants maternels âgés de 55 ans et plus s'élève à 29,90% sur l'EPCI. Pour comparaison, il s'élève à 34,10% sur le département et à 31,50% au niveau national.

Ces données statistiques posent le constat d'un taux de couverture satisfaisant mais fragile : en effet, reposant en grande partie sur l'accueil individuel, le vieillissement des ASM (1/3 en départ à la retraite dans les 10 ans à venir) peut faire baisser ce taux si un renouvellement n'est pas assuré.

Concernant les flux d'enfants résidents CA gardés en hors CA (flux sortant) et d'enfants résidents hors CA gardés sur la CA (flux entrant) il n'y a pas d'impact significatif (flux sortant : 553 enfants – flux entrant : 570 enfants).

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Créées par la loi du 09 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) représentent à la fois un nouveau mode d'accueil individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels. Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou à la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part. Notons que la création d'une MAM ne vient pas augmenter le taux de couverture des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.

Au niveau de la tarification, les MAM n'émargent pas à la Prestation de Service Unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut être bénéficiaire d'un soutien financier Caf par le versement de la prestation Complément Mode de Garde (CMG).

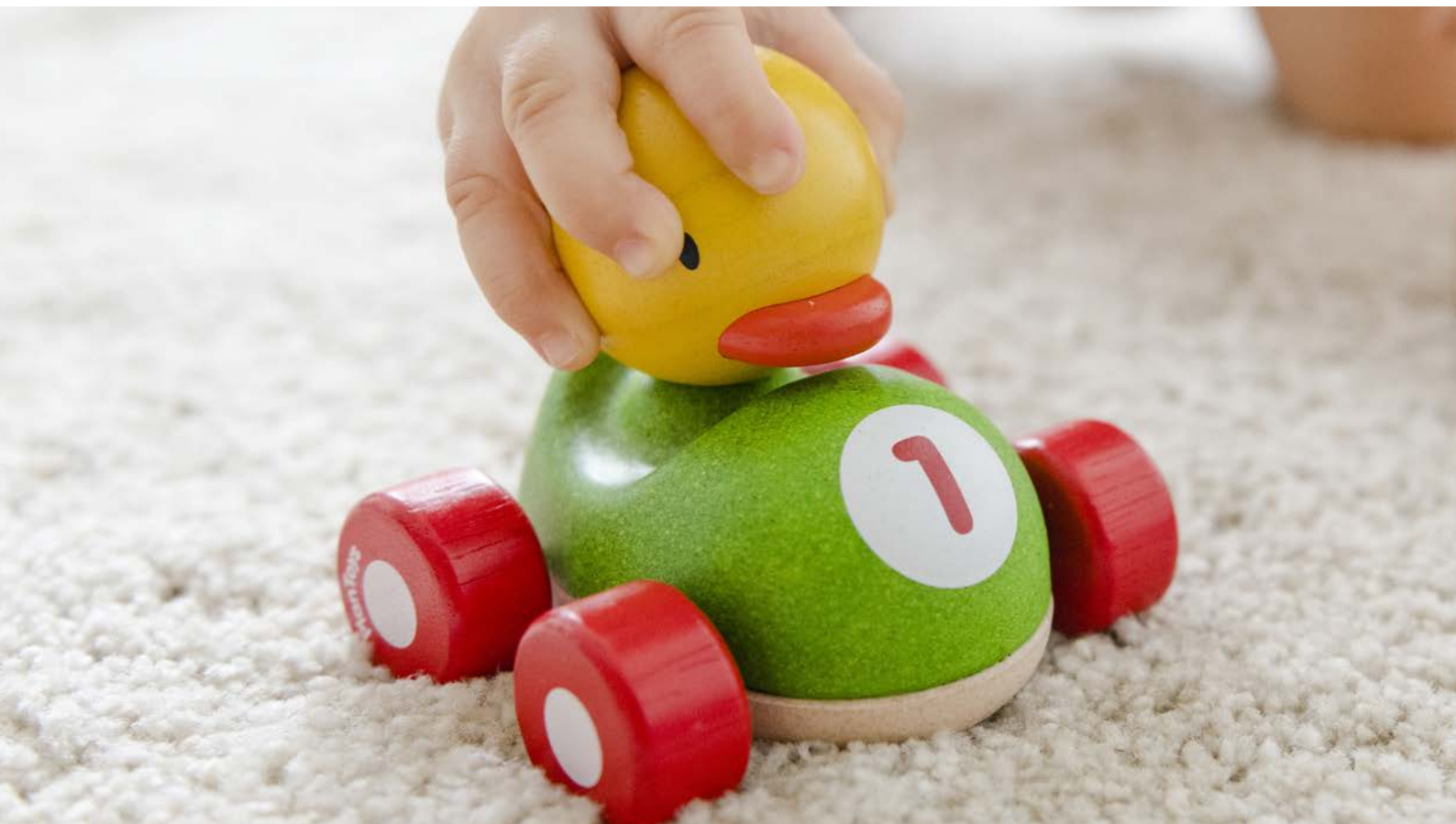
Dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/Caf : suivi personnalisé du projet de fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).



On dénombre actuellement 11 MAM sur le territoire avec un maximum de 96 places pour 24 assistants maternels :

- **MAM 1, 2, 3 Soleil à BAN DE LAVELINE** ouverte en 2016. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM Pitchounes et Diablotins à BAN DE LAVELINE** ouverte en 2023. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants (avec un accueil sur des horaires atypiques (5h30-21h))
- **MAM Doudou et Compagnie à ST DIE DES VOSGES** (Secteur Centre) ouverte en 2017. Elle fonctionne avec 4 assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 16 enfants.
- **MAM Mam'ounette à ST DIE DES VOSGES** (Secteur Hôpital) ouverte en 2019. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM L'Île Ô Malice à SENONES** ouverte en 2019. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM Les P'tits Grillons à ANOULD** ouverte en 2021. Elle fonctionne avec 3 assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 12 enfants.
- **MAM Popinn's à SAULCY SUR MEURTHE** ouverte en 2021. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM Hakuna Matata à RAVES** ouverte en 2023. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM Les Petits Léons à ST LEONARD** ouverte en 2023. Elle fonctionne avec 3 assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 12 enfants.
- **MAM Graines d'Eveil à PROVENCHERES ET COLROY** ouverte en 2024. Elle fonctionne avec deux assistants maternels et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.
- **MAM Caramella à LES ROUGES EAUX** ouverte en 2025. Elle fonctionne avec deux assistantes maternelles et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.

Une 12^e MAM va ouvrir prochainement sur la commune de La Bourgonce avec une capacité de 12 places.





Les gardes à domicile :

L'accueil individuel des enfants peut également être assuré par des gardes au domicile des familles. Le nombre de gardes à domicile sur le territoire est difficile à recenser car ces professionnels ne sont pas agréés par le Conseil Départemental.

Plusieurs associations organisent également des services de gardes à domicile sur le territoire : l'ADMR, l'ADAVIE...

Ce mode d'accueil reste très marginal sur le territoire (concerne moins de 1% des enfants).

Le Relais Petite Enfance (RPE) :

Un RPE est un lieu gratuit, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels (ASM), les parents et leurs enfants.

Le RPE est géré par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (ayant en partie la compétence petite enfance). Il s'agit d'un RPE itinérant qui couvre l'ensemble du territoire.

Le RPE est agréé par la Caf pour 4,8 ETP et fonctionne avec 6 animatrices.

En 2022, le nombre d'ASM par ETP s'élevait à 57 ce qui est en cohérence avec les indicateurs nationaux prévoyant un ratio d'1 ETP pour 56 ASM jusqu'en 2027.

Mission d'information et d'accompagnement des familles : renseigner sur les différents modes de garde, informer des droits et devoirs en tant qu'employeur, informer et accompagner dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel (contrat de travail...).

En 2023, 539 familles ont sollicité le RPE pour bénéficier d'une information. 574 contacts ont été dénombrés concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire et les contrats.

Mission d'animation : mise en place de temps collectifs, d'ateliers d'éveil à destination des enfants, de leurs assistants maternels et de leurs parents.

En 2023, le RPE a organisé 212 ateliers d'éveil. 377 enfants différents ont participé à ces ateliers soit 22,31% des enfants du territoire. 99 ASM différents ont assisté à au moins un atelier sur l'année ce qui représente 32,46% des ASM du territoire.

Mission d'information et d'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels : informer sur les droits et devoirs en tant que salarié, mise en réseau / partage expériences / temps d'échanges entre professionnels, mise en place d'ateliers, soirées thématiques, formation...

En 2023, 225 ASM ont bénéficié de renseignements individuels et 55 ont participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs. 21 ASM ont signalé leur sous-activité au RPE. 6 ont pu bénéficier d'un entretien individuel sur cette problématique.

Outre ces missions, les RPE peuvent s'acquitter également de 3 missions renforcées, pour lesquelles ils perçoivent des financements complémentaires de la Caf.

En 2023, le RPE de la CASDDV est engagée dans la mission suivante :

Promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication : promotion du métier d'assistant maternel.

Dans le cadre de cette mission, le RPE a créé une exposition photo itinérante de promotion du métier d'assistante maternel et de l'accueil individuel. Ce format permet d'être transportable sur l'ensemble du territoire.

Constat des animatrices :

- Comme sur le diagnostic précédent, les animatrices apprécient la bonne cohésion d'équipe et l'organisation d'une continuité de service sur l'année qui permet de répondre à la demande des professionnels et des familles
- La première demande des familles porte majoritairement sur un mode d'accueil collectif ; l'accueil individuel constitue souvent un second choix, les démarches portant le parent en tant qu'employeur paraissant complexes et laisser son enfant à une personne seule constituant parfois une crainte.

- On constate toujours un engouement pour les MAM, de la part des ASM et des familles, qui se développent sur le territoire. Cependant, la réalité de terrain concernant ce type d'accueil n'est pas toujours idyllique : il doit y avoir une entente entre les ASM sur les modalités d'accueil des enfants, des locaux mis à disposition pour un loyer peu élevé...
- Recours au RPE par les ASM en cas de questionnement car il est bien identifié sur le territoire. En revanche, il y a encore des secteurs difficiles à mobiliser concernant les ateliers collectifs ; en effet, ce sont souvent les mêmes ASM qui participent.





L'offre d'accueil collectif

L'accueil collectif est assuré par des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Cette compétence est détenue en partie par la Communauté d'Agglomération (pour les micro-crèches et la Maison de l'Enfance F. DOLTO).

La scolarisation des enfants étant désormais obligatoire dès leur 3ème année, l'accueil des enfants de 3 à 6 ans part ces équipements est minoritaires.

En 2023, on dénombre **176 places** disponibles sur le territoire :

- **20 places proposées par le multi-accueil Rêve d'enfance situé à RAON L'ETAPE**, géré par l'Association Les Gentils Sotrés. L'association est soutenue financièrement par la commune et la Caf.
- **20 places proposées par le multi-accueil associatif La Maison des Pitchouns situé à FRAIZE**, géré par l'association du même nom. L'association est soutenue financièrement par la commune et la Caf.
- **10 places proposées par la Micro-crèche Les Renardeaux à SAINT LEONARD**. Cette structure est gérée par la CASDDV dans le cadre de sa compétence Petite Enfance. L'équipement est soutenu financièrement par la Communauté d'Agglomération et la Caf.
- **87 places proposées par La Maison de l'Enfance à SAINT DIE**. L'équipement est soutenu financièrement par la Communauté d'Agglomération et la Caf.

Les places d'accueil sont réparties entre :

- **Un accueil collectif régulier de 26 places.**
- **Un accueil occasionnel de 24 places.**
- **Un accueil familial de 37 places.**

Données 2023	Nombre de places	Amplitude d'ouverture	Capacité d'accueil	Taux d'occupation*	Prix de revient
Les Gentils Sotrés Raon l'Etape	20	11,5 h	51 980	60,06 %	9,17 €
Accueil Collectif Régulier Dolto	26	12 h	78 312	47,09 %	13,00 €
Accueil Occasionnel Dolto	24	5,4 h	29 548	46,58 %	16,90 €
Accueil Familial Dolto	37	12 h	111 444	28,57 %	10,26 €
Halte-Garderie CS St Roch	19	8 h	35 112	53,59 %	11,38 €
Halte-garderie CS Kellermann	20	4,5 h	19 890	54,06 %	15,20 €
Les Renardeaux St Leonard	10	12 h	36 240	57,18 %	12,07 €
La Maison des Pitchouns Fraize	20	12 h	54 240	66,90 %	8,96 €

*Calcul du taux d'occupation : nombres d'heures facturées / capacité théorique (calcul sans modulation du nombre de places en fonction des tranches horaires)

En 2024, la Maison de l'Enfance F. DOLTO a été réorganisée avec un agrément Grande crèche de 50 places (26 en accueil régulier et 24 en accueil occasionnel) et un agrément Petite crèche familiale (29 places).

Cette nouvelle organisation a pour but de permettre une gestion plus transversale des différents accueils.





La tarification des EAJE :

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la Cnaf en fonction du type d'accueil (accueil collectif et micro-crèche, accueil familial).

Ils prennent en compte les ressources des familles avant toute déduction fiscale et le nombre d'enfants à charge et varie suivant le type d'accueil.

L'application de cette tarification nationale est obligatoire pour percevoir la Prestation de service Unique dont le montant est déterminé en fonction de différents critères qui prennent en compte le prix de revient de la structure, le taux de facturation des heures de présences et la fourniture des couches et des repas.

En fonction des situations, des bonus peuvent être versés par la Caf aux structures petite enfance.

- Bonus inclusion handicap : dans le cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou en cours de détection : 3 structures en sont bénéficiaires.
- Bonus mixité sociale : 3 structures en sont bénéficiaires. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de mixité sociale dans les autres EAJE qui accueillent également des enfants dont les familles sont inscrites sous le seuil de pauvreté. Cependant pour ces établissements la participation horaire moyenne calculée est supérieure à 1,41€.
- Bonus attractivité à destination des gestionnaires de crèches ayant revalorisé le niveau des rémunérations de leurs personnels en application d'un accord de branche : 8 structures bénéficiaires.

Depuis 2024, les EAJE bénéficient également de trois journées financées au titre des « Journées pédagogiques » pendant lesquelles ils peuvent mettre en place des formations collectives, des temps de travail sur le projet d'établissement...

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) :

L'ambition du SPPE est de proposer une réponse globale aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents et ainsi permettre à chaque famille de disposer pour son jeune enfant d'une place d'accueil, de qualité, de son choix, partout sur le territoire et à un coût raisonnable.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant est confiée aux communes en leur conférant 4 compétences :

- recenser les besoins et solutions d'accueil ;
- informer et accompagner les familles ;
- planifier le développement des modes d'accueil (communes de + de 3500 habitants) ;
- soutenir la qualité (communes de + de 3500 habitants).

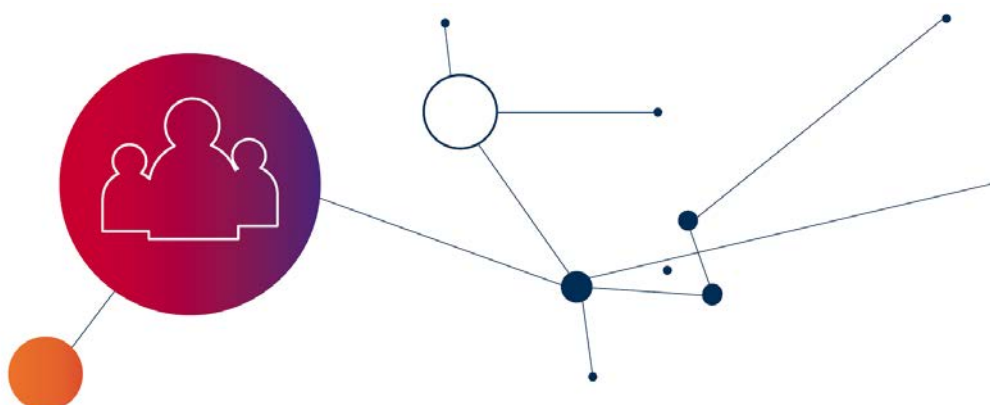
De même, les communes de plus de 10000 habitants doivent mettre en place un relais petite enfance et élaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Toutes ces compétences peuvent être transférées au niveau de l'EPCI ; c'est le choix qui a été fait au niveau de la Communauté d'Agglomération de St Dié des Vosges, par souci de cohérence et de compétences exercées. Les élus ont donc modifié la définition de "l'action sociale" d'intérêt communautaire lors sa séance du 16 décembre 2024.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération est devenue au 1er janvier 2025 "Autorité Organisatrice de la Petite Enfance". A ce titre, les obligations du SPPE lui incombe, en lieu et place des communes.



Forces	Faiblesses
- Couverture de l'ensemble du territoire par le RPE itinérant : offre d'accompagnement des familles et des professionnelles structurées. - Bon maillage des assistants maternels. - Peu de parents démunis se retrouvant sans solution de garde ; pas de tension particulière. - Transfert des compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la CA dans la cadre du SPPE : cohérence sur tout le territoire.	- Manque d'un accueil collectif sur le secteur de la Vallée du Rabodeau : difficile retour à l'emploi pour les familles et accueils périscolaires en difficultés face à l'accueil d'un nombre important d'enfants de - de 3 ans. - Les familles ayant des enfants porteurs de handicap ou présentant des retards de développement ne passent pas la porte des EAJE. - Taux d'occupation faible sur les Halte-garderie des centres sociaux du fait d'une fermeture sur le temps méridien ; difficulté d'organisation des parents qui travaillent. - Refus de plus en plus importants de la part des ASM de prendre des contrats pour des enfants scolarisés ou qui imposent des horaires aux familles. - Peu de temps pour les professionnels EAJE pour se former. - Le fonctionnement actuel des crèches de permet pas l'insertion professionnelle. - Sur certains secteurs, des ASM peinent à trouver des contrats du fait de changements sociétaux (Télétravail, recours plus important à la solidarité familiale, au voisinage...). - Manque d'un maillage entre les EAJE et les écoles maternelles. - Peu de places proposant un accueil en horaires atypiques (notamment sur la Vallée du Rabodeau).
Opportunités	Risques
- Réflexion autour de la création d'un accueil collectif sur le secteur de Senones. - Mise en place des journées pédagogiques : formation collectives des personnels EAJE. - Travail pour une labellisation crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) sur la Maison de l'Enfance F. DOLTO - Réflexion sur les Halte-garderie afin qu'elles puissent proposer un accueil également sur le temps de midi. - SPPE : CA compétente pour construire le schéma pluriannuel de maintien et de développement à l'échelle intercommunale. - Promotion du métier d'ASM via l'exposition photo du RPE et professionnalisation des ASM via la mise en place de temps d'analyse de la pratique par le RPE.	- Vieillessement des assistants maternels et difficultés de recrutement de nouveaux professionnels pouvant mettre en péril le taux de couverture petite enfance actuel. - Départ des familles ne trouvant pas de mode de garde vers un autre territoire. - Problème de mode de garde pour les 3-6 ans : refus de plus en plus important de ces contrats par les ASM et les ACM périscolaires peinent à répondre à cette demande qui nécessite un taux d'encadrement plus important.



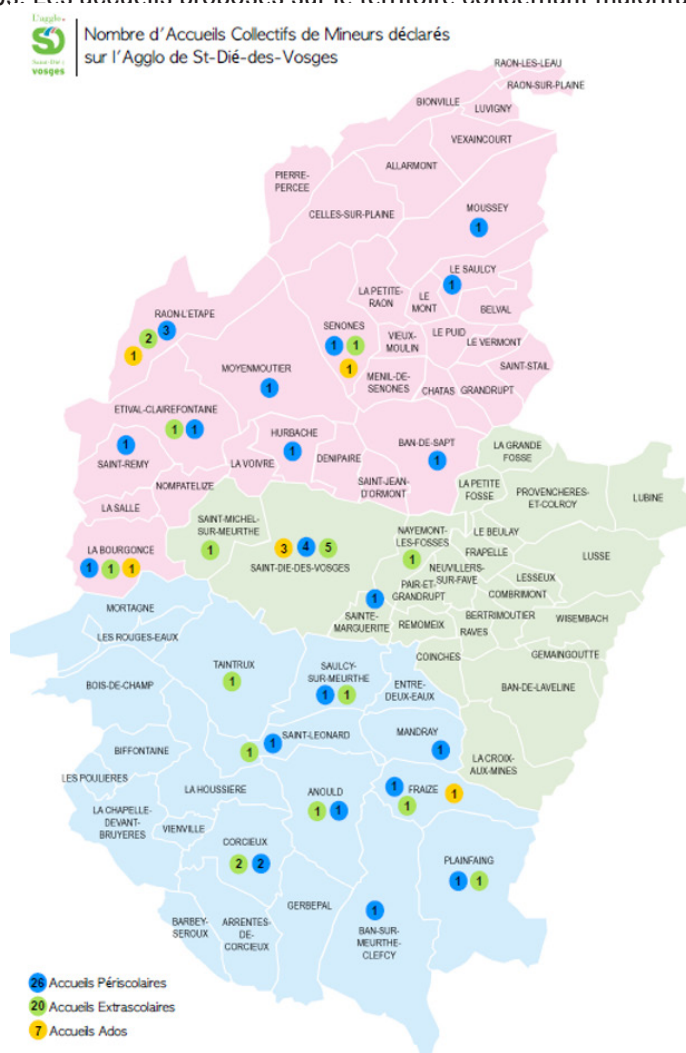
La jeunesse concerne les enfants de plus de 6 ans jusqu'à 18 ans.

Focus sur les apports de la CTG 2021/2025

- Création du BAFA de territoire par l'association Lor'Anim pour permettre d'attirer et de former les jeunes aux métiers de l'animation ;
- Rencontre et accompagnement de garderies non déclarées vers une déclaration en tant qu'accueil collectif de mineurs auprès des services SDJES ;
- Accompagnement techniques et financiers sur des projets d'investissement ;
- Construction d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire sur les communes d'Etival-Clairefontaine et Sainte-Marguerite répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité ;
Et passage d'une garderie non déclarée à une déclaration ACM périscolaire pour Sainte-Marguerite ;
- Création d'un accueil périscolaire sur Moussey (géré par l'association Lor'Anim).

Les ACM sont organisés par les communes ou par des associations. Depuis 2017, la CASDDV a pris cette compétence sur une partie du territoire correspondant aux anciennes communautés de communes du Pays des Abbayes et de la Vallée de la Fave. La gestion de ces accueils de loisirs est confiée, par appel de marché, à l'Association Lor'Anim.

Ces accueils permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps. Les accueils proposés sur le territoire concernant majoritairement les enfants de 3 à 12 ans.





L'accueil de loisirs périscolaire

Ces accueils se déroulent le matin, le midi et le soir en période scolaire, ainsi que les mercredis. Ils visent à répondre à un besoin de garde des familles et à favoriser le développement des enfants en leur proposant des jeux, des activités culturelles, sportives ou artistiques.

D'une façon générale, on remarque que la fréquentation des accueils périscolaires est concentrée majoritairement sur la pause méridienne avec l'offre de restauration qui répond à une demande essentielle des familles.

En revanche, la fréquentation sur l'accueil des mercredis (qui peut être proposé en demi-journée ou en journée complète) à tendance à baisser depuis le retour à la semaine de 4 jours. On note également un changement d'habitude des familles avec le développement du télétravail et un recours plus important à la solidarité familiale ou de voisinage.

Ces temps d'accueil font l'objet d'une intention particulière dans les PEDT et des financements complémentaires peuvent être accordés pour soutenir leur développement.

Sur le territoire on recense :

- 26 sites périscolaires (dont 20 avec un accueil sur la pause méridienne)
- 16 accueils sur les mercredis
- 1 accueil spécifique d'enfants porteurs de handicap d'une classe ULIS à Senones

La tarification dans les différents accueils est plutôt homogène, on ne note pas de disparité flagrante. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles pour permettre une accessibilité à tous.

L'accueil de loisirs extrascolaire

Ces accueils sont organisés pendant les vacances scolaires.

Sur le territoire on recense :

- 20 sites d'accueils en majorité sur les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de La Toussaint. Seuls 4 gestionnaires proposent un accueil sur les vacances de Noël.
- 2 accueils spécifiques sur le samedi.

Extrascolaire	Hiver	Printemps	Juillet	Août	Toussaint	Noël	Samedi
Accueil 3-6 ans	17	17	18	10	17	3	1
Accueil 6-12 ans	18	17	18	10	17	4	2

Les tarifs pratiqués sur les différents accueils de loisirs sont définis par chaque gestionnaire. Ils sont variés sur le territoire et peuvent correspondre à un tarif horaire, à la demi-journée, à la journée ou par l'acquittement d'un forfait à la semaine. Conformément aux exigences de la réglementation de la Prestation de Services, les tarifs sont modulés suivant plusieurs tranches de quotient familial. Le soutien financier des collectivités

La mise en place du CTEAC sur la CASDDV permet de proposer des activités culturelles à destination des enfants sur les temps scolaires ou hors temps scolaires.

L'accueil des adolescents

Cette partie concerne plus spécifiquement les jeunes de 14 ans et plus.

Sur le territoire on recense :

- 6 sites accueillent les adolescents sur la CA. Ces accueils se font en soirée, pendant les périodes scolaires mais également pendant les vacances scolaires.
- Spécificité sur La Bourgonce et la vallée du Rabodeau avec un agrément PS Jeunes (1ETP).
- 1 Point d'Accueil Ecoute Jeunes sur St Dié, géré par l'association SELIA.
- 1 Foyer des Jeunes Travailleurs (à destination des 16-25 ans), géré par l'Association ADALI Habitat.
- Dispositif « Promeneurs du Net » .



Projets portés par les jeunes

Différents projets sont également proposés sur le territoire visant à développer l'autonomie, le montage de projets, la socialisation et la découverte culturelle tels que :

- **Chantiers jeunes** : organisés pendant les vacances d'été conjointement par les Centres sociaux Lucie Aubrac et St Roch / L'Orme, ils permettent de proposer aux jeunes des activités de travaux d'amélioration de leur cadre de vie combinées à des activités de loisirs et des temps éducatifs de prévention.
La ville de St Dié propose également cette activité à destination des jeunes déodatien(ne)s de 14 à 17 ans qui vise à les impliquer dans leur ville pendant les vacances de printemps et en été. Par le biais de missions citoyennes, de chantiers éducatifs, les jeunes sont immergés dans le monde du travail et acquièrent des valeurs de solidarité et d'autonomie.
- **Séjours ados** : différents projets sont également proposés aux jeunes sur le territoire visant à développer l'autonomie, le montage de projets, la socialisation et la découverte culturelle par l'Association « Les Nez Rouges », le Centre Social St Roch et l'Association Lor'Anim.

Focus sur le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Saint-Dié-des-Vosges :

Selon le décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs, les FJT « *accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion professionnelle âgés de 16 à 25 ans* ». Ils « *mettent en œuvre avec une équipe dédiée un projet socio-éducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes qu'ils logent* ».

La gestion du FJT de St Dié a été reprise par l'Association ADALI Habitat depuis le mois de mai 2024. La résidence dispose de logements en chambre individuelle et de studio T2. Elle dispose de services appréciés par les résidents comme une salle de sport, un espace extérieur, des espaces de restauration partagés, une laverie et des espaces de convivialité où les animateurs peuvent proposer des animations collectives.

Le nombre de jeunes logés sur l'année 2024 au FJT s'élève à 71, dont 64 appartenant à la tranche 16-25 ans.

Focus sur le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) :

Les Points Accueil-Écoute Jeunes (PAEJ) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent une difficulté ou se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leur entourage.

Leur rôle est de préserver le lien avec le jeune, se proposer comme interlocuteur, restaurer la confiance, accompagner ses démarches d'inscription ou de réinscription sociale, soutenir l'exercice de son autonomie et de sa liberté de choix.

Ils jouent un rôle de prévention globale et généraliste sur les territoires.

Sur le territoire de la CASDDV, l'Association SELIA propose un service de Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) sur la Ville de Saint Dié des Vosges depuis novembre 2005. L'ouverture au public se fait les lundis et vendredis de 9h à 16h et le mercredi après-midi de 13h à 16h30.

En 2024, on dénombre 174 personnes accueillies (dont 53 professionnels) via ce dispositif. Il s'agit principalement d'habitants de St Dié des Vosges et des communes environnantes.

Focus sur le Conseil Municipal des jeunes :

Le Conseil Municipal des Jeunes est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux jeunes, généralement âgés de 11 à 18 ans, de s'impliquer dans la vie de leur commune. Ces conseils ont pour objectif de donner une voix aux jeunes, en leur permettant de participer à des projets locaux, de proposer des idées et de débattre sur des sujets qui les concernent.

Les jeunes s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie. Les jeunes conseillers, issus des différents quartiers de la ville, représentent la jeunesse dans sa diversité.

Ce dispositif existe sur les communes de Saint-Dié-des-Vosges, Anould, La Bourgonce et Fraize.



Focus sur les Promeneurs du Net (Pdn) :

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes, mais aussi des parents : ils sont vecteurs de liens, de socialisation, d'information et de divertissement. Force est de constater que les professionnels de la jeunesse ou de la parentalité sont présents dans la plupart des espaces où se trouvent les jeunes (écoles, rues, centres sociaux, espaces éducatifs...) mais ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

La Caisse d'allocations familiales des Vosges a depuis 2017 renforcé sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales, et aux besoins des familles. Elle a souhaité soutenir une démarche initiée en Suède « Nätvandrarne » : les Promeneurs du net.

Face aux demandes des parents, ce dispositif a évolué et propose dorénavant des Promeneurs du net Parentalité qui s'adressent principalement aux parents, depuis 2022.

Ce dispositif est financé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires, et par le Fonds national Parentalité de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

Les Promeneurs du net sont des professionnels des métiers de la jeunesse (éducateurs, animateurs jeunes...) ou de la parentalité (référéntes familles) qui, en plus de leur travail sur le terrain, sont présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet. Ils peuvent devenir « ami » avec les jeunes sur Facebook, répondre à des commentaires ou participer à des tchats. Les promeneurs apportent une écoute, des conseils et un accompagnement (relation aux parents, amitié, sexualité, loisirs, projet professionnel, scolarité,) qui se prolongent dans les structures où ils travaillent en leur proposant éventuellement un rendez-vous. Cela leur permet également de soutenir la réalisation de projets initiés par les jeunes.

Tous les Promeneurs du net suivent une formation obligatoire qui pose les bases de sa nouvelle posture professionnelle et le cadre de ses interventions sur le net.

Un réseau départemental des Promeneurs du net, coordonné par la Caf et animé par la Ligue de l'Enseignement des Vosges, accompagne les Promeneurs du net dans leurs missions.

Au total, ce sont 5 Promeneurs du net qui œuvrent sur le net, sur la CASDDV :

Les Promeneurs du Net Jeunesse :

- 1 Pdn au FJT de Saint Dié ;
- 1 Pdn au Centre Sociale Lucie Aubrac.

Les Promeneurs du Net Parentalité :

- 2 Pdn au Centre Social Lucie Aubrac ;
- 1 Pdn au Centre Social Germaine Tillion.

Focus sur l'Office de la jeunesse :

L'office de la jeunesse est une association créée en 2014, qui a pour objectif de favoriser l'accès de tous les jeunes au sport et à la culture, développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité, accompagner chaque enfant et sa famille, afin de construire son parcours éducatif jusqu'à l'âge adulte, poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers, promouvoir une réflexion permanente de façon à prendre en compte les réalités de la jeunesse Raonnaise, porter une attention particulière aux jeunes fragilisés.

Cette association a la particularité d'être gérée par des jeunes âgés de 14 à 25 ans.

La présidente et la trésorière sont des lycéens et sont épaulés par les adultes.

25 jeunes composent cette association et proposent, mettent en place diverses actions, ouvertes à tous (soirée cabaret, « on a tous du talent », projets citoyens, pièce de théâtre avec le pôle intergénérationnel, marché nocturne...).

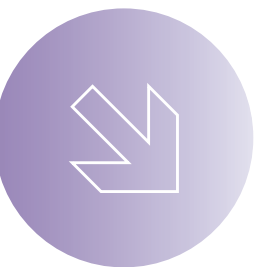
Elle œuvre également pour des actions parentalité :

- Projet en partenariat avec les écoles de Raon L'Etape, et la compagnie théâtrale « ACTE », pour évoquer le sujet des émotions,
- Des séances de sophrologie, en partenariat avec l'association Archipel, destinées aux familles.

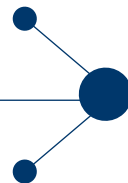


Forces	Faiblesses
• Accessibilité tarifaire des accueils (modulation) ; • Amplitudes d'ouverture qui répond aux besoins des familles ; • Public adolescent touché (notamment sur le nord de la CA) ; • De nombreuses infrastructures à destination des jeunes sur le territoire (sportives, culturelles, ...).	• Problème de mobilité ; • Handicap : manque de formation des personnels ; • Difficultés de recrutement de personnel formé ; • Difficultés à mobiliser le public adolescent sur certains secteurs ; • Certains secteurs isolés ; • Accompagnement SDJES insuffisant ; • Problème de l'accompagnement aux devoirs dans les accueils périscolaires qui n'ont pas de CLAS ; • Manque de communication, de mutualisation des accueils ; • Problème de locaux (vétusté et manque de places) sur le Centre Social de St Roch.
Opportunités	Risques
• Formations BAFA avec création BAFA Territoire par LOR'ANIM (en complément BAFA 0€ par Ville de St Dié) ; • Recenser la parole des usagers pour adapter l'offre ; • Attirer les publics ados en proposant des accueils innovants, adaptés à leurs attentes (ex : service de prévention SELIA) ; • Mutualiser les moyens, créer des temps partagés ; • Réflexion sur formation BAFA sur le territoire.	• Ne pas toucher les familles les plus précaires (problème de mobilité, éloignement des accueils...) ; • Fermeture d'accueils qui n'aurait pu assez de fréquentation ou un manque de personnel.





Fiche n°9



Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale est un axe fort des politiques familiales et sociales et des engagements de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la CNAF et l'État. Elle est mise en œuvre par des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale.

Focus sur les apports de la CTG 2021/2025 :

- Nouvel agrément Espace de Vie Sociale pour l'Association Les Nez Rouges ;
- Reprise de gestion des deux centres sociaux de Saint-Dié-des-Vosges par le CCAS ;
- Recensement des EVS sur le territoire ;
- Mutualisation des actions sur certains secteurs (ex : Semaine de l'Essentiel).

L'espace de vie sociale (EVS) est une structure associative de proximité qui touche tous les publics a minima : les familles, les enfants et les jeunes.

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- Le renforcement de liens sociaux et familiaux ainsi que les solidarités de voisinage ;
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement,
- Le développement de liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le mieux vivre ensemble,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Le centre social est un équipement de proximité, qui remplit 4 missions principales :

- Un équipement à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population ;
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle ;
- Un lieu d'animation de la vie sociale ;
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

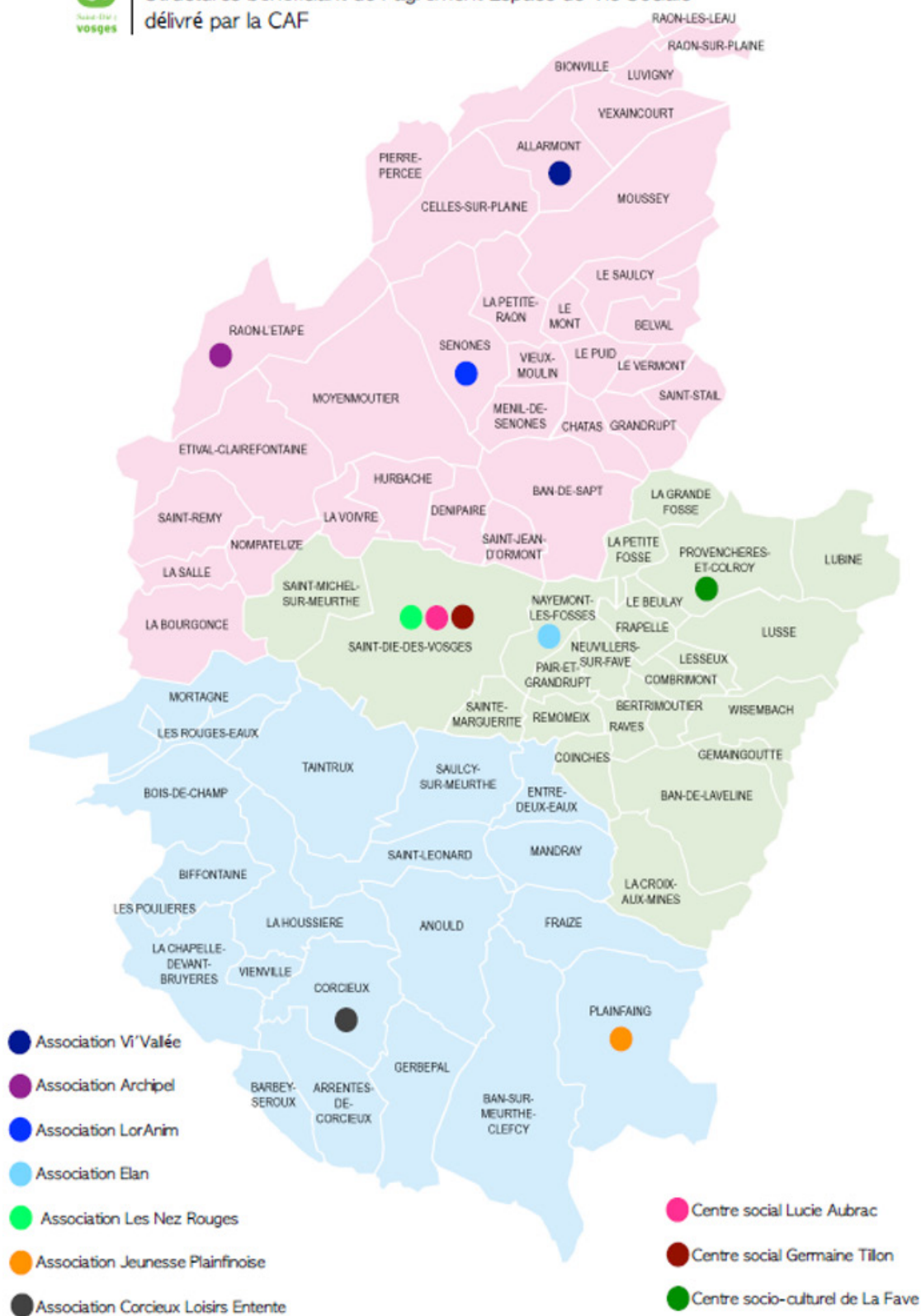
D'autres structures peuvent également participer à l'animation de la vie sociale du territoire, sans bénéficier d'un agrément de la Caf.

Sur le territoire de la CASDDV 10 structures bénéficient de l'agrément de la Caf des Vosges au 31 décembre 2025 :

- Le Centre Social Germaine Tillion à Saint-Dié-des-Vosges ;
- Le Centre Social Lucie Aubrac à Saint-Dié-des-Vosges ;
- L'Association Vi Vallée à Allarmont ;
- L'Association Archipel à Raon l'Étape ;
- L'Association Lor'anim à Senones ;
- Le Centre Socio-Culturel de la Fave à Provenchères et Colroy ;
- L'Association Jeunesse Plainfinoise à Plainfaing ;
- L'Association ELAN à Nayemont les Fosses ;
- L'Association Corcieux Loisirs Entente à Corcieux ;
- L'Association l'Ecole des Nez Rouges à Saint-Dié-des-Vosges.



Animation Vie Sociale sur l'Agglo de St-Dié-des-Vosges Structures bénéficiant de l'agrément Espace de Vie Sociale délivré par la CAF





CENTRE SOCIAL LUCIE AUBRAC

Date du 1er agrément : 01/01/1964

Nombre d'adhérents : 436 familles

Nombre d'heures d'ouverture : 43 heures

Dates du projet en cours : 2021-2025

Mode de gestion : Cogestion Collectivité locale - Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

AXES DU PROJET SOCIAL 2021-2025

Axe 1 : Accompagner et Soutenir la Famille à travers la cohésion sociale

Axe 2 : Favoriser le lien social en mettant en œuvre une démarche participative des habitants, usagers, partenaires

Axe 3 : Rester moteur de la dynamique et du développement de notre territoire

AXES DU PROJET FAMILLES 2021-2025

- Renforcer les actions spécifiques liées à la parentalité
- Favoriser le lien intergénérationnel
- Soutenir l'insertion sociale et professionnelle

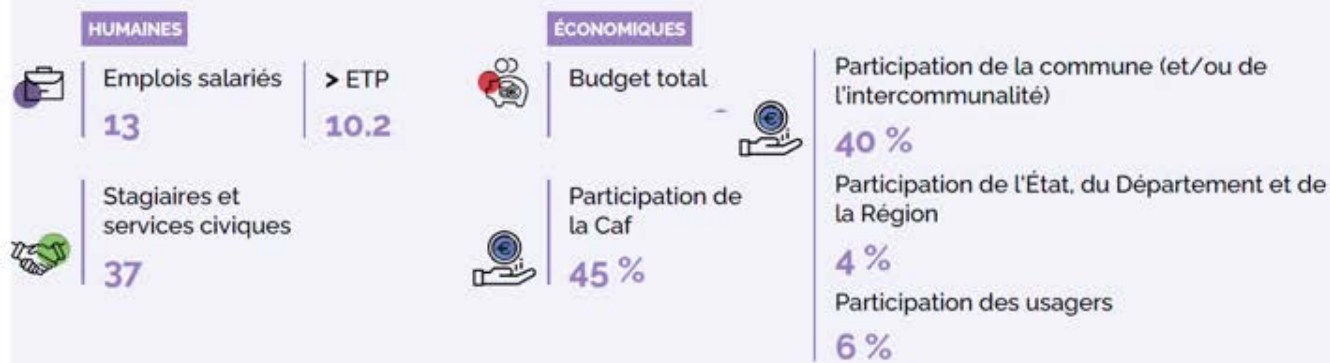
Territoire d'intervention : Un espace à dominante urbaine + Un quartier situé sur un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) QN08806M (KELLERMANN-FOUCHARUPT)

Population de la zone de compétence : 19000 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU CENTRE SOCIAL



LES RESSOURCES



**CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION**

Date du 1er agrément : 01/01/1964

Nombre d'adhérents : 1064 représentant 348 familles

Nombre d'heures d'ouverture : 45 heures

Dates du projet en cours : 2021-2024 (demande prorogation 2025)

Mode de gestion : Cogestion Collectivité locale – Association

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

AXES DU PROJET SOCIAL 2021-2024 (demande prorogation sur 2025)

Axe 1 : Maintenir l'offre existante en l'adaptant aux besoins de la population, tout en visant une amélioration continue de la qualité de notre d'accueil

Axe 2 : Développer le projet Famille et la coordination entre les différents secteurs d'activités du centre social afin de soutenir la fonction parentale

Axe 3 : « Aller vers » les habitants afin de mieux prendre en compte leurs besoins, favoriser leur expression et dynamiser la vie de quartier

Axe 4 : Renforcer les actions partenariales et faire du centre social « la tête de réseau » d'une coordination à l'échelle du quartier

Axe 5 : Être vecteur de valeurs fondamentales (laïcité, fraternité, tolérance, citoyenneté etc.) - Sensibiliser et éduquer au respect de l'environnement et au développement durable

AXES DU PROJET FAMILLES 2021-2024 (demande prorogation sur 2025)

- Accompagner et soutenir la fonction parentale

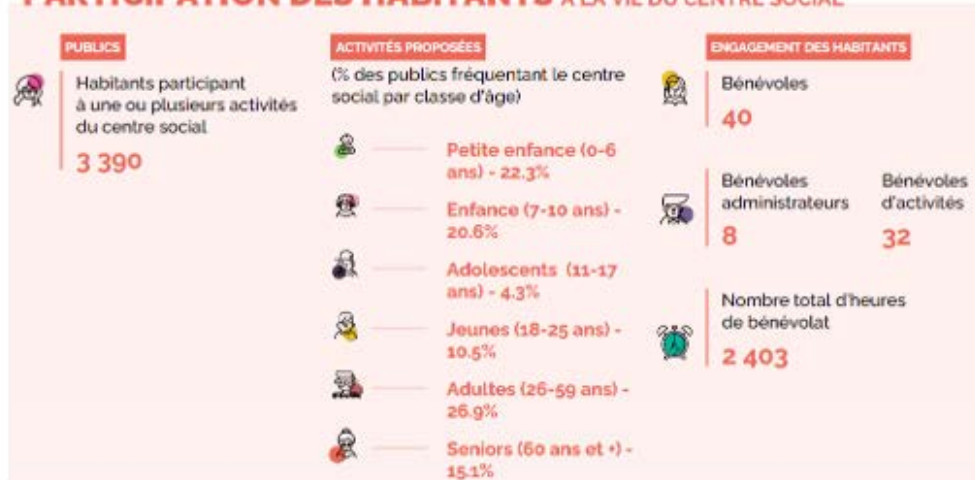
- Favoriser l'échange entre parents et professionnels

- Renforcer la participation du centre social aux réseaux et actions parentalité

- Coordonner les actions entre différents secteurs d'activités et proposer des actions communes

Territoire d'intervention : Un espace à dominante urbaine + un quartier situé sur un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) QN08805M (SAINT-ROCH - L'ORME)

Population de la zone de compétence : 2665 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU CENTRE SOCIAL**LES RESSOURCES**

Le Centre Social manque d'espace au sein des locaux avec certaines actions délocalisées dans des locaux municipaux pour proposer une qualité d'accueil notamment aux enfants (ex : accueil périscolaire de l'école Jacques Prévert qui se déroule directement dans l'école). Il déclare également se sentir isolé du reste de la ville par sa situation géographique et le manque d'animations sur le quartier.



ASSOCIATION VI VALLEE

Date du 1er agrément : 01/11/2012

Nombre d'adhérents : 194

Nombre d'heures d'ouverture : 8 heures

Dates du projet en cours : 2024-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

Axe 1 : soutien à la parentalité avec des activités et des sorties familiales

Axe 2 : proposition d'activités sportives et culturelles à moindre coût

Axe 3 : organisation de la restauration scolaire

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale - Plusieurs communes

Population de la zone de compétence : 680 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS

PUBLICS



Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS

180

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

(% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)



Petite enfance (0-6
ans) - 14.2%



Enfance (7-10 ans) -
21.4%



Adolescents (11-17
ans) - 14.2%



Jeunes (18-25 ans) -
14.2%



Adultes (26-59 ans) -
21.4%



Seniors (60 ans et +) -
14.2%

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE



Bénévoles

11



Bénévoles
administrateurs

2

Bénévoles
d'activités

11



Nombre total d'heures
de bénévolat

341

LES RESSOURCES

HUMAINES



Emplois salariés

1

> ETP

0



Stagiaires et
services civiques

-

ÉCONOMIQUES



Budget total

-



Participation de
la Caf

44 %

Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)

4 %

Participation des usagers

42 %

**ARCHIPEL**

Date du 1er agrément : 01/11/1983

Nombre d'adhérents : 254

Nombre d'heures d'ouverture : 36 heures

Dates du projet en cours : 2022-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux :

Non

Adhérent autre fédération précision : FOL «

Ligue de l'enseignement »

Axe 1 : Les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Axe 2 : Les actions et activités parentalité "A la croisée des chemins"

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale

Population de la zone de compétence : 10000 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS**PUBLICS**Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS**254****ACTIVITÉS PROPOSÉES :**(% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)**Petite enfance (0-6
ans) - 16%****Enfance (7-10 ans) -
17.8%****Adolescents (11-17
ans) - 3.4%****Jeunes (18-25 ans) -
6.8%****Adultes (26-59 ans) -
44.2%****Seniors (60 ans et +) -
11.4%****VITALITÉ DÉMOCRATIQUE**

Bénévoles

6Bénévoles
administrateurs**4**Bénévoles
d'activités**2**Nombre total d'heures
de bénévolat**160****LES RESSOURCES****HUMAINES**

Emplois salariés

3

> ETP

2Stagiaires et
services civiques**-****ÉCONOMIQUES**

Budget total

Participation de
la Caf**55 %**Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)**20 %**Participation de l'État, du Département et de
la Région**25 %**

LOR'ANIM

Un projet au service du territoire

LOR'ANIM

Date du 1er agrément : 01/01/2019

Nombre d'adhérents : 315

Nombre d'heures d'ouverture : 35 heures

Dates du projet en cours : 2022-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

Axe 1 : Se doter d'un espace ressources sur des actions mobilisatrices.

Axe 2 : Mise en place d'un travail en complémentarité et synergie des partenaires et travailleurs sociaux.

Axe 3 : Utiliser les temps d'accueil ACM comme levier du lien famille.

Axe 4 : Mettre en œuvre une pédagogie participative dans la vie de l'EVS

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale - Votre structure est située sur une commune classée en zone de revitalisation rurale SENONES

Population de la zone de compétence : 13500 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS

PUBLICS



Habitants participant à une ou plusieurs activités de l'EVS

315

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

(% des publics fréquentant l'EVS par classe d'âge)



Enfance (7-10 ans) - 33.3%



Adolescents (11-17 ans) - 33.3%



Adultes (26-59 ans) - 33.3%



VITALITÉ DÉMOCRATIQUE

Bénévoles

30



Bénévoles administrateurs

8

Bénévoles d'activités

22



Nombre total d'heures de bénévolat

62

LES RESSOURCES

HUMAINES



Emplois salariés

3

> ETP

0.5



Stagiaires et services civiques

-

ÉCONOMIQUES



Budget total



Participation de la commune (et/ou de l'intercommunalité)

15 %



Participation de la Caf

73 %

Participation de l'État, du Département et de la Région

8 %

Participation des usagers

1 %



ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FAVE - PROVENCHERES ET COLROY

Date du 1er agrément : 01/01/2010

Nombre d'adhérents : 885

Nombre d'heures d'ouverture : 56 heures

Dates du projet en cours : 2023-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

Axe 1 : (Re)Définir une identité : contribuer et participer à l'anticipation des besoins futurs, à l'identification des manques à combler

Axe 2 : (Re)Développer une offre jeunesse : donner des moyens à la Commission Jeunesse d'investir le programme annuel du Centre et les mener à participer à la vie associative du Centre

Axe 3 : (Re)Développer l'implication des habitants : inciter les usagers à devenir acteurs de la structure

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale - Plusieurs communes

Population de la zone de compétence : 2348 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS

PUBLICS



Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS

885

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

(% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)



Petite enfance (0-6
ans) - 4.6%



Enfance (7-10 ans) -
18.4%



Adolescents (11-17
ans) - 9.2%



Jeunes (18-25 ans) -
1.6%



Adultes (26-59 ans) -
22.7%



Seniors (60 ans et +) -
43.2%



VITALITÉ DÉMOCRATIQUE

Bénévoles

18



Bénévoles
administrateurs

10

Bénévoles
d'activités

8



Nombre total d'heures
de bénévolat

917

LES RESSOURCES

HUMAINES



Emplois salariés

4

> ETP

2



Stagiaires et
services civiques

-

ÉCONOMIQUES



Budget total



Participation de
la Caf

23 %

Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)

26 %

Participation de l'État, du Département et de
la Région

4 %

Participation des usagers

30 %


ASSOCIATION JEUNESSE PLAINFINOISE

Date du 1er agrément : 01/01/2005

Nombre d'adhérents : 248

Nombre d'heures d'ouverture : 63 heures

Dates du projet en cours : 2024-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : UFCV

Axe 1 : Pérenniser ou créer de nouvelles actions

Axe 2 : Développer l'implication des habitants et des usagers

Axe 3 : Pérenniser et développer de nouveaux partenariats

Axe 4 : Structurer davantage la gouvernance de l'EVS

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale

Population de la zone de compétence : 1627 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS

PUBLICS

 Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS

515
ACTIVITÉS PROPOSÉES :

 (% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)

**Petite enfance (0-6
ans) - 9.4%**

**Enfance (7-10 ans) -
14.7%**

**Adolescents (11-17
ans) - 13.7%**

**Jeunes (18-25 ans) -
15.7%**

**Adultes (26-59 ans) -
32.4%**

**Seniors (60 ans et +) -
13.7%**
VITALITÉ DÉMOCRATIQUE


Bénévoles

0

 Bénévoles
administrateurs

0

 Bénévoles
d'activités

0

 Nombre total d'heures
de bénévolat

0

LES RESSOURCES

HUMAINES


Emplois salariés

8

> ETP

0.8

 Stagiaires et
services civiques

-
ÉCONOMIQUES


Budget total

.

 Participation de
la Caf

23 %

 Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)

13 %

Participation des usagers

65 %

**ASSOCIATION ELAN**Date du 1^{er} agrément : 31/08/2005

Nombre d'adhérents : 1642

Nombre d'heures d'ouverture : 40 heures

Dates du projet en cours : 2023-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux :

Non

Adhérent autre fédération précision : Non

Axe 1 : Développer des activités pour les ados, les adultes et les seniors

Axe 2 : Développer des activités nouvelles, animations ponctuelles et festives afin d'inciter des rencontres entre les habitants

Axe 3 : Organiser des soirées culturelles

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale - Plusieurs

Population de la zone de compétence : 10000 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS**PUBLICS**Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS**1 642****ACTIVITÉS PROPOSÉES :**(% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)**Petite enfance (0-6
ans) - 1.7%****Enfance (7-10 ans) -
2.3%****Adolescents (11-17
ans) - 8.2%****Jeunes (18-25 ans) -
2.3%****Adultes (26-59 ans) -
38.1%****Seniors (60 ans et +) -
47.1%****VITALITÉ DÉMOCRATIQUE**

Bénévoles

43Bénévoles
administrateurs**43**Bénévoles
d'activités**43**Nombre total d'heures
de bénévolat**2392****LES RESSOURCES****HUMAINES**

Emplois salariés

5

> ETP

1.4Stagiaires et
services civiques**-****ÉCONOMIQUES**

Budget total

Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)**2 %**Participation de
la Caf**27 %**

Participation des usagers

41 %



ASSOCIATION CORCIEUX LOISIRS ENTENTE

Date du 1er agrément : 01/07/2012

Nombre d'adhérents : 711

Nombre d'heures d'ouverture : 29 heures

Dates du projet en cours : 2024-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : FOL
« Ligue de l'enseignement »

Axe 1 : Etablir du lien actif entre les habitants des communes

Axe 2 : Promouvoir, soutenir et animer toute activité sociale, éducative, sportive et culturelle

Axe 3 : Favoriser la découverte et l'apprentissage

Axe 4 : Créer du lien social et fédérer la parole des adolescents

Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale - Une intercommunalité

Population de la zone de compétence : 4500 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS

PUBLICS



Habitants participant
à une ou plusieurs activités
de l'EVS

711

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

(% des publics fréquentant l'EVS par
classe d'âge)



**Enfance (7-10 ans) -
6.9%**



**Adolescents (11-17
ans) - 18.6%**



**Jeunes (18-25 ans) -
11.6%**



**Adultes (26-59 ans) -
32.5%**



**Seniors (60 ans et +) -
30.2%**

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE



Bénévoles

12



Bénévoles
administrateurs

7

Bénévoles
d'activités

9



Nombre total d'heures
de bénévolat

1184

LES RESSOURCES

HUMAINES



Emplois salariés

1

> ETP

0.6



Stagiaires et
services civiques

2

ÉCONOMIQUES



Budget total



Participation de la commune (et/ou de
l'intercommunalité)

10 %

Participation de l'État, du Département et de
la Région

5 %

Participation des usagers

62 %



Participation de
la Caf

22 %

**ECOLE DES NEZ ROUGES**

Date du 1er agrément : 01/06/2022

Nombre d'adhérents : 2000

Nombre d'heures d'ouverture : 53 heures

Dates du projet en cours : 2024-2025

Mode de gestion : Associatif

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Non

Axe 1 : Permettre aux habitants du territoire de prendre part activement et /ou de développer leurs projets.

Axe 2 : Favoriser le lien social et développer les liens intergénérationnels et interculturels

Axe 3 : Animer la vie locale sur l'ensemble du territoire

Territoire d'intervention : Un espace à dominante urbaine - Votre structure est située sur un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) QN08805M (SAINT-ROCH - L'ORME)

Population de la zone de compétence : 2600 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À L'EVS**PUBLICS**

Habitants participant à une ou plusieurs activités de l'EVS

2 000**ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

(% des publics fréquentant l'EVS par classe d'âge)

**Petite enfance (0-6 ans) - 30.5%****Enfance (7-10 ans) - 30.3%****Adolescents (11-17 ans) - 25.7%****Jeunes (18-25 ans) - 2.4%****Adultes (26-59 ans) - 6.9%****Seniors (60 ans et +) - 3.9%****VITALITÉ DÉMOCRATIQUE**

Bénévoles

176

Bénévoles administrateurs

15

Bénévoles d'activités

161

Nombre total d'heures de bénévolat

1813**LES RESSOURCES****HUMAINES**

Emplois salariés

5

> ETP

5

Stagiaires et services civiques

1**ÉCONOMIQUES**

Budget total



Participation de la commune (et/ou de l'intercommunalité)

1 %

Participation de la Caf

13 %

Participation de l'État, du Département et de la Région

20 %

Participation des usagers

62 %



Réseau « Escales » de médiathèques

Ouvert à tous les publics, le réseau des médiathèques a pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à la pratique culturelle. Les différents sites sont des lieux de ressources documentaires, de travail, de découvertes, de rencontres et d'animations diverses. Il est composé de 6 structures réparties sur le territoire :

- Médiathèque d'Etival-Clairefontaine ;
- Médiathèque de Fraize ;
- Médiathèque de Raon l'Etape ;
- Médiathèque de Senones ;
- Médiathèque Jean de la Fontaine à Saint-Dié-des-Vosges ;
- La Boussole à Saint-Dié-des-Vosges (possédant un espace ludothèque).

Focus sur le dispositif « Le Traversier » : Plateforme itinérante d'accès aux droits

Mis en place en fin d'année 2024, Le Traversier apporte une réponse nouvelle et collective : ALLER-VERS et FAIRE-ENSEMBLE par l'itinérance d'une plateforme multi-activités qui fédère. C'est ensemble que les intervenants se déplacent pour proposer un panel d'activités de services et d'accès aux droits. C'est régulièrement, au rythme d'une fois par mois par village que les habitants retrouvent le Traversier.

Il répond à des besoins identifiés non pourvus liés à l'isolement, éloignement, désertification de zones rurales à très faible densité.

Il répond aux attentes de la ruralité de voir les services et l'accès aux droits revenir dans les villages. Il ramène des services à la population et de l'animation au cœur des villages et à l'impossibilité d'ouvrir une structure adaptée par village (au regard du nombre d'habitants).

Ses objectifs sont de :

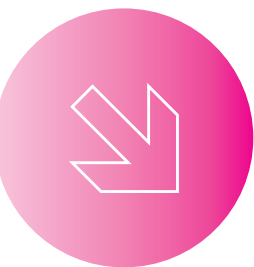
- Lutter contre l'isolement des personnes en milieu rural ;
- Favoriser l'accès aux droits pour tous (éducation, culture, soin) ;
- Lutter contre la fracture numérique ;
- Faciliter et développer les liens intergénérationnels ;
- Participer à l'animation des territoires ruraux isolés ;
- Développer les partenariats et la mutualisation des compétences et moyens ;
- Fédérer autour d'un projet commun.



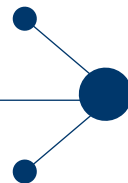


Forces	Faiblesses
• Tissu associatif dynamique et riche : des structures bien ancrées et identifiées, diversité des acteurs ; • Bon maillage sur tout le territoire ; • Volonté de travailler ensemble ; • Accessibilité à toutes les familles (même précaires) ; • CTEAC : culture amenée sur tout le territoire ; • Richesse des lieux culturels (musées, médiathèques...), sportifs, deux centres sociaux et 8 Espaces de Vie Sociaux ; • Contrat de Ville de Saint-Dié-des-Vosges / Politique de la Ville.	• Décalage de l'offre ville / ruralité (encore des zones blanches) ; • Problème de mobilité sur ce territoire étendu ; • Manque de mutualisation de projets entre les différents EVS ; • Difficile de recueillir la parole des habitants ; • Difficulté à mobiliser (notamment le public jeune).
Opportunités	Risques
• Mutualisation / travail en collaboration ; • Les différents projets territoriaux (CLS, CTEAC, CTG, projet de territoire) ; • Mise en route du Traversier (PEP LOR'EST) : en complémentarité des EVS existants, AVS dans des zones « blanches » ; • Connaître les besoins / attentes des habitants ; les fédérer ; • Maintien des associations, pérennisation des bénévoles ; • Communication efficace ; • Délocalisation de la culture et des animations sur tout le territoire.	• Essoufflement des acteurs associatifs ; problème du renouvellement des bénévoles ; • Problème d'attractivité dans les métiers du médico-social : difficulté de recrutement de personnel formé (notamment aux savoir-être nécessaires) ; • Baisse des financements publics ; • Habitants davantage consommateurs qu'acteurs ; • Individualisme, repli sur soi ; risque d'isolement et problème de santé mentale ; • Recours de plus en plus à des prestataires extérieurs (et non plus sur des personnels associatifs).





Fiche n°10



Accès aux droits

Focus sur les apports de la CTG 2021/2025 :

- Labellisation des différents France Services ;
- Mise en place du Contrat Local de Santé de la CASDDV ;
- Mise en place du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle qui facilite l'accès à la culture sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

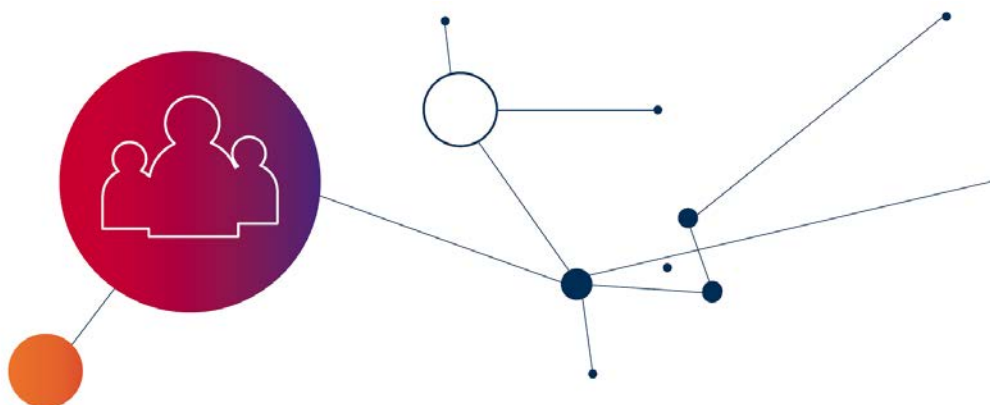
D'après une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) d'avril 2018, 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale et familiale y accèdent après un rendez-vous des droits.

Ce dispositif a été mis en place par les Caf en 2014. Il a pour objectif d'améliorer l'information et l'accès aux droits sociaux (gérés au non par la Caf) par le biais d'entretiens personnalisés à destination des allocataires les plus vulnérables. Le « rendez-vous des droits » propose, dans une démarche proactive et individualisée, une information complète et adaptée et un accompagnement renforcé pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Focus sur le non-recours aux droits

Conséquence de la complexité du système de prestations sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui, 34% des personnes qui ont un droit RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

Selon une enquête de la plateforme « Mes allocs » réalisée en janvier 2022, ce sont au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales qui ne seraient pas réclamées par leurs potentiels bénéficiaires chaque année en France. Il existe des taux de non-recours aux droits selon le type de prestations auxquelles les usagers pourraient prétendre mais aussi selon l'origine géographique des ayants-droits potentiels. A titre d'exemple, la MSA a lancé en 2021 une campagne spécifique sur ce sujet afin de prévenir le moindre recours aux aides sociales observé chez les publics issus du monde agricole et rural. Pour le RSA, le taux de non-recours à l'échelle nationale est estimé à 35% des potentiels bénéficiaires et 53% pour la prime d'activité.





Les services publics présents sur la CASDDV

Caisse d'Allocations Familiales

L'accueil sur rendez-vous avec un conseiller sur 3 sites :

- France Services de Raon l'Etape : le 2e et 4e mercredi de 9h à 11h30 ;
- CCAS de St Dié des Vosges : Tous les mardis et vendredis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h ;
- France Services de Senones : le 2e et 4e mercredi de 13h30 à 16h.

En 2024, l'accueil décentralisé de Saint-Dié représente presque 38% des entretiens réalisés par les agents d'accueil itinérant (soit 2073 rendez-vous) tous points d'accueil décentralisés confondus.

L'accueil de Senones représente quant à lui 4,2% des entretiens et celui de Raon l'Etape 4%.

Les principaux motifs de rendez-vous sont relatifs au questionnement sur le montant des prestations, sur des dettes ou encore une demande d'information à la suite d'une séparation.

L'accueil social s'effectue également sur rendez-vous avec la Chargée d'Interventions Sociales à domicile ou dans un lieu ressources (CCAS, France Services).

- Tél. : 3230
- www.caf.fr

Mutualité Sociale Agricole

- Siège social : 15 avenue Paul Doumer 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
- Antenne Vosges : 8 av. du G^{ral} de Gaulle 88000 EPINAL
03 29 64 88 00

Accueil décentralisé St-Dié : Coopérative agricole - Bureau MSA - ZA d'Hellicourt - 2 rue Emile Durkheim (uniquement sur rendez-vous)

- www.msalorraine.fr
- Service social : 03 29 64 84 49

Mission Locale : bassin de St-Dié et Hautes-Vosges

Service public de proximité visant à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale en leur fournissant des ressources, des conseils et un soutien adapté à leurs besoins individuels.

- Permanences dans 13 lieux d'accueils sur le territoire (en FS ou en mairie) dont le siège est situé à l'IUT de St Dié : 11 rue de l'Université
- Tél. : 03 29 51 65 55
- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Conseil Départemental - Pôle Développement des Solidarités

Action sociale territorialisée (service social, PMI, ASE, insertion)

- **MSVS SAINT-DIÉ 1 : communes hors St-Dié**
74 bis rue d'Alsace 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
03 29 53 50 90
- **Antenne de proximité : MSVS de SENONES**
6 place du Général Leclerc 88210 SENONES
03 29 57 61 21
- **MSVS de RAON L'ETAPE**
8 rue Lucien Cosson 88110 RAON L'ETAPE
03 29 41 42 47
- **MSVS de FRAIZE**
17 A rue de l'Eglise 88230 FRAIZE
03 29 50 31 13
- **MSVS proche campagne**
74 bis rue d'Alsace 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
03 29 53 50 90
- **MSVS SAINT-DIÉ 2**
7 rue Pierre Bérégovoy 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
03 29 53 50 90

Maison de Services Au Public / France Services

Accueil, information, orientation, accompagnement aux démarches administratives, aide à l'utilisation des services et outils numériques, mise en relation avec les services Caf, CPAM, MSA, France Travail, Carsat, Impôts...

Le territoire compte 5 France Services :

- **Raon l'Etape** : 10 rue G. Clémenceau – 03 29 63 61 15
- **Senones** : 11 place Clémenceau – 03 29 55 37 52
- **Provençères et Colroy** : 5 bis place des Tissages – 03 29 51 25 01
- **Saint Dié des Vosges (Kellermann)** : 7 av. Jean Jaurès – 03 29 56 70 98
- **Fraize** : 3A rue Victor Lalevée – 03 29 50 17 22

Elle compte également 4 antennes :

- **Allarmont** : 29 rue Henri Valentin – 03 29 41 16 08
- **Ban de Laveline** : 2 petite rue de Coinchimont – 03 29 56 17 41
- **Corcieux** : Impasse de l'Exploitation – 03 29 50 73 70
- **Saint Dié des Vosges (Saint Roch)** : 1 rue Baldensperger – 06 70 94 83 47

L'offre est complétée sur le territoire par des accueils par itinérances en mairie dans les communes de Moussey, Moyenmoutier, Ban de Sapt, Nompattelize, Anould, La Chapelle devant Bruyères et Gerbépal.



Ecole de la deuxième chance

- Antenne de Ste Marguerite : 467 rue des Grands Prés
Tél. : 03 29 41 29 40
Formation en alternance pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans qualification, en recherche d'emploi ou de formation qualifiante.

Emploi - France Travail

- SAINT-DIE-DES-VOSGES : 5 rue Marie Marvingt
- Accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous de 12h30 à 16h30.
Tél. : 3949
francetravail.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

- ALLARMONT : 29 rue Henri Valentin - Tél. 03 29 41 16 08
- ANOULD : 622 rue de Gérardmer - Tél. 06 19 19 37 41
- BAN DE LAVELINE : 2 place Eugène Grandjean
- BAN SUR MEURTHE CLEFCY : 1145 rte départementale
Tél. 03 29 50 30 18
- CORCIEUX : 1 place Général de Gaulle - Tél. 03 29 50 67 21
- ETIVAL CLAIREFONTAINE : 4 rue du Vivier
Tél. 03 29 41 52 19
- FRAIZE : 1 place de l'Hôtel de Ville - Tél. 03 29 50 80 07
- GERBEPAL : 1 pl. Maurice Lemaire - Tél. 03 29 50 66 50
- LA BOURGONCE : 6 rue des Ecoles - Tél. 03 29 51 19 76
- MENIL DE SENONES : 8 rue de la Mairie - Tél. 03 29 57 91 68
- MOYENMOUTIER : 23 rue de l'Hôtel de Ville
Tél. 03 29 42 09 09
- PLAINFAING : 1 rue d'Alsace - Tél. 03 29 50 32 13
- RAON L'ETAPE : 27 rue Jules Ferry - Tél. 03 29 41 66 67
- VIEUX MOULIN : 1 rue de la Déportation - Tél. 03 29 57 63 32
- RAON SUR PLAINE : 4 bis Grande Rue - Tél. 03 29 41 15 84
- SAINT-DIE-DES-VOSGES : 26 rue d'Amérique
Tél. 03 29 52 39 39
- SAINT-LEONARD : 189 rue de l'Eglise - Tél. 03 29 52 39 39
- SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE : pl. G. Phélieux
Tél. 03 29 58 33 07
- SAULCY-SUR-MEURTHE : 31 rue du Moulin
Tél. 03 29 52 45 35
- SENONES : 7 rue Constant Verlot - Tél. 03 29 57 91 43

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Siège sociale : 14 rue de la Clé d'Or 88015 Epinal cedex
- Agence de St-Dié : 7 rue Cachée
Du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-16h30.
Tél. : 3646
www.ameli.fr
Service social CARSAT : 03 29 32 48 59

Direction départementale des Finances Publiques

- SAINT-DIE-DES-VOSGES : Place Jules Ferry
Tél. 03 29 55 27 26
Du lundi au vendredi, 8h30-12h30
- RAON L'ETAPE : 13 rue Pasteur
Tél. 03 29 41 41 13
Du lundi au vendredi, 8h45-12h
- SENONES : 11 place Clémenceau
Tél. 03 29 57 61 23
Lundi : 8h30-12h ; mercredi / jeudi : 8h30-12h et 13h30-16h15

Maintien et aide à domicile

- **ADAVIE (Saint-Dié)**
24 rue de la Prairie 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
03 29 35 26 06
- **ADMR (secteur rural : antennes à Corcieux, Anould, Vallée du Rabodeau...)**
14 rue de l'Orient 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
03 29 57 91 62

Il est à noter qu'au-delà de leur secteur d'intervention respectif, les 2 associations peuvent être amenées à articuler leurs actions pour apporter une réponse aux familles.

Ces deux associations sont soutenues par la Caf.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJ) : Association SELIA

Le service Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents accueille des pré-adolescents et des adolescents âgés de 12 à 25 ans et des parents sur des temps d'accueil individuels et collectifs.

- **CCAS** : 15 rue maréchal Foch 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 58 91 10
psy.paejep@selia-asso.fr



Le Service Logement Cap Jeunes Saint-Dié des Vosges

- **ADALI HABITAT**

36 rue Ernest Colin 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 51 65 50

- **FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) 16-30 ans**

Résidence Habitat jeunes

Ce service propose plusieurs types de logements pour des jeunes en situation d'insertion allant de la chambre individuelle au studio individuel T2. Six logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Banque de France

- **CCAS de ST-DIE-DES-VOSGES**

26 rue d'Amérique

Ouvert un mardi sur deux (semaine impaire) de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

CRESUS VOSGES

- 24 rue de la Prairie 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- Tél. 03 29 55 48 38

CRESUS est une association dédiée à l'accompagnement des personnes surendettées et qui agit pour la prévention de l'exclusion financière et économique.

CRÉSUS Vosges est aussi labellisée Point Conseil Budget. C'est un service gratuit du ministère des Solidarités et de la Santé, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.

Droit des femmes et des familles

Missions : Information sur les droits, accompagnement dans les démarches de retour à l'emploi, lutte contre les violences sexistes, accompagnement à la parentalité.

Permanences sur plusieurs sites à ST-DIE-DES-VOSGES :

- **MSVS** : 26 rue d'Amérique - Tél. 03 29 52 39 39
- **Centre social St Roch** : 2 rue René Fonck
Tél. 03 29 56 19 03
- **Association SELIA** : 62 rue du 43^e RIT - Bât. 10
Tél. 03 29 58 90 14
- **France Services** : 7 av. Jean Jaurès - Tél. 03 29 56 70 98
- **Commissariat** : 49 b rue de la Madeleine
Tél. 03 29 55 17 17

Association Insertion et Solidaires

- Déo recycle, Emmaus (Fraize), Sébastien Lalevée Insertion, SEPIA, Association Vie Vent...

Associations caritatives

- Secours Catholique : 54 rue de la Cathédrale 88100 St Dié des Vosges
- Croix rouge : 15 rue du Maréchal Foch 88100 St Dié des Vosges - 03 29 56 21 67
- Solid'action : 38 rue des Charmois 88110 Raon L'étape - 03 29 60 49 81
- Entr'aide protestante : 13 rue Carbonnar 88100 St Dié des Vosges - 09 53 01 14 73
- Resto du cœur : social club, MAISON des Syndicats, 4 rue du Général Chérin 88100 St Dié des Vosges - 03 29 56 76 11

Accès aux droits

- **CDAD Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Vosges**
7 place Edmond Henri 88000 Epinal
03 29 34 53 53

Personnes handicapées enfants et adolescents

- **Institut Médico Educatif Clair Matin**
25 rue du 10^e BCP - BP 292 - 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **Institut Thérapeutique, Educatifs et pédagogiques (ITEP)**
La Combe - 88210 SENONES
Tél. 03 29 57 88 88
- **Maison Mosaïque - Saint Roch**
Enfants-Adultes Polyhandicapés et accueil spécialisé (autisme)
11 rue Ortimont 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Tél. 03 29 55 64 50
- **Association de familles- ADAPEI 88**
9 rue Antoine Hurault 88027 EPINAL Cedex
23 rue du 10^e BCP - 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **CAMSP-Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**
3 rue du Battant 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Il est géré par l'APF France Handicap et permet de dépister et de proposer des soins ambulatoires pour des enfants de moins de 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux
- **Service d'Education et Soins Spécialisés à Domicile**
Il est géré par l'ADAPEI et accueille des jeunes de 0 à 20 ans atteint de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement.



Personnes handicapées adultes

- **MDPH**
2 rue Grennevo 88000 Epinal 03 29 29 09 91
- **CAP EMPLOI**
12 rue des quatre frères Mougeotte 88100 ST-DIE-DES-VOSGES - 03 29 55 52 89
- **Foyer d'hébergement « Delille » - ADAPEI**
Accueil des personnes adultes en situation de handicap mental travaillant en ESAT.
18 rue E. Chatrian 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **Établissement de Service d'Aide par le Travail**
Ils œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap.
ADAPEI : ESAT « Les Alisiers » 35 rue des quatre frères Mougeotte 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
AVSEA : ESAT - Annexe d'Epinal, ESAT Le Relais, 4 rue Jean Prouvé 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **Centre d'Accueil de jour** : Hôpital de jour - 16 rue de l'Orient 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **Centre Ressource Développement Insertion - ADALI**
(Association d'accompagnement vers l'Insertion) :
26 rue d'Amérique 88100 ST-DIE-DES-VOSGES –
Tél. 06 76 63 48 31 | 03 54 82 98 11
Foyer d'Accueil Spécialisé/ Foyer d'Accueil Médicalisé
Foyer d'Accueil Spécialisé « Paul Vincent » 88420 MOYENMOUTIER
Foyer d'Accueil Spécialisé œuvrant en faveur des personnes adultes handicapées par la maladie psychique.
« **Le Patio** » (**ADAPEI**), 24 Rue Erckmann Chatrian 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **Pension de famille, Les Fontaines (Fédération Médico-Sociale)**
2 Rue Geny-Huin 88110 RAON L'ETAPE
Il s'agit d'une pension de famille : accompagnement des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation sociale ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale ou psychologique, voire psychiatrique rend impossible à l'échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Personnes âgées

- **Maison de l'Autonomie/CLIC (Centre Local d'information et de coordination)**
67 rue de la Prairie 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Foyer Logement Résidence Alsace : 31 Avenue Ernest Colin 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Foyer Logement Résidence Le Parc CCAS : 8 rue Rovel 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
- **EHPAD « Les Charmes »**
2 rue Georges Tronquart 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 56 29 58
- **EHPAD Saint Déodat**
19 avenue Robache 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 56 38 04
- **EHPAD et USLD de Foucharupt**
Rue Léon Jacquerez 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 52 81 00
- **EHPAD**
42 rue de la Costelle 88230 FRAIZE
03 29 50 30 35
- **Maison de retraite de Senones**
2 rue du Président Poincaré 88210 SENONES
- **Foyer « Le Forfelet »**
296 rue James Wiese 88430 CORCIEUX
- **EHPAD des 5 Vallées**
75 rue du Petit Himbeaumont 88420 MOYENMOUTIER

Établissements privés :

- **EHPAD Les Aulnes**
305 chemin de la cotonnerie 88100 SAINTE MARGUERITE
- **La Résidence Quiételle (bien-être)**
141 chemin de la Cartonnerie 88100 SAINTE MARGUERITE
- **EHPAD "Résidence L'Âge d'Or"**
21 rue du Maréchal Foch 88100 ST-DIE-DES-VOSGES

Agences postales rurales

Tél. 36 31



Santé

- **Centre Hospitalier Général de Saint-Dié**
32 rue du Nouvel Hôpital 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 58 93 84
- **Hôpital Saint Charles**
26 rue du Nouvel Hôpital 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
03 29 52 83 00
- **Maisons de santé**
Senones : Maison médicale du Breuil 8 quai Jules Ferry
Raon-Létape : Maison de Santé Simone Veil
Provençères-sur-Faves : 19 place des tissages
Fraize
Ban de Laveline
Sainte Marguerite (privé)
- **Soins de suite et de Réadaptation**
Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques.
Addictologie - Antenne CSAPA « La croisée » AVSEA : 3 rue des fusillés 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Maison de repos et de convalescence « La Louvière » : 26 rue Charles Claudel 88210 SENONES
- **Service de santé mentale**
Centre Médico Psychologique pour Adultes et pour Personnes Agées
5 rue Jacques Delille 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
Centre Médico Psychologique pour Enfants/Adolescents
rue du Nouvel Hôpital 88100 ST-DIE-DES-VOSGES
09 71 00 25 10

Un contrat local de santé est en cours d'écriture sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Focus sur les France Services

France Services détient le label depuis 2021, en respectant les critères suivants :

- Ouverture de 24 heures minimum, sur 5 jours ouvrables.
- Présence simultanée de 2 agents polyvalents.
- Espaces de confidentialité (bureaux d'accueil et partenaires).
- Accessibilité aux PMR.

Le territoire compte 5 sites principaux : 31h30 par semaine, 2 agents simultanément.

Elle compte également 4 antennes 17h30 par semaine pour Ban de Laveline, St Dié, St Roch et Corcieux, Allarmont.

Des services itinérants sont proposés sur le territoire, en commençant par Anould, La Chapelle devant Bruyère, Moyenmoutier. Depuis 2023, les services itinérants se sont ouverts à Gerbépal, Ban de Sapt, Moussey, Nompatelize.

Liste des partenaires intervenants au sein de l'ensemble des France Service :

IMPOTS – AVSEA – CARSAT – FM'S – CONCILIATEUR DE JUSTICE – France TRAVAIL (Ateliers et Visios) – CAF - CAP EMPLOI – MISSION LOCALE - SPIP – OFFICE DE L'HABITAT – CONSEILLER NUMERIQUE – MUTUA+ - CONSEILLER DEPARTEMENTAL – CIDFF – PREFECTURE – CLLAJ – CSAPA- CLIC



Fréquentation des France Services 2024 :

Sites	Rendez-vous annuels			Commentaires
	2022	2023	2024	
FRAIZE	4 787	6 890	8 221	2024, un seul agent pendant trois mois (départ d'un agent) et deux agents ETP depuis le 17 juin 2024
SENONES	4 989	6 000	8 025	-
SAINT-DIE KELLERMANN	8 287	8 802	9 917	2022, le site Saint Roch était comptabilisé dans les chiffres de Kellermann
PROVENCHERES	4 874	6 552	6342	En 2024, arrêt maladie d'un agent pendant trois mois
RAON L'ETAPE	6 669	5 650	6 095	06/2023 à 04/2024, 1,5 ETP (mi-temps thérapeutique). Deux agents ETP depuis le 3 juin 2024
TOTAL	29 606	33 894	38 600	

Les profils des demandeurs sont :

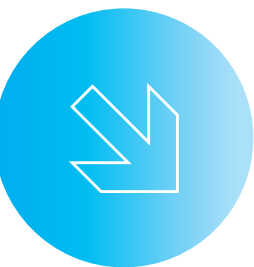
- Retraités
- Actifs chômeurs (Recherche d'emplois)
- Actifs occupés (Salariés, auto-entrepreneur)
- Etudiants
- Inactifs (Sans emploi, RSA)
- Saisonniers
- Les usagers, fréquentant les Frances Services restent majoritairement des femmes.





Forces	Faiblesses
- Le territoire est bien couvert par les différents services que sont ; MSVS, MFS, CAF, CLAJ... ; - Les zones dites « blanches » sont quant à elles, prise en charge par des actions « hors les murs » par les services ou action de type traversier ; - Le travail des collectivités locales et territoriales est important.	Pour les usagers : - Communication ; - Sentiment de dévalorisation et de peur face aux institutions ; - Fracture numérique ; - Multiplicité des « guichets » et dispositifs ; - Longueur des procédures d'instructions ; - Vulnérabilité face à des savoir-faire non maîtrisés (écriture, compréhension) ; - Sentiment de peur et de dévalorisation face à l'institution ; - Éloignement/ isolement social, familial, géographique, social. Pour les institutions : - Difficultés de comprendre les dispositifs pour l'ensemble des acteurs sociaux ; - Formation peu présente face à la montée en compétences pour les acteurs sociaux.
Opportunités	Risques
- Des dispositifs à saisir, comme celui sur les « invisibles » ; - La poursuite des objectifs dans le cadre de la CTG ; - Le partenariat ; - Les prestations sociales à la source (dispositif état).	- Perte de lieux de vie, facteurs de lien et d'accroche avec les publics ; - Invisibilité de certaines catégories de publics ; - Perte de moyens humains et financiers ; - Les prestations sociales à la source (dispositif état).





Fiche n°11

[Source des données : Caf 2023]

Prestations versées par la Caf

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires sur la CASDDV
L'accompagnement des parents et des enfants	
Allocations Familiales	4 283
Complément Familial	873
Allocation de Rentrée Scolaire	3 352
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	247
Allocation Journalière de Présence Parentale	13
Allocation de Soutien Familial	923
L'enfance et la jeunesse	
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	1 674
Complément Mode de Garde	855
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	837
Complément Mode de Garde Association	NS
Complément Mode de Garde domicile	16
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	142
Le logement et le cadre de vie	
Allocation Logement Familiale	1 222
Allocation Logement Sociale	2 249
Aide Personnalisée au Logement	2 901
La solidarité et l'insertion	
Prime d'Activité	5 565
Revenu de Solidarité Active	2 519
Allocation Adulte Handicapé	1 557

Montant prestations légales	90 544 252 €
------------------------------------	---------------------

NS : Non Significatifs



Prestations de service aux partenaires

[Source des données : Caf prévisions 2024]

Financements Petite enfance	
PSU	944 281,10 €
RPE	135 516,37 €
Bonus Handicap	3 149,60 €
Bonus Mixité Sociale	81 900,00 €
Bonus Attractivité	59 937,50 €
Journées pédagogiques	4 250,04 €
Total	1 229 034,61 €
Financements Enfance et Jeunesse	
PS ALSH	557 218,06 €
PS Jeunes	22 178,50 €
PAEJ	40 000,00 €
Total	619 396,56 €
Financements Animation de la Vie Sociale	
PS Animation Globale et Coordination	160 871,75 €
PS Animation Collective Famille	54 040,92 €
PS Animation Locale	208 712,41 €
Total	423 625,08 €
Financements Parentalité	
PS LAEP	14 355,90 €
PS Espaces Rencontres	31 537,20 €
PS CLAS	19 187,56 €
Total	65 080,66 €
Financements CTG	
Bonus Territoires	944 473,50 €
Chargés de coopération	75 182,30 €
Total	1 019 655,80 €
Total général 2024	
3 356 792,71 €	

Aides aux partenaires sur Fonds locaux et/ou nationaux

Petite Enfance	14 982,00 €
Jeunesse	36 232,00 €
REAAP	29 900,00 €
Autres	65 760,00 €
Montant total	146 904,00 €

Portrait de territoire

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



Cafdata

45 % de personnes bénéficiaires d'une prestation Caf
43 % sur le département.

21,3 % de -20 ans
21,5% sur le département

90 544 252 €
de prestations légales
versées aux allocataires en 2023

3 356 792 €
de prestations de service et bonus versés
aux Collectivités et associations en 2024

- 77 communes ;
- La CASDDV concentre 20% de la population du département ;
- 2 quartiers Politique de la ville sur le territoire :
 - Saint-Roch/L'Orme,
 - Kellermann/Foucharupt.
- 43 % des communes sont classées en France Ruralités Revitalisation (FRR) depuis 2024 ;
- 5 chargés de coopération sont répartis sur la CASDDV dont 1 chargé de coopération pilote ;
- Un taux d'allocataires sous le seuil de bas revenus de 38 % (32 % au niveau national) ;
- La CASDDV possède de larges compétences et de nombreux dispositifs : CTG, CTEAC, CLS, Contrat de ville, PLUIH...

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses bassins de vie



Portrait de territoire

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



Logement



Emploi



Education



Parentalité



Petite enfance



Enfance et jeunesse



Animation de la vie sociale



Accès aux droits



Mobilité



Logement et cadre de vie



Fiche 4

- Multiples services (CLLAJ (Adali Habitat), FJT, SCHS, etc.) ;
- Présence partenariale et implication des bailleurs sociaux ;
- PLUiH, en cours d'approbation, avec un volet habitat/logement ;
- Peu de logements pour étudiants, personnes à mobilité réduite, ou pour personnes en marge de la société ;
- Présence de nombreux logements vacants dans le parc privé ;
- Des logements ne répondant pas forcément aux besoins des familles ;
- Saturation des logements d'urgence ;
- Augmentation des signalements de mal-logement (notamment avec la mise en place de la plateforme Signal Logement).

A approfondir :

- Mise en œuvre du PLUiH (programme d'orientations et d'actions) ;
- Développement du service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges (compétence en matière d'insalubrité) ;
- Accompagnement des élus sur les dispositifs autour de l'habitat indigne : permis de louer... ;
- Développement d'actions de sensibilisation afin de prévenir les situations de mal-logement.

L'action sociale de la Caf accompagne les familles en difficulté sur le volet logement (impayés de loyer, indécence du logement).



Emploi



Fiche 5

- Un taux de chômage important et beaucoup d'emplois précaires (CDD) ;
- Emploi majoritairement dans le tertiaire (68,8%) ; l'emploi dans le secteur industriel représente quant à lui 21% ;
- Part importante de retraités sur le territoire (34%) ;
- De nombreuses entreprises / chantiers d'insertion ;
- CASDDV labellisée « Territoire d'Industrie ».





Education



- Présence de nombreux dispositifs de soutien : PRE, REP, dispositifs ULIS, Brigades d'Intervention en Ruralité, dispositifs RASED, OEPRE... ;
- Présence d'établissements adaptés et spécialisés ;
- Un ensemble d'établissements secondaires qui offre la possibilité aux jeunes de suivre des études supérieures sur le territoire ;
- Nombreux PEDT sur le territoire (Communes et CASDDV) ;
- CTEAC : projets culturels dans les écoles.

A approfondir :

- Mobilisation des parents ;
- Baisse de la natalité et du nombre d'enfants : révision des cartes scolaires qui sont à mettre en perspective avec les problèmes de mobilité sur le territoire.



Parentalité



En 2024, la Caf a financé les dispositifs et les actions parentalité à hauteur de 94 980 €.

- Un réseau parentalité en place à l'échelle de la CASDDV ;
- Existence de structures d'accompagnement à la parentalité LAEP mais uniquement sur la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;
- De nombreux dispositifs : CLAS, REAAP avec de nombreuses actions qui manquent toutefois de lien entre elles.

A approfondir :

- Mobilité des familles ;
- Réflexion autour d'un LAEP itinérant ;
- Mutualisation et équilibre des actions proposées.





Petite enfance



- **Taux de couverture de 62% sur la CASDDV** (68,6% au niveau départemental) reposant majoritairement sur l'accueil individuel (46%) ;
- 1 RPE itinérant : 6 lieux d'accueils ;
- En 2022, 419 assistants maternels agréés, dont 274 en activité ;
- Vieillesse des assistants maternels sur le territoire ;
- MAM et EAJE : 12 MAM (représentant 108 places), 3 EAJE, 3 halte-garderie, 1 micro-crèche (représentant 176 places) ;
- Manque d'accueil collectif sur certains secteurs ;
- Fonctionnement et locaux inadaptés aux besoins des familles (notamment en recherche d'emploi) des halte-garderie et de la Maison de l'enfance Françoise Dolto ;
- Peu d'offre de garde en horaires atypiques mais peu de demande ;
- La Caf finance 1 229 034€ en prestation de service et 14 982€ en subvention ou prêt (2024).

A approfondir :

- Déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) ;
- Réflexion autour de la création d'un guichet unique au RPE ;
- Labellisation de places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur le territoire ;
- Réflexion autour du fonctionnement des halte-garderie et de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto.



Enfance & Jeunesse



- Public jeunesse en baisse depuis 2019 (4151 enfants de 6-11 ans et 4433 de 12-17 ans) ;
- 26 sites d'accueil périscolaire ;
- 20 sites d'accueil extrascolaire ;
- Public adolescent : 6 accueils adolescents, 1 PAEJ, 1 FJT, 5 dispositifs promoteurs du net, 1 dispositif PS Jeunes ;
- Difficulté de recrutement de personnel qualifié ;
- Manque de formation des personnels pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ;
- Difficulté à mobiliser le public adolescent ;
- La Caf finance 619 396 € en prestation de service et 39 262€ en subvention ou prêt (2024).

A approfondir :

- Favoriser le recrutement et la formation des personnels ;
- Proposer de nouvelles actions à destination des adolescents (PS Jeunes) ;
- Renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales ;
- Maintenir la qualité des accueils notamment grâce à des conditions d'accueil adaptées (formation/locaux/équipement).



Animation de la vie sociale



- 2 Centres Sociaux sur les QPV de St Dié des Vosges repris en gestion par le CCAS ;
- 8 Espaces de Vie Sociale (EVS) répartis sur le territoire ;
- Les deux centres sociaux n'ont pas le même fonctionnement et les locaux de Germaine Tillion sont vétustes ;
- Manque d'interconnaissance et de mutualisation entre les différents EVS.

A approfondir :

- Travailler la coopération et la coordination des EVS ;
- Harmoniser le fonctionnement des centres sociaux ;
- Créer des conditions d'accueil favorables sur le Centre Social Germaine Tillion en travaillant à sa rénovation.

La Caf finance 423 625 € en prestation de service et 41500 € en subvention ou prêt (2024).



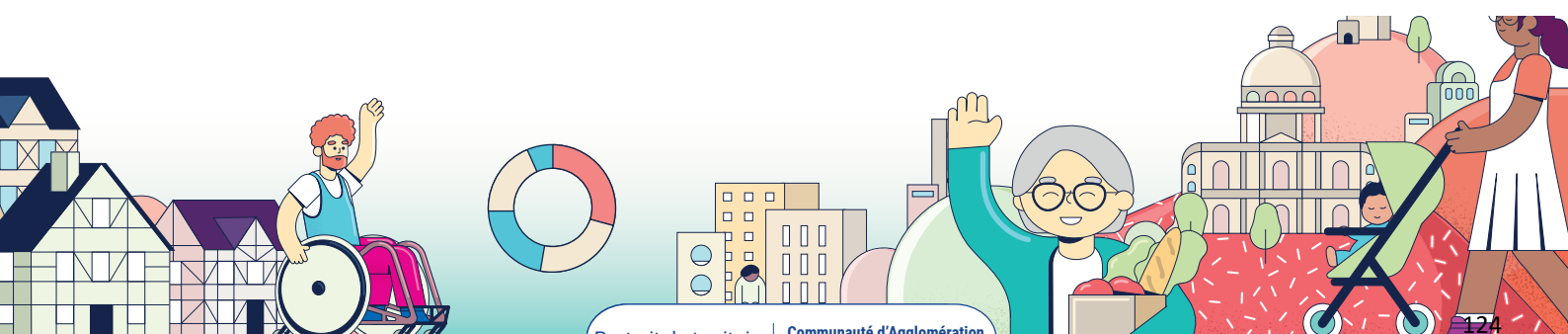
Accès aux droits



- 5 France Services (FS) et 4 antennes : 38600 rendez-vous annuels en 2024 contre 33894 en 2023 ;
- Des actions « hors les murs » : itinérance des MFS, dispositif Le Traversier ;
- Certains secteurs restent isolés, problème de mobilité et manque de connaissances numériques : risque d'éloignement à l'accès aux droits des publics fragiles ;
- Multiplicité des acteurs et complexité des démarches.

A approfondir :

- Favoriser « l'aller vers » pour renforcer l'accessibilité des services au public ;
- Renforcer la lisibilité et la promotion de l'offre de service territoriale ;
- Améliorer la coordination entre les différents acteurs du territoire.





Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



**Liste des équipements et des services soutenus par
les collectivités locales signataires dans le cadre des bonus territoire**

Commune d'ANOULD	
ALSH	Maison de l'Enfance 138 Rue Alphonse Daudet 88650 ANOULD

Commune de BAN sur MEURTHE - CLEFCY	
ALSH	Commune de Ban sur Meurthe Mairie 1145 Route départementale 73 88230 BAN SUR MEURTHE - CLEFCY

Commune de CORCIEUX	
ALSH	Commune de Corcieux Mairie 1 Place Général de Gaulle 88230 CORCIEUX
ALSH	Association Corcieux Loisirs Entente (CLE) 5 Rue Henry 88430 CORCIEUX

Commune de FRAIZE	
EAJE	La Maison des Pitchouns 16 Rue de l'Église 88230 FRAIZE
ALSH	Centre d'Animation Jeunesse 2 Rue des Aulnes 88230 FRAIZE

RPI La Bourgonce – La Salle - Nompatelize	
ALSH	Association Lor'Anim Accueil de loisirs La Case à Jeux 121 Le Centre Salle des Fêtes 88470 LA BOURGONCE

Commune de LA VOIVRE	
ALSH	Association Lor'Anim Accueil Périscolaire 21 Route de Béchamp 88470 LA VOIVRE

Commune de MANDRAY	
ALSH	Commune de Mandray Mairie 300 Route de la My Mandray 88650 MANDRAY

Commune de MOUSSEY	
ALSH	Association Lor'Anim Accueil Périscolaire Rue René Laederich 88210 MOUSSEY

Commune de PLAINFAING	
ALSH	Association Jeunesse Plainfinoise 17 Place de l'Église 88230 PLAINFAING

Commune de RAON L'ETAPE	
EAJE	Association les Gentils Sotrés Multi-Accueil Rêve d'Enfance 13 Rue Pasteur 88110 RAON L'ETAPE
ALSH	Commune de Raon l'Etape Mairie 27 Rue Jules Ferry 88110 RAON L'ETAPE
	Association ARCHIPEL 6 Rue Georges Clémenceau 88110 RAON L'ETAPE
	Association les Gentils Sotrés ALSH Petit Navire 13 Rue Pasteur 88110 RAON L'ETAPE

Commune de SAINT DIE DES VOSGES	
EAJE	Association de Gestion du Centre Social Lucie Aubrac Halte-Garderie Les Petites Abeilles Place Allende 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Association Horizons 2000 Halte-Garderie Centre Social Germaine Tillion 2 Rue René Fonck 88100 SAINT DIE DES VOSGES
LAEP	Association Horizons 2000 LAEP La Ritournelle Centre Social Germaine Tillion 2 Rue René Fonck 88100 SAINT DIE DES VOSGES
ALSH	Mairie de Saint Dié des Vosges Service Education Place Jules Ferry 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Association Horizons 2000 Centre Social Germaine Tillion 2 Rue René Fonck 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Association de Gestion du Centre Social Lucie Aubrac Place Allende 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Association L'Ecole des Nez Rouges Espace Louise Michel 8 Rue des Peupliers 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Scouts et Guides de France Groupe de Saint Dié 106 Rue d'Épinal La Bolle 88100 SAINT DIE DES VOSGES

Commune de SAINT LEONARD	
ALSH	Commune de St Léonard Mairie 189 rue de l'Église 88650 SAINT LEONARD

Commune de SAINT MICHEL SUR MEURTHE	
ALSH	Association les Francas des Vosges 7 Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

Commune de SAULCY SUR MEURTHER	
ALSH	Association Lor'Anim Mairie 31 Rue Moulins sur Allier 88580 SAULCY SUR MEURTHER

Commune de TAINTRUX	
ALSH	Commune de Taintrux Mairie 5 Chemin de la Mairie 88100 TAINTRUX

Communauté d'Agglomération de SAINT DIE DES VOSGES	
ALSH	Association Lor'Anim Accueil Périscolaire 3 Route de Senones 88210 BAN DE SAPT
	Association Lor'Anim CAJS Chemin du Champ de Foire 88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
	Association Lor'Anim Accueil de Loisirs Les Fanfarons 14 Quieux 88210 LE SAULCY
	Association Lor'Anim Accueil de Loisirs Le Jardin des Lutins 51 Rue Maréchal Foch 88420 MOYENMOUTIER
	Association Lor'Anim Accueil Extrascolaire 1620 Chemin des Goutys 88100 NAYEMONT LES FOSSES
	Association Lor'Anim Périscolaire Croc Jeux 248 Rue de l'Eglise 88480 SAINT REMY
	Association Lor'Anim Accueil de Loisirs Les Futés du Rond Pré 1 La Glacière 88210 SENONES

Communauté d'Agglomération SAINT DIE DES VOSGES (suite)	
EAJE	Maison de l'Enfance Françoise Dolto 22 Rue du 10ème BCP 88100 SAINT DIE DES VOSGES
	Micro-crèche Les Renardeaux 886 Rue de Lorraine 88650 SAINT LEONARD
LAEP	Maison de l'Enfance Françoise Dolto LAEP La Petite Pause 22 Rue du 10ème BCP 88100 SAINT DIE DES VOSGES
RPE itinérant	Relais Petite Enfance Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges 1 Rue Carbonnar 88100 SAINT DIE DES VOSGES
LUDOTHEQUE	Maison de l'Enfance Françoise Dolto 22 Rue du 10ème BCP 88100 SAINT DIE DES VOSGES



Annexe 3

Schéma de développement partagé



Schéma de développement CTG

de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

2026-2030

Transversal	
Action 1 : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire	Objectif 1 : Renforcer et adapter l'équipe de chargés de coopération aux enjeux de la nouvelle CTG, tant géographiques que thématiques Objectif 2 : Assurer l'engagement des porteurs sur la durée de la CTG
Logement	
Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'habitat logement sur le territoire	Objectif 1 : Lutter contre le mal logement Objectif 2 : Soutenir le développement du Plan d'actions du PLUiH sur les thématiques habitat / logement Objectif 3 : Développer le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges Objectif 4 : Développer les actions de sensibilisation afin de prévenir les situations de mal-logement
Enfance - Jeunesse	
Action 3 : Soutenir et développer des actions jeunesse à l'échelle du territoire	Objectif 1 : Maintenir et/ou développer des actions pour et avec le public jeunesse / ados sur l'ensemble du territoire Objectif 2 : Proposer de nouvelles actions jeunesse en s'appuyant sur la mise en place d'un dispositif PS Jeunes sur Saint-Dié-des-Vosges en lien avec les deux centres sociaux Objectif 3 : Identifier des lieux de vie et les centres d'intérêts communs des jeunes Objectif 4 : Inviter les jeunes à s'engager dans une participation citoyenne au même titre que les conseils de vie collège et lycée
Action 4 : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux	Objectif 1 : Proposer des formations sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap pour les professionnels en ACM Objectif 2 : Créer et renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales (IME, institutions spécialisées...) Objectif 3 : Faciliter l'accès au recrutement via la formation BAFA territoire, la mutualisation de professionnels et l'attractivité de la fonction d'animateur Objectif 4 : Planifier les éventuels besoins de rénovation de locaux

Parentalité	
Action 5 : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité	Objectif 1 : Proposer une meilleure couverture territoriale des actions parentalité (notamment via le réseau parentalité) Objectif 2 : Faciliter l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles (délocalisation de structures parentalité, LAEP itinérant...) Objectif 3 : Elaborer une communication commune et efficace entre les acteurs Objectif 4 : Poursuivre le travail de mutualisation des actions
Petite enfance	
Action 6 : Répondre aux obligations du SPPE par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant	Objectif 1 : Maintenir l'offre de service existante en EAJE et la qualité d'accueil Objectif 2 : Planifier la création de nouvelles places d'accueil collectif sur le territoire, en lien avec les nouvelles obligations légales du SPPE
Action 7 : Renforcer les missions des Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE	Objectif 1 : Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance Objectif 2 : Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel Objectif 3 : Poursuivre l'organisation d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil en lien avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant Objectif 4 : Former les référentes RPE pour répondre aux missions des guichets uniques
Action 8 : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges	Objectif 1 : Proposer une ouverture des halte-garderie en journées continues Objectif 2 : Améliorer le service rendu aux familles en fournissant les repas
Action 9 : Restructurer la Maison de l'Enfance Françoise Dolto	Objectif 1 : Repenser les locaux : remise aux normes ou délocalisation pour être plus attractif Objectif 2 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants Objectif 3 : Améliorer les conditions de travail des équipes Objectif 4 : Optimiser le fonctionnement de la structure
Action 10 : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)	Objectif 1 : Identifier et informer les EAJE pouvant faire l'objet d'une labellisation AVIP Objectif 2 : Organiser le partenariat avec les acteurs de l'insertion pour identifier et orienter les parents concernés
Action 11 : Favoriser les échanges entre professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Objectif 1 : Créer un réseau de professionnels des EAJE pour harmoniser et mutualiser des projets communs sur l'ensemble du territoire Objectif 2 : Proposer un projet commun à destination des familles Objectif 3 : Mutualiser des temps de formation et d'analyse de la pratique

Animation de la vie sociale	
Action 12 : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux	Objectif 1 : Favoriser l'harmonisation des deux centres sociaux afin de mutualiser davantage (services, personnel, projets...) Objectif 2 : Mettre le CCAS, porteur des deux agréments des centres sociaux, au cœur de la réflexion d'harmonisation, en s'appuyant sur les associations d'utilisateurs Objectif 3 : Veiller à répondre aux besoins des deux Quartiers Politique de la Ville de façon plus concertée Objectif 4 : Proposer des actions délocalisées aux utilisateurs Objectif 5 : Faciliter l'accès aux deux centres sociaux pour les utilisateurs (mêmes tarifs, mêmes plages horaires...)
Action 13 : Rénover les locaux du centre social Germaine Tillon	Objectif 1 : Programmer les travaux par tranches pour anticiper les financements à solliciter Objectif 2 : Faciliter le travail des équipes Objectif 3 : Travailler sur un plan de rénovation réfléchi et partagé entre tous les acteurs Objectif 4 : Répondre aux besoins des familles et proposer une meilleure qualité d'accueil
Action 14 : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire	Objectif 1 : Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre EVS Objectif 2 : Favoriser la participation des habitants
Accès aux droits	
Action 15 : Faciliter l'accès des services publics aux habitants	Objectif 1 : Améliorer la coordination entre partenaires Objectif 2 : Favoriser « l'aller vers » pour renforcer l'accessibilité des services au public Objectif 3 : Renforcer la lisibilité et la communication de l'offre de service du territoire
Territoire	
Action 16 : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV	Objectif 1 : Identifier les acteurs des différents contrats Objectif 2 : Optimiser le pilotage des contractualisations Objectif 3 : Réfléchir à leur articulation et à leur optimisation

Thématique : Transversal	Orientation SDFS : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 1 : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire	
Rappel du diagnostic	
Besoin de pilotage et coordination des actions sur l'ensemble des thématiques. Une équipe de 7 chargés de coopération constituée en 2022. Evolution de l'équipe entre 2021 et 2025 : 5 chargés de coopération et nouvelle répartition des ETP : CASDDV : 1 chargé de coopération pilote porté la CASDDV (0,5 ETP) 2 chargés de coopération, portés par l'Association Lor'Anim (1 ETP) Commune de Saint-Dié-des-Vosges : 2 chargés de coopération (0,5ETP) Commune de Corcieux : 1 chargé de coopération (0,5 ETP)	
Descriptif de l'action	
Consolider l'équipe des chargés de coopération du territoire	
Objectifs de l'action	
1) Renforcer et adapter l'équipe de chargés de coopération aux enjeux de la nouvelle CTG, tant géographiques que thématiques 2) Assurer l'engagement des porteurs sur la durée de la CTG	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Stabilité de l'équipe des chargés de coopération, investis sur l'ensemble du territoire 2) Schéma de développement de la CTG déployé	1) Un groupe de chargés de coopération constitués 2) Nombres d'outils de suivi et de pilotage formalisés 3) Nombre d'actions déployées sur le territoire
Pilote/ référent de l'action	
Chargé de coopération pilote / CASDDV	
Démarrage de l'action	
1 ^{er} trimestre 2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, Commune de Corcieux, Association LOR'ANIM, CAF	

Thématique : Logement	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'habitat/logement sur le territoire (ou de lutte contre le mal logement)	
Rappel du diagnostic	
- Présence de nombreux services et dispositifs (CLLAJ, SCHS, FJT, etc.) - Un PLUiH arrêté au 20/01/25 - Présence de bailleurs sociaux impliqués - Nombreux logements vacants (parc privé) - Peu de logements pour les publics spécifiques (personnes en marge de la société, étudiants, personnes âgées, etc.) - Augmentation des signalements de mal-logement - Mise en place de la plateforme de signalement de l'habitat indigne : Signal Logement (ex Histo-log)	
Descriptif de l'action	
S'appuyer sur le PLUiH mis en place par la CASDDV pour améliorer l'habitat sur le territoire notamment via la mise en place des dispositifs communs	
Objectifs de l'action	
1) Lutter contre le mal logement, 2) Soutenir le développement du Plan d'actions du PLUiH sur les thématiques habitat / logement, 3) Développer le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Saint-Dié-des-Vosges, 4) Développer les actions de sensibilisation afin de prévenir les situations de mal-logement	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Meilleur accompagnement des locataires et des bailleurs 2) Meilleure adéquation entre offre et demande 3) Baisse des situations du mal logement	1) Nombre de réunions de suivi du PLUiH 2) Nombre de signalements Signal Logement 3) Nombre de propriétaires et locataires accompagnés 4) Mise en place de dispositifs spécifiques 5) Satisfaction des bailleurs et des locataires
Pilote/ référent de l'action	
La/le chargé(e) de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, CAF	

Thématique : Enfance - Jeunesse	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 3 : Soutenir et/ou développer des actions Jeunesse à l'échelle du territoire	
Rappel du diagnostic	
- Territoire riche avec de nombreuses infrastructures sportives, culturelles... - Difficultés à mobiliser les adolescents ou présence dans des structures qui n'ont pas la capacité d'accueillir et d'accompagner - Un manque de dispositifs sur certains secteurs isolés - Présence d'un Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et d'un Foyer de Jeunes Travailleurs sur St-Dié-des-Vosges	
Descriptif de l'action	
Maintenir et/ou développer les actions avec le public jeunes/ados, afin d'assurer une offre de service équitable sur le territoire.	
Objectifs de l'action	
1) Maintenir et/ou développer des actions pour et avec le public jeunesse / ados sur l'ensemble du territoire 2) Proposer de nouvelles actions jeunesse en s'appuyant sur la mise en place d'un dispositif PS Jeunes sur Saint-Dié-des-Vosges en lien avec les deux centres sociaux 3) Identifier des lieux de vie et les centres d'intérêts communs des jeunes 4) Inviter les jeunes à s'engager dans une participation citoyenne au même titre que les conseils de vie collège et lycée	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Maintien des actions existantes 2) Mobilisation des jeunes sur les actions 3) Création d'un projet commun pour l'ensemble du territoire 4) Mise en place d'actions pour les jeunes en s'appuyant sur des lieux et dispositifs existants 5) Parole de la jeunesse entendue 6) Articulation du dispositif PS Jeunes avec les autres équipements	1) Taux de fréquentation des animations et niveau d'implication des jeunes 2) Nombre de partenaires inscrits dans le projet 3) Nombre d'actions proposées, 4) Nombre d'outils de suivi et de pilotage formalisés 5) Satisfaction des jeunes 6) Satisfaction des acteurs
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération thématiques	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
Acteurs jeunesse et des ados, CCAS, CAF	

Thématique : Enfance - Jeunesse	Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 4 : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux	
Rappel du diagnostic	
- Un maillage territorial des ALSH en place avec une complémentarité apportée par les associations au niveau de l'extrascolaire - Une offre de services en ALSH, qui répond aux besoins des familles du territoire - Manque de formation du personnel (handicap) et difficultés de recrutement - Mise en place d'un Pôle Ressource Handicap sur le département - Une première CTG qui a permis d'identifier des besoins de rénovation des ACM	
Descriptif de l'action	
Faciliter l'accès à la formation et au recrutement des professionnels ACM et anticiper des travaux de rénovation à venir	
Objectifs de l'action	
1) Proposer des formations sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap pour les professionnels en Accueil Collectif de Mineurs 2) Créer et renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales (IME, institutions spécialisées, PRH...) 3) Faciliter l'accès au recrutement via la formation BAFA territoire, la mutualisation de professionnels et l'attractivité de la fonction de l'animateur 4) Planifier les éventuels besoins de rénovation de locaux	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des formations qualifiantes du personnel encadrant organisées 2) Un réseau de personnes ressources au sein des différentes structures créé 3) Des formations adaptées proposées aux équipes 4) Elaboration d'une communication partagée 5) Une meilleure réponse aux besoins des familles (notamment avec des enfants porteurs de handicap) 6) Un échelonnement des éventuels besoins en investissement	1) Evolution du parcours professionnel des animateurs et directeurs ACM 2) Nombre de personnels formés (déjà en poste), 3) Nombre de recrutements de personnel qualifié 4) Nombre de formations spécifiques sur le territoire et nombre de participants 5) Satisfaction des familles 6) Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis 7) Nombre de demandes de financement par an
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération pilote et thématique	
Démarrage de l'action	
3 ^{ème} trimestre 2023	
Acteurs identifiés	
CASDDV, CAF, MSA, Communes et associations gérant un ALSH	

Thématique : Parentalité	Orientation SDSE : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires
Action 5 : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité.	
Rappel du diagnostic	
- Territoire riche : de nombreuses actions existantes, qui manquent toutefois de liens entre elles - L'existence du réseau parentalité, un atout sur le territoire - La mutualisation d'actions : gain pour les professionnels et pour les familles - Des structures d'accompagnement à la parentalité centrées sur Saint-Dié-des-Vosges - Difficultés des familles à s'ouvrir sur l'extérieur (mobilité...) - Des familles en situation de précarité, avec davantage de besoins d'accompagnement sur l'ensemble du territoire	
Descriptif de l'action	
Proposer une meilleure répartition des actions sur le territoire et renforcer l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles du territoire	
Objectifs de l'action	
1) Proposer une meilleure couverture territoriale des actions parentalité (notamment via le réseau parentalité) 2) Faciliter l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles (délocalisation de structures parentalité, LAEP itinérant...) 3) Élaborer une communication commune et efficace entre les acteurs 4) Poursuivre le travail de mutualisation des actions	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une offre de services aux familles équilibrée sur le territoire 2) Des actions à destination des familles proposées sur l'ensemble de la CASDDV et des temps d'échanges entre les partenaires (ex : LAEP itinérant) 3) Des outils et supports de communication communs	1) Nombre de familles accueillies / Satisfaction des familles 2) Cartographie des actions 3) Nombre de réunions communes 4) Hausse du taux de fréquentation 5) Nombre de familles nouvelles 6) Nombre d'actions mutualisées avec les partenaires
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération pilote et thématique	
Démarrage de l'action	
2026	
Partenaires identifiés	
LAEP, CAF, Conseil Départemental, MSA	

Thématique : Petite Enfance	Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 6 : Répondre aux obligations du Service Publique de la Petite Enfance (SPPE) par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant	
Rappel du diagnostic	
- Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la CASDDV dans le cadre du SPPE - Taux de couverture petite enfance satisfaisant (62%) mais reposant majoritairement sur l'accueil individuel : 47% - Répartition géographique des accueils collectifs inégale	
Descriptif de l'action	
Fixer des objectifs partagés en matière d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Elaborer un diagnostic petite enfance pour identifier les besoins : s'appuyer sur l'observatoire départementale de la petite enfance, le RPE et les commissions d'admission des EAJE 2) Informer et accompagner les familles : élaborer une stratégie de communication pour s'assurer que les familles trouvent une réponse adaptée à leurs besoins – voir fiche action guichet unique 3) Planifier la création de nouvelles places d'accueil collectif sur le territoire en lien avec les nouvelles obligations légales du SPPE - Maintenir l'offre de service existante en EAJE et programmer son développement au regard du diagnostic 4) S'assurer de la qualité d'accueil en donnant aux structures et aux professionnels les moyens d'exercer et de mettre en œuvre la Charte national de l'accueil du jeune enfant (moyens humains, moyens en formation, moyens financiers...)	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une répartition des places d'accueil adaptée en fonction des besoins des familles et concertée entre les différents acteurs 2) Des modes d'accueil répondant aux attentes des familles 3) Projection des besoins liés à la création de nouvelles places (personnel, locaux, financements...)	1) Evolution du taux de couverture petite enfance 2) Taux de fréquentation des EAJE 3) Satisfaction des élus et des familles 4) Nombre de nouveaux services proposés 5) Cartographie des EAJE
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération pilote et la Chargé de Conseil et de Développement	
Démarrage de l'action	
2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, RPE, PMI, CAF, EAJE	

Thématique : Petite enfance	Orientation SDFS : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire
Action 7 : Renforcer les missions du Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE	
Rappel du diagnostic	
- Bon maillage du réseau des RPE permettant d'orienter les familles vers un mode d'accueil (collectif ou individuel) - Nombre d'animatrices par assistantes maternelles conforme aux recommandations nationales : 57/ETP - Manque de places en accueil collectif sur certains secteurs - La majorité de l'accueil de jeunes enfants repose sur l'accueil individuel (47% sur 62%) - Une population vieillissante des assistants maternels	
Descriptif de l'action	
Faire évoluer les missions du RPE vers les orientations du nouveau service public de la petite enfance avec des missions d'observatoire et de guichet unique et soutenir les professionnels de l'accueil individuel dans leur professionnalisation.	
Objectifs de l'action	
1) Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance 2) Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel, 3) Poursuivre l'organisation d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil en lien avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant 4) Former les référents pour répondre aux missions des guichets uniques	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Un renforcement des missions du RPE avec l'organisation d'un guichet unique, 2) La mise en place d'une veille proactive autour des besoins des familles avec la participation à l'observatoire départemental de la Petite Enfance, 3) Une poursuite d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations, activités d'éveil, activités extérieures...)	1) Nombre de demandes des familles traitées via le guichet unique, 2) Nombre et typologie des familles sans solution d'accueil, 3) Nombre d'actions de soutien à la qualité des modes d'accueil mises en place par le RPE
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CASDDV, CAF, RPE	

Thématique : Petite Enfance		Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 8 : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges		
Rappel du diagnostic		
- Fonctionnement des halte-garderie qui ne répond pas complètement aux besoins des familles avec des accueils sur certains jours uniquement le matin ou l'après-midi - Faible taux d'occupation du fait de l'absence d'accueil sur la pause méridienne : frein à l'inscription pour certaines familles (notamment actives ou en recherche d'emploi)		
Descriptif de l'action		
Adapter l'offre d'accueil dans les halte-garderie pour répondre aux besoins des familles		
Objectifs de l'action		
1) Proposer une ouverture des halte-garderie en journées continues 2) Améliorer les locaux et le fonctionnement des halte-garderie en vue d'améliorer le service rendu aux familles en fournissant les repas		
Évaluation de l'action		
Résultats attendus		Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une offre adaptée au besoin des familles 2) Un retour à l'emploi favorisé 3) Augmentation du taux d'occupation 4) Une meilleure qualité de service rendu aux familles		1) Taux de fréquentation sur la pause méridienne 2) Nombre de parents en situation d'insertion professionnelle utilisant ces nouveaux services 3) Taux d'occupation des halte-garderie 4) Satisfaction des familles
Pilote/ référent de l'action		
Le Chargé de coopération thématique		
Démarrage de l'action		
Janvier 2026		
Acteurs identifiés		
Centres sociaux, CAF, CCAS, PMI, Commune de SDDV		

Thématique : Petite enfance	Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 9 : Restructurer la Maison de l'Enfance Françoise Dolto	
Rappel du diagnostic	
- Un fonctionnement quasi-inchangé depuis la création de la Maison de l'Enfance (1988) - Fonctionnement qui ne répond plus aujourd'hui aux besoins notamment concernant les horaires, les locaux... - Un accompagnement de la CAF dans le programme Informer Détecter Accompagner sur le fonctionnement global, le besoin en formation....	
Descriptif de l'action	
Restructurer le fonctionnement de la Maison Françoise Dolto, en lien avec le Programme Informer Détecter Accompagner de la CAF	
Objectifs de l'action	
1) Améliorer les conditions d'accueil des enfants 2) Améliorer les conditions d'accueil des équipes 3) Repenser les locaux : remise aux normes ou délocalisation pour être plus attractif 4) Optimiser le fonctionnement de la structure	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Offre de service en meilleure adéquation avec les besoins des familles 2) Un seul pôle d'accueil des enfants : régulier ou occasionnel 3) Une réponse apportée aux problématiques identifiées dans le programme IDA	1) Maintien du taux de couverture existant 2) Nombre et typologie des familles sans solution d'accueil 3) Nombre de places vacantes 4) Satisfaction des équipes et des familles 5) Qualité des nouveaux locaux 6) Projet d'évaluation de la qualité de l'accueil
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération désigné et la chargée de conseil et développement CAF	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CAF, PMI, CASDDV, la Maison de l'Enfance	

Thématique : Petite Enfance	Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 10 : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)	
Rappel du diagnostic	
- Taux de chômage important sur le territoire (15,9% contre 12,1% au national) - Manque de places en accueil collectif notamment sur la Vallée du Rabodeau : difficulté pour les parents souhaitant s'insérer socialement et professionnellement - Taux de couverture petite enfance satisfaisant (62%) mais fragile car repose en majorité sur l'accueil individuel - Des assistants maternels qui refusent de prendre des contrats pour des enfants scolarisés ou qui imposent des horaires aux familles - Besoin des familles partiellement non couverts par les Halte-garderie - Nécessité de proposer une offre d'accueil rapide à ces publics	
Descriptif de l'action	
Favoriser le retour à l'emploi en proposant des solutions de garde d'enfants adaptées notamment via la labellisation de places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Identifier et informer les EAJE pouvant faire l'objet d'une labellisation AVIP 2) Organiser le partenariat avec les acteurs de l'insertion pour identifier et orienter les parents concernés	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Création de places labellisés AVIP 2) Un retour à l'emploi favorisé 3) Réponse aux besoins des familles en insertion 4) Un soutien accru à la parentalité	1) Nombre de places AVIP créées sur le territoire 2) Cartographie de ces places 3) Nombre de parents en situation d'insertion professionnelle qui utilisent ces places 4) Nombre familles monoparentales qui utilisent ces places 5) Satisfaction des familles
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2027	
Acteurs identifiés	
CAF, EAJE, CASDDV, PMI	

Thématique : Petite Enfance		Orientation SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles	
Action 11 : Favoriser les échanges entre les professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)			
Rappel du diagnostic			
- L'existence de 6 EAJE sur le territoire, pour 176 places d'accueil - Une volonté des professionnelles des EAJE, de se connaître, pour envisager un projet mutualisé et commun sur l'ensemble du territoire (projet commun aux structures ou formations communes)			
Descriptif de l'action			
Créer un réseau de professionnels des EAJE pour harmoniser et mutualiser des projets communs sur l'ensemble du territoire.			
Objectifs de l'action			
1) Création d'un réseau identifié avec des temps d'échanges formalisés définis 2) Proposer un projet commun à destination des familles 3) Mutualiser des temps de formation et d'analyse de la pratique			
Évaluation de l'action			
Résultats attendus		Indicateurs/ critères d'évaluation	
1) Des échanges entre les professionnels facilités / Soutien entre professionnel 2) Un temps fort annuel à destination des familles porté par l'ensemble des EAJE du territoire (notamment dans la cadre de la SNPE) 3) Des moyens et des temps de formation mutualisés		1) Nombre de réunions annuelles 2) Nombre d'enfants / de familles accueillis sur le temps fort 3) Nombre de formations mutualisées / Nombre de participants 4) Satisfaction des professionnels	
Pilote/ référent de l'action			
Le Chargé de coopération thématique			
Démarrage de l'action			
2026			
Acteurs identifiés			
EAJE du territoire, RPE, PMI, CAF			

<u>Thématique</u> : Animation de la vie sociale	<u>Orientation SDFS</u> : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 12 : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux	
Rappel du diagnostic	
- Les deux centres sociaux implantés sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges n'ont pas le même fonctionnement - Une association des usagers présente dans chaque centre social - Deux environnements différents pour ces deux centres sociaux (quartier, public, financement...) - Reprise de gestion des deux centres sociaux par le CCAS	
Descriptif de l'action	
Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux : proposer les mêmes services au sein des différents secteurs (petite enfance, enfance-jeunesse, secteur familles...) tout en proposant des actions différentes qui répondent aux besoins des usagers	
Objectifs de l'action	
1) Favoriser l'harmonisation des deux centres sociaux afin de mutualiser davantage (services, personnel, projets...) 2) Mettre le CCAS, porteur des deux agréments des centres sociaux, au cœur de la réflexion d'harmonisation, en s'appuyant sur les associations des usagers 3) Veiller à répondre aux besoins des deux Quartiers Politique de la Ville de façon plus concertée 4) Proposer des actions délocalisées aux usagers 5) Faciliter l'accès aux deux centres sociaux pour les usagers (mêmes tarifs, mêmes plages horaires...)	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Une cohérence d'activité à l'échelle de la ville 2) Des actions mutualisées favorisant la mixité des usagers 3) Des financements équilibrés entre chaque centre	1) Nombre de rencontres partenariales 2) Nombre de projets mutualisés 3) Nombre d'actions proposées 4) Evolution des financements
Pilote/ référent de l'action	
Le Chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2027	
Partenaires identifiés	
CCAS, Ville de Saint-Dié-des-Vosges, CAF, Chargée Politique de la ville Associations d'usagers	

<u>Thématique</u> : Animation de la Vie Sociale	<u>Orientation SDSF</u> : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
Action 13 : Rénovation des locaux du centre social Germaine Tillion	
Rappel du diagnostic	
- Vétusté des locaux - Locaux trop petits et parfois non adaptés aux besoins des usagers - Impossibilité de développer de nouveaux services par manque de place - Conditions de travail dégradées (logistique trop importante)	
Descriptif de l'action	
Rénover les locaux du centre social Germaine Tillion afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de garantir une meilleure qualité de travail aux équipes	
Objectifs de l'action	
1) Programmer les travaux par tranches pour anticiper les financements à solliciter 2) Faciliter le travail des équipes 3) Travailler sur un plan de rénovation réfléchi/partagé entre tous les acteurs (équipes, financeurs...) 4) Répondre aux besoins des familles et proposer une meilleure qualité d'accueil	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Amélioration des conditions d'utilisation des locaux 2) Faciliter les projets d'aménagement 3) Adéquation entre les besoins et les ressources 4) Un accueil des familles maintenu et optimisé sur la durée des travaux 5) Accueillir tous les usagers au sein même du centre social et supprimer les lieux annexes (ex : lieu pour les ados)	1) Programmation des travaux partagée 2) Nombre d'aménagements proposés 3) Satisfaction des usagers et des équipes 4) Qualité des nouveaux locaux
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération pilote et le Chargé de Conseil et Développement	
Démarrage de l'action	
Janvier 2026	
Acteurs identifiés	
CCAS, Commune de Saint-Dié-des-Vosges, CAF, Association des usagers, PMI, SDJES	

<u>Thématique</u> : Animation de la vie sociale	<u>Orientation SDSF</u> : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 14 : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire.	
Rappel du diagnostic	
- Des structures de proximité, tout public (familles, parents, enfants...) 8 Espaces de Vie Sociale répartis sur tout le territoire - Tissu associatif dynamique et riche - Accessibilité à toutes les familles - Présence du CTEAC : culture amenée sur tout le territoire - Présence de « zones blanches » (décalage urbain / rural) - Problème de mobilité sur ce territoire étendu - Manque de mutualisation de projets entre les différents EVS - Difficulté à mobiliser (notamment le public jeune)	
Descriptif de l'action	
Mettre en place une instance de coordination permettant de favoriser et de mutualiser les moyens et projets entre espaces de vie sociale	
Objectifs de l'action	
1) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre EVS 2) Favoriser la participation des habitants	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des rencontres annuelles avec des ateliers et des échanges 2) Des moyens mutualisés (transport, projets, équipements...) 3) Un annuaire commun pour avoir les contacts de chacun 4) Une personne chargée de la coordination des EVS (chargé de coopération CTG) 5) Une manifestation festive commune des EVS	1) Nombre de réunions annuelles des EVS 2) Nombre d'actions communes et/ou mutualisées 3) Réalisation de la manifestation festive 4) Nombre de participants à la manifestation 5) Niveau d'implication des habitants
Pilote/ référent de l'action	
Les chargés de coopération thématiques	
Démarrage de l'action	
3 ^{ème} trimestre 2026	
Acteurs identifiés	
EVS, Communes accueillant un EVS, CAF	

<u>Thématique</u> : Accès aux droits	<u>Orientation SDFS</u> : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 15 : Faciliter l'accès des services aux habitants	
Rappel du diagnostic	
- Territoire bien couvert par les services : MSVS, MFS, CAF, CLLAJ (service ADALI Habitat) ... - Les zones dites « blanches » sont désormais pourvues de services ou actions « hors les murs » (itinérance des F Services, Le Traversier..), - Multiplicité des « guichets » et dispositifs, peu lisibles pour les acteurs et les familles, - Isolement social, familial, géographique et non-recours important, - Fracture numérique,	
Descriptif de l'action	
Améliorer la connaissance et l'accès aux différents services, notamment pour les publics les plus éloignés.	
Objectifs de l'action	
1) Améliorer la coordination entre partenaires 2) Renforcer l'accessibilité des services au public en faisant de « l'aller vers » 3) Renforcer la lisibilité et la communication de l'offre de service du territoire	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des services itinérants pour aller vers les familles les plus éloignées des services 2) Une communication adaptée au besoin des familles et des professionnels 3) Une offre de transport à la demande adaptée	1) Taux de fréquentation des Maison France Services 2) Nombres d'action d'information/formation à destination des habitants 3) Evolution du taux de non-recours aux droits 4) Satisfaction des personnes accueillies 5) Nombre d'actions itinérantes
Pilote/ référent de l'action	
Le chargé de coopération thématique	
Démarrage de l'action	
2026	
Partenaires identifiés	
Maisons France Services, CAF, Le Traversier, CCAS, MSVS	

Thématique : Territoire	Orientation SDFS : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
Action 16 : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV	
Rappel du diagnostic	
L'Agglomération dispose de larges compétences, matérialisées dans une multitude de contractualisations : - Contrat Territorial Global (CTG, avec notamment la CAF et la MSA) - Contrat Local de Santé (CLS, avec notamment l'Agence Régionale de Santé) - Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC, notamment avec la Direction des Affaires Culturelles) - Service Publics de la Rénovation de l'Habitat (SPRH, notamment avec l'Etat) - Pacte Territoriale de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE, notamment avec l'Etat, la Région et le Département) - Programme Alimentaire Territorial (PAT, notamment avec le PETR du Pays de la Déodatie) - Contrat Territorial Eau Climat (CTEC, notamment avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse) - etc. Ces contrats sont complétés par d'autres documents programmatiques ou de planification : • Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) • Projet de Territoire	
Descriptif de l'action	
Proposer une meilleure articulation entre les différents contrats présents sur le territoire	
Objectifs de l'action	
1) Identifier les acteurs des différents contrats 2) Optimiser le pilotage des contractualisations 3) Réfléchir à leur articulation et à leur optimisation	
Évaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Des réunions communes sur les actions partagées 2) Pilotage renforcé entre les différentes institutions et la CASDDV 3) Soutien renforcé aux acteurs / bénéficiaires des différentes contractualisations 4) Optimisation des financements	1) Nombre de réunion communes 2) Nombres d'actions mutualisées 3) Nombre de partenaires associés 4) Evolution des financements
Pilote/ référent de l'action	
Direction générale et le chargé de coopération pilote	
Démarrage de l'action	
2027	
Acteurs identifiés	
Conseil Départemental, CAF, CASDDV, ARS	

RETROPLANNING CTG CASDDV 2026-2030

THEMATIQUE	ACTION		2026				2027				2028				2029				2030			
			trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4
TRANSVERSAL	1	Consolider le réseau de chargés de coopération																				
LOGEMENT	2	Contribuer à l'amélioration de l'habitat logement sur le territoire																				
ENFANCE - JEUNESSE	3	Soutenir et développer des actions jeunesses à l'échelle du territoire																				
	4	Maintenir la qualité d'accueil dans les Accueils Collectifs de Mineurs par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux																				
PARENTALITE	5	Améliorer l'accès des familles aux sevices d'accompagnement à la parentalité																				
PETITE ENFANCE	6	Répondre aux obligations du SPPE par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant																				
	7	Renforcer les missions du RPE itinérant sur le territoire en lien avec le SPPE																				
	8	Repenser le fonctionnement des halte-garderie des centres sociaux																				
	9	Restructurer le Maison de l'enfance Françoise Dolto																				
	10	Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP																				
	11	Favoriser les échanges entre les professionnels des EAJE																				
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	12	Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux																				
	13	Rénovation des locaux du Centre social Germaine Tillion																				
	14	Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale sur le territoire																				
ACCES AUX DROITS	15	Faciliter l'accès des services aux habitants																				
TERRITOIRE	16	Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV																				



Annexe 4

Evaluation de la démarche



Par définition, l'évaluation s'appuie sur le bilan d'activités tout en s'en distinguant. Etape par étape, l'évaluation est avant tout une démarche qui permet de prendre de la hauteur, d'apporter des éléments d'analyse. L'évaluation repose sur des éléments clés : critères, indicateurs, questions évaluatives, croisement des regards.

1) Evaluation des actions / objectifs du schéma de développement chaque année

Document **Evaluation Fiches Action** complété par le chargé de coopération pilote et abondé en Comité Technique (COTECH) annuel de bilan avant le 31 décembre pour présentation au COPIL annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1.

Document **Synthèse Evaluation 2026-2030** complété par le chargé de coopération pilote avant le 31 décembre.

Document **Evaluation des moyens mobilisés par la Caf** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote avant le 31 décembre pour une présentation au COPIL annuel.

2) Evaluation de la démarche CTG avant le renouvellement de la convention

Questionnaire élaboré en concertation (*base documentaire Caf*), diffusé et traité par le chargé de coopération pilote lors de l'évaluation de fin de convention pour présentation au COTECH, puis au COPIL annuel, avant renouvellement de la CTG.

Document de **Synthèse de l'analyse** à la suite du recueil des données du questionnaire (*base documentaire Caf*) élaboré par le chargé de coopération pilote, abondé en COTECH (*regards croisés*) pour présentation au COPIL annuel.

3) Evaluation du pilotage de la CTG chaque année

Document **Rapport d'activité chargé de coopération CTG** complété par le chargé de coopération avant le 31 décembre pour transmission à la Caf (*condition de versement du bonus chargé de coopération*) et présentation au COPIL annuel.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Evaluation annuelle Fiche Action

Thématique :	Orientation SDSF :
Action 1 :	

Rappel du diagnostic	
Descriptif de l'action	
Objectifs de l'action	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
Pilote/ responsable de l'action	
Démarrage de l'action	
Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative	

Synthèse Evaluation

CTG de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2030

Atteinte des objectifs :  Non atteint  Partiellement atteint  Atteint

Thématiques	2026	2027	2028	2029	2030
Transversal					
Action 1 : Consolider le réseau de chargés de coopération sur le territoire					
Logement					
Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'habitat logement sur le territoire					
Enfance - Jeunesse					
Action 3 : Soutenir et développer des actions jeunesse à l'échelle du territoire					
Action 4 : Maintenir la qualité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par la qualification et la formation des professionnels et la qualité des locaux					

Parentalité					
Action 5 : Améliorer l'accès des familles aux services d'accompagnement à la parentalité					
Petite Enfance					
Action 6 : Répondre aux obligations du SPPE par le maintien et le développement des modes d'accueil du jeune enfant					
Action 7 : Renforcer les missions des Relais Petite Enfance sur le territoire en lien avec le SPPE					
Action 8 : Repenser le fonctionnement des halte-garderie de Saint-Dié-des-Vosges					
Action 9 : Restructuration de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto					
Action 10 : Améliorer l'offre de service adaptée aux besoins des familles, en créant des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)					
Action 11 : Favoriser les échanges entre professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)					
Animation de la vie sociale					
Action 12 : Harmoniser le fonctionnement des deux centres sociaux					
Action 13 : Rénover les locaux du centre social Germaine Tillion					
Action 14 : Mettre en place une instance de coordination des Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire					

Accès aux droits					
Action 15 : Faciliter l'accès des services publics aux habitants					
Territoire					
Action 16 : Articulation des différents contrats sur le territoire de la CASDDV					



Evaluation des moyens mobilisés par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Récapitulatif des droits prévisionnels PS année N

COMMUNE	Activités/Contrats	ALSH	PSU	LAEP	PSAL	AG	ACF	RPE	CLAS	Jeune	Bonus Territoires	Bonus Handicap	Bonus Mixité	Bonus attractivité	Journées pédagogiques	Espace Rencontre	PAEJ	Chargés de coopération	TOTAL
ALLARMONT																			
	Ass Vi'Vallées																		
ANOULD																			
	Commune Extra-scolaire																		
	Commune Péri-scolaire																		
BAN DE SAPT																			
	Accueil Péri-scolaire Lor'Anim																		
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY																			
	Péri-scolaire Commune																		
CASDDV																			
	RPE itinérant																		
	Crèche Familiale F. Dolto																		
	Accueil occasionnel et régulier F. Dolto																		

	Micro crèche Les Renardeaux																	
	LAEP La Petite Pause																	
	CASDDV Coopération CTG																	
	Lor' Anim Coopération CTG																	
	Espace de Rencontre																	
CORCIEUX																		
	Ass CLE ALSH Extra-scolaire																	
	Ass CLE Périscolaire																	
	Ass CLE EVS																	
	Commune Extra- scolaire																	
	Commune Périscolaire																	
	Commune Chargé de coopération CTG																	
ETIVAL CLAIREFONTAINE																		
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																	
	ALSH Extra- scolaire Lor'Anim																	
FRAIZE																		
	ALSH Ados CAJ																	
	Accueil Extra- scolaire CAJ																	
	Accueil Périscolaire CAJ																	

	La Maison des Pitchouns																		
LA BOURGONCE																			
	ALSH Extra-scolaire Lor'Anim																		
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																		
LA VOIVRE																			
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																		
LE SAULCY																			
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																		
MANDRAY																			
	Commune Périscolaire																		
MOUSSEY																			
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																		
MOYENMOUTIER																			
	ALSH Périscolaire Lor'Anim																		
NAYEMONT LES FOSSES																			
	ALSH Extra-scolaire Lor'Anim																		
	Association ELAN																		
PLAINFAING																			
	Association Jeunesse Plainfinoise EVS																		

	ALSH Extrascolaire AJP																		
	ALSH Périscolaire AJP																		
PROVENCHERES ET COLROY																			
	Centre Socio-Culturel de la Fave																		
	Centre Socio-Culturel de la Fave																		
RAON L'ETAPE																			
	ARCHIPEL Périscolaire																		
	ARCHIPEL Accueil ados																		
	ARCHIPEL Extra-scolaire																		
	ARCHIPEL EVS																		
	Les Gentils Sotrés Périscolaire																		
	Les Gentils Sotrés Extra-scolaire																		
	Les Gentils Sotré Multi Accueil																		
	Commune Périscolaire																		
SAINT DIE DES VOSGES																			
	Halte Garderie CS G. Tillion																		
	Périscolaire CS G. Tillion																		
	Extra-scolaire CS G. Tillion																		
	Accueil Ados CS G. Tillion																		

	LAEP CS St Roch																		
	CCAS ST Dié																		
	CLAS Horizon 2000																		
	Halte Garderie CS L. Aubrac																		
	Périscolaire CS L. Aubrac																		
	Extra-scolaire CS L. Aubrac																		
	Accueil Ados CS L. Aubrac																		
	Ass Gestion du CS L. Aubrac																		
	Ass Gestion du CS L. Aubrac																		
	Périscolaire Les Nez Rouges																		
	Extra-scolaire Les Nez Rouges																		
	Accueil Ados Les Nez Rouges																		
	EVS Les Nez Rouges																		
	Périscolaire Ville de St Dié																		
	Extra-scolaire Ville de Saint Dié																		
	Ville Saint Dié Chargé de coopération CTG																		
	Extra-scolaire Scouts de France																		
	Association SELIA																		
SAINT LEONARD																			

	Commune ALSH Ados																		
	Commune Extrascolaire																		
	Commune Péri-scolaire																		
SAINT MICHEL SUR MEURTHE																			
	ALSH Les Francas																		
SAINT REMY																			
	ALSH Péri-scolaire Lor'Anim																		
SAULCY SUR MEURTHE																			
	ALSH Extra-scolaire Lor'Anim																		
	ALSH Péri-scolaire Lor'Anim																		
SENONES																			
	ALSH Extra-scolaire Lor'Anim																		
	Péri-scolaire Lor'Anim																		
	Accueil jeunes Lor'Anim																		
	Lor'Anim EVS																		
TAINTRUX																			
	ALSH Communal																		
	Total global par aide																		
	Total général																		

Subventions accordées pour les communes de la CASDDV année N

Plans nationaux Petite Enfance			Plans nationaux Jeunesse			Fonds locaux			REAAP		
Gestionnaire	Action	Montant	Gestionnaire	Action	Montant	Gestionnaire	Action	Montant	Gestionnaire	Action	Montant
Total			Total			Total			Total		
Total général											

2) Evaluation de la démarche CTG

Utilisation d'un questionnaire élaboré en concertation avec les partenaires recueillant un regard croisé sur l'évaluation de la démarche Ctg a minima auprès des élus, acteurs de terrain, habitants et signataires de la Ctg.

Elaboration d'une synthèse de l'analyse à la suite du recueil des données du questionnaire d'évaluation de la démarche.

Exemple de synthèse donné à titre indicatif

Synthèse de l'analyse

1. Apport de la CTG

- ✓ Entrer dans une démarche de structuration du PST sur la base d'un diagnostic
- ✓ Repositionner le chargé de coopération CTG à un niveau transversal au sein de la collectivité
- ✓ Identifier des acteurs constituant un groupe moteur CTG
- ✓ Développer des projets structurants qui ont marqué la CTG

2. Difficultés / freins

- ✓ Dissociation au départ des démarches CTG et PST
- ✓ Articulation difficile entre les 3 grands projets moteurs (Agenda 21 / Politique de la Ville / CTG)
- ✓ Sens et objectifs de la CTG encore mal compris et appropriés
- ✓ Organisation peu efficiente créant un manque d'articulation entre le stratégique et l'opérationnel

3. Améliorations envisagées

- ✓ Acculturer les nouveaux élus aux politiques sociales et familiales portées par la Caf et la démarche CTG
- ✓ Repenser la gouvernance de la CTG (pilotage et animation) pour une meilleure coordination transversale et partagée
- ✓ Retrouver une relation de confiance collaborative (rencontres annuelles avec les élus)
- ✓ Faire de la CTG un véritable levier de la

4. Vision « idéale » de CTG de demain

- ✓ S'adosser sur le diagnostic du prestataire pour coconstruire (Ville / Caf) les nouveaux axes de la CTG et sa déclinaison opérationnelle en lien avec le programme de mandature
- ✓ Promouvoir la participation citoyenne et la proximité avec les habitants dans cette CTG
- ✓ S'appuyer sur les forces vives du groupe moteur CTG pour assurer une meilleure coordination et transversalité globale pour la future CTG

3) FICHE DE FONCTION CHARGE DE COOPERATION

CTG CC XXXXX

Nom :

Prénom :

	A remplir par l'employeur	Commentaires CAF (validation, réserves, perspectives d'évolution...)
Employeur		
Qualification		
Situation fonctionnelle		
Temps (en ETP) consacré à sa fonction		
Temps (en ETP) consacré à sa fonction de coopération sur les thématiques enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement		
Montant du salaire affecté à la fonction de coopération		
Périmètre d'intervention (géographique)		
Financement de la coopération par une Collectivité signataire d'une CTG à hauteur de		

MISSIONS

ATTENDUS DU POSTE	
Activités du référentiel CNAF	Missions du chargé de coopération
Objectif 1 : Mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance-jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès aux droits » - Action 1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Action 1.2 : Traduction d'orientations politiques en plan d'actions - Action 1.3 : Evaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	
Objectif 2 : Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Action 2.1 : Participation au diagnostic socio-économique du territoire - Action 2.2 : Evaluation des demandes et des attentes des familles et traduction des besoins - Action 2.3 : Contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission	

ATTENDUS DU POSTE	
Activités du référentiel CNAF	Missions du chargé de coopération
Objectif 3 : Animer la mise en réseau des acteurs - Action 3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques - Action 3.2 : Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Action 3.3 : Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	
Objectif 4 : Organiser et animer la relation avec la population - Action 4.1 : Développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public - Action 4.2 : Conception et développement de supports d'informations - Action 4.3 : Développement et régulation des relations entre institutions, acteurs et population	

Pour prétendre à un financement de la CAF, les ETP de chargés de coopération doivent :

- Etre financés par une Collectivité locale signataire d'une CTG
- Répondre aux attendus de la mission de chargé de coopération déclinés dans le référentiel CNAF
- Faire l'objet d'un rapport annuel d'activité transmis à la CAF

Les modalités de financement sont précisées dans la Convention d'Objectifs et de Financement « pilotage du projet de territoire- Chargé de coopération CTG ».

A

Le

Signature

4) RAPPORT D'ACTIVITE CHARGE DE COOPERATION CTG

ANNEE N

TERRITOIRE CTG :

NOM ET PRENOM CHARGE DE COOPERATION :

EVALUATION DE L'ACTIVITE REALISEE SUR L'ANNEE (par missions de la fiche de fonction personnelle du chargé de coopération)
Mission 1
Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :
Bilan quantitatif et qualitatif
Mission 2
Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :
Bilan quantitatif et qualitatif

Réservé CAF :

Commentaires Chargé de Conseil et de Développement :

Validation du territoire (*Responsable de Territoire*) :



Annexe 5

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel



Annexe 5 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.



Annexe 6

Annuaire de correspondance



Caf des Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
BOSSERR	Michaël	Président du Conseil d'Administration	presidence-ca@caf88.caf.fr	03 29 68 88 30
POSTEAU	Rémy	Directeur	direction@caf88.caf.fr	03 29 68 88 30
PETITJEAN	Charles	Sous-Directeur en charge de l'Action Sociale	direction@caf88.caf.fr	03 29 68 88 72
JOB	Chantal	Responsable du Service Action Sociale	chantal.job@caf88.caf.fr	03 29 68 52 00
CAPELLE	Pascale	Responsable Pôle Partenaires	pascale.capelle@caf88.caf.fr	03 29 68 87 82
PIERROT	Céline	Chargée de Conseil et de Développement	celine.pierrot@caf88.caf.fr	03 29 68 39 80

Conseil Départemental

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
VANNON	François	Président	fvannson@vosges.fr	03 29 29 88 88
JEANDEL-JEANPIERRE	Ghislaine	5ème Vice-Présidente déléguée à l'Enfance, la Famille et à l'Autonomie	gjeandel-jeanpierre@vosges.fr	06 09 85 58 49
MARCHAL	Véronique	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement des Solidarités	vmarchal@vosges.fr	03 29 29 88 55
BOTTERO	Catherine	Directrice de l'Enfance et de la Famille	cbottero@vosges.fr	06 15 53 31 57
JOLY	Stéphanie	Chef de Service de la Pmi	sjoly@vosges.fr	03 29 29 88 42
GIL	Véronique	Responsable MSVS Saint Dié 1	ehenriot@vosges.fr	03 29 29 27 30
FABER	Véronique	Responsable MSVS Saint Dié 2	vfaber@vosges.fr	06 31 28 94 67

Mutualité Sociale Agricole Lorraine

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
SOTRE	Dominique	Président du Conseil d'Administration	pad.blf@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 82
HUET	Arnaud	Directeur Général	pad.blf@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 82
RENOUX	Anne	Sous-Directrice de l'Action Sanitaire et Sociale	renoux.anne@lorraine.msa.fr	03 87 55 58 38 06 22 01 42 03
CREMEL	Elisabeth	Responsable du Service de l'Action Sanitaire et Sociale	cremel.elisabeth@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 19
GOBERT	Mélanie	Responsable de l'Equipe des Travailleurs Sociaux	gobert.melanie@lorraine.msa.fr	07 85 36 42 11
REYNAUD	Dominique	Assistante Sociale	reynaud.dominique@lorraine.msa.fr	03 29 65 09 85

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
GEORGE	Claude	Président de la Communauté d'Agglomération	claud.george@ca-saintdie.fr	06 44 53 93 82
LALVEE	Virginie	Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et des Services Publics	virginie.lalevee@ca-saintdie.fr	06 77 67 44 94
RODRIGUEZ	Alban	Directeur Général des Services	alban.rodriguez@ca-saintdie.fr	06 82 28 01 95
THIL	Olivier	Directeur Général Adjoint	olivier.thil@ca-saintdie.fr	07 72 14 99 93
COIGNUS	Adeline	Chargée de Coopération Pilote	adeline.coignus@ca-saintdie.fr	06 33 43 32 87



Annexe 7

Délibérations





COMPTE-RENDU
COMITÉ PARITAIRE D’ACTION SANITAIRE ET SOCIALE PLÉNIER LORRAINE

Réunion du mercredi 01 décembre 2023 à 10h00

Participaient à cette réunion :

Jean-Baptiste DUPIEUX Nathalie GAND Bernard HELLUY Philippe JAMIN Frédéric MAILLARD	Emeric MENUISIER Isabelle PERRY Dominique STRUB Roger THIRION Amandine TIHA
---	---

Excusés :

Mathieu BOUDINET Nadine HENRY Olivier ROUSSELLE	Bernard SCHMITT Christian THEVET Nathalie THOMAS Jean-Luc VANDEVELDE
---	---

Absents :

Laurent ANDRE
Katia DREYER
Benjamin POMBO

Participaient également à la réunion :

Arnaud Huet, Thibaut Chauvel, Anne Renoux, Elisabeth Crémel et Stéphanie Chemello.



IV) Projets et actions collectives 2024

↳ Projets 2024

- Renouvellement des CTG :

La MSA Lorraine, par l'intermédiaire du service ASS, s'est engagée aux côtés des CAF, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et des Conseils départementaux dans l'élaboration des Conventions Territoriales Globales (CTG) avec pour objectif notamment de valorisation du dispositif Grandir en Milieu Rural. Les premières CTG arrivent à échéance en 2023, elles vont être renouvelées à nouveau pour 4 ans.

Les CAF sollicitent notre validation pour la poursuite de notre engagement dans cette démarche sur les territoires ruraux.

Les membres du CPASS valident la poursuite de l'engagement de la MSA Lorraine dans les renouvellements des CTG identifiées sur nos territoires prioritaires selon leurs dates d'échéances et cela à minima jusqu'à la fin de notre COG.

Vandoeuvre-lès-Nancy, le 08 décembre 2023

La Vice-Présidente



Isabelle PERRY

La secrétaire



Anne RENOUX

Extrait des délibérations

**Commission permanente
du Conseil départemental des Vosges
Réunion du vendredi 26 septembre 2025**

**Convention territoriale globale de services aux familles de la Communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**

Eléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2027 »

- ambition : améliorer la qualité de vie des Vosgiens ;
- stratégie : renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ;
- action : renforcer, améliorer et diversifier les modalités d'intervention en prévention auprès des publics cibles en matière de parentalité et de petite enfance ;
- objectif visé par la collectivité : coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente



Les Conventions territoriales globales (CTG) s'inscrivent dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elles sont conclues avec les partenaires que sont le Département des Vosges, la Caisse d'allocations familiales des Vosges, la Mutualité sociale agricole de Lorraine et les établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour objet de :

- identifier les besoins prioritaires sur la communauté d'agglomération ;
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements ;
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Est proposée à la signature en octobre 2025, la CTG cible conclue pour cinq ans de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Décision de la Commission permanente

Vu le rapport n° 7 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à la majorité (30 voix pour) de :

- m'autoriser à signer la Convention territoriale globale de services aux familles, jointe en annexe, avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et les différents partenaires.

N'ont pris part ni au débat ni au vote : Monsieur MATHIS, Madame PRIVAT-MATTIONI, Monsieur PIERRAT, Monsieur DEMANGE.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur
Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 26 septembre 2025, depuis réception en Préfecture des Vosges le 26 septembre 2025 (référence technique : 088-22880001700011-20250926-54297-DE-1-1) et publication ou notification le 26 septembre 2025.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE -----

Séance du lundi 08 septembre 2025

Le lundi 08 septembre 2025 à 19 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de la commune de Sainte-Marguerite, sous la présidence de Monsieur Claude GEORGE, son Président.

Date de la convocation : 02 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 113

Quorum : 57

Conseillers présents : 79

Didier AGUSTI (Denipaire), Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas BALLAND (Saint-Dié-des-Vosges), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), Issam BENOuada (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Luc BEVERINA (Senones), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Steeves BRENET (Provençères-et-Colroy), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Pierre CHACHAY (Taintrux), Philippe CLASSEAU (Grandrupt), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse), Alain DEMANGE (Anould), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Sophie DIEUDONNÉ (Barbey-Seroux), Virginie DUPONT (Raon-l'Etape), François DURRMANN (suppléant La Chapelle-devant-Bruyères), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), Annie GERARDIN (Nompatelize), Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Patrick HERRIOT (Le Mont), Denis HUIN (La Bourgonce), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Les Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Emmanuel LAURENT (Mandray), Lionel LECLERC (Mortagne), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Caroline LEROGNON (Fraize), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Abel MONIN (suppléant La Croix-aux-Mines), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Jacques OHLMANN (Saint-Dié-des-Vosges), Laurent PARISSE (Lubine), Raoul PARTAGE (Lesseux), Valérie PERRIN (La Petite Raon), Christian PETIT (Bionville), Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Charline PRINCE (Frapelle), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Fabrice REBELO GONCALVES (suppléant Vienville), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard ROPP (La Voivre), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Gérard ROUDOT (Lusse), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Nicolas SIMON (Saint-

Dié-des-Vosges), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Bernard THOMAS (Gerbépal), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape), Patrick VILLAUME (Hurbache), Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) et Patricia WESTHEIMER (suppléante Belval) ;

Secrétaire de séance : Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) ;

Conseillers ayant donné procuration : 15

Régine CHINOUILH (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges) à Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape) à Claude GEORGE (Saint-Remy), Delphine DUCRET DIDIER (Moyenmoutier) à André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Denis GUYON (Pierre-Percée) à Christian PETIT (Bionville), Catherine MATHIEU (Saint-Léonard) à Emmanuel LAURENT (Mandray), Gaëlle LOUX (Senones) à Jean-Luc BEVERINA (Senones), Jacques NICOLLE (Bertrimoutier) à Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Pierre SARRAZIN (Allarmont) à Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Boury SECK (Saint-Dié-des-Vosges) à Nicolas BALLAND (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges) à Jacques OHLMANN (Saint-Dié-des-Vosges) et Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) à Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges) ;

Nombre de votants : 94

Conseillers excusés : 6 :

Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Bertrand KLEIN (Moussey), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Damien PERSON (Fraize), et Guillaume PRUNIER DUPARGE (Luvigny) ;

Conseillers absents : 13 :

Eric AUBERT (Raves), Annie-Marie BARTH (Combrimont), Jacques CAVERZASI (Bois-de-champ), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges), Jacques HESTIN (Anould), David LAXENAIRE (Remomeix), Anthony LEMAIRE (Coinches), Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Laure MOULIN (Anould), Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape), et Rachel VOINSON (Wisembach).

Rapporteur du point : Madame Virginie LALEVEE, Vice-Présidente déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux services publics.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L.263-1, L.223-1, L.227-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale,

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment ses articles 17 et suivants,

Vu le Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Vu le Décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L.214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration de la CAF des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

Vu la Délibération n°2021-10-09 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 validant la CTG 2021-2025,

Vu le schéma de développement présenté en comité de pilotage le 26 juin 2025 et proposant des orientations de travail pour les années 2026 à 2030,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui concernant toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

Considérant qu'elle contribue à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles sur le territoire et apporte de la lisibilité à la politique familiale tout en favorisant le développement et l'amélioration du service rendu aux familles,

Considérant que cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles,

Considérant qu'elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la MSA, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses communes-membres,

Considérant que le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire aux différentes Prestations de Services versés par la CAF, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG,

Considérant que les équipements situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peuvent prétendre à un bon territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 94 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG), annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite Convention Territoriale Globale, ses éventuels avenants ultérieurs ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

Le Président,



Claude GEORGE